

LIGUE OCCITANIE FFHANDBALL



Assemblée Générale Ordinaire

16 juin 2018 à Carcassonne

Sommaire

5	PROCES VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2017
20	COLLÈGE ÉLECTORAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2018
23	RAPPORT MORAL
27	RAPPORT FINANCIER 2017 Rapport de gestion Bilan Compte de resultat Détail Bilan Détail Compte de résultat Budget / Réel 2017
47	RAPPORT D'ACTIVITÉS Statuts et reglementation Organisation des compétitions Projet de performance fédéral féminin Projet de performance fédéral masculin Arbitrage Développement Discipline Formation
81	ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
83	PERSPECTIVES Diagnostic des clubs en marchant Organisation des compétitions Accompagnement des Juges Arbitres Jeunes débutants en club Ajustements CMCD Formation Budget et tarifs 2018
101	ANNEXES Statistiques Licences Réponses aux voeux Labels école de Hand Labels école d'arbitrage

PROCES VERBAL

1^{ÈRE} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE LA LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL
1^{ER} JUILLET 2017
NARBONNE

AG LIGUE OCCITANIE NARBONNE - 1^{ER} JUILLET 2017

Structures Ariège		Voix
6109002	Lavelanet Pays d'Olmes * (Représenté)	NV
6109004	Montgailhard - Pays de Foix	3
6109005	Pamiers	7
6109006	St Girons HB Couserans	A
6109008	HBC des Vallées d'Ax	3
6109009	Le Fossat Vallée de la Leze	A
6109010	CHB Mazérien Basse-Ariège	A

Structures Aude		Voix
6111001	Carcassonne * (Présent)	NV
6111002	Trèbes-Badens	6
6111003	Fabrezan	A
6111005	Puichéric	3
6111006	Narbonne	9
6111008	Castelnaudary * (Présent)	NV
6111016	Limoux	4
6111031	Minervois	3
6111037	Bram	4
6111038	Couiza (Représenté)	2
6111041	Barbaira	3
6111043	Coursan * (Présent)	NV
6111046	Palaja	5
6111047	Pennautier * (Représenté)	NV
6111048	Sigean * (Présent)	NV

Structures Aveyron		Voix
6112001	Roc Aveyron	8
6112003	Entente SOM HBC Millau	5
6112004	Villefranche de Rouergue	A
6112007	Saint Affrique	6
6112012	Espalion (Représenté)	6
6112013	Baraqueville-Colombies	4
6112017	Rignac Dourdou Vallon Aveyron	6
6112021	Hand 2000	0
6112025	Levezou	4
6112027	Belmont	A
6112030	HBC Severagais	A
6112031	Druelle	A

Structures Gard		Voix
6130002	USAM Nîmes	15
6130003	St Ambroix (Représenté)	6
6130004	Alès Mines	4
6130005	Pont St Esprit	5
6130008	Bouillargues	7
6130009	Marguerittes	8
6130013	Beaucaire	7
6130018	Vergèze Filles	5
6130021	St Gilles	5
6130022	Roquemaure	4
6130026	Le Vigan	4
6130027	Vauvert * (Représenté)	NV
6130029	Vauze	6
6130030	Gardonnenque	5
6130032	Sommières	6
6130033	Bellegarde	5
6130034	Cigalois	A
6130037	Aramon	8
6130042	Bagnols Gard Rhodanien	11
6130044	Cheminot Nîmois	6
6130057	Costière	8
6130062	Le Grau du Roi	A
6130064	Vergèze Masculin	5
6130065	Uchaud	A
6130071	Anduze	A
6130075	Génération Futures	A
6130076	Remoulins	A
6130080	Les Handiablés	3
6130082	Lédignan	A
6130083	Alès Cévennes	A

Structures Haute-Garonne		Voix
6131001	FéniX Toulouse	12
6131003	Entente TUC Balma	7
6131006	Beauzelle	7
6131007	AS l'Union	6
6131008	Toulouse Electrogaz	2
6131009	Sud Toulouse HB	A
6131011	Aucamville (Représenté)	7
6131014	Villefranche de Lauragais	7
6131016	HBC St Jean	6
6131018	Castanet Ramonville Auzeville	9
6131022	Muret	9
6131025	Pins Justaret Villate	A
6131026	Blagnac	7
6131027	Bruguières	8
6131028	Quint-Fonsegrives	6
6131034	Escalens Labège (Représenté)	7
6131040	Pechbonnieu Coteau	7
6131041	Tournefeuille	NV
6131043	Roques sur Garonne	7
6131050	St Jory (Représenté)	4
6131052	Merville (Représenté)	5
6131061	La Salvétat (Représenté)	6
6131065	Colomiers (Représenté)	7
6131066	Toulouse Féminin	7
6131068	Alten	A
6131069	Bessières	A
6131071	Revel	A
6131072	St Gaudens	A
6131073	Rieux HB Volvestre	5
6131074	Fronton	A
6131076	Pays de Luchon	A
6131077	AS i BP HB	A
6131078	Airbus Staff Association	A
6131079	ASC CNES CST	A
6131080	Fontenilles	A
6131081	AS HB Sapeurs Pompiers 31	A

Structures Gers		Voix
6132002	L'Isle Jourdain	6
6132005	Condom	5
6132007	Lombez Samatan	9
6132008	Lions Auch	7
6132010	Lomagne	3
6132011	Coteaux de Gascogne	5
6132012	Massylvain	A
6132014	Union Athlétique Vicoise	3
6132015	Bastides	3

Structures Lot		Voix
6146001	Gourdon	4
6146002	Stade Cadurcien	7
6146003	Figeac	A
6146005	Jeunesse Sportive Gramatoise	5
6146006	Souillac	2
6146018	Martel	A
6146019	HBC St Céreën	A
6146020	HB Féminin Pressacois	A

Structures Lozère		Voix
6148001	Mende Gévaudan	9
6148004	La Canourgue Vallée du Lot	A
6148007	Handball Nord Lozère	A

Structures Hérault		Voix
6134001	Montpellier UC	10
6134002	Lodève	A
6134005	Lattes	7
6134013	Montpellier HB	A
6134015	Montagnac	7
6134019	Balaruc * (Représenté)	NV
6134025	Jacou	9
6134027	Béziers	10
6134029	Frontignan Thau	11
6134030	Clermont-Salagou * (Présent)	NV
6134034	Lunel-Marsillargues	7
6134040	Agde	6
6134041	Teyran	4
6134042	Capetang	2
6134050	Prades * (Présent)	NV
6134055	Grabels	A
6134056	Juvignac	5
6134059	Montpellier Chamberte	3
6134060	Pignan * (Représenté)	NV
6134064	St Mathieu de Trévières * (Présent)	NV
6134066	Gignac	A
6134067	Cazouls	4
6134073	Bédarieux	4
6134074	La Cadoule	4
6134077	Paulhan	A
6134078	Villeneuve	4
6134079	Montarnaud	5
6134080	Gigean * (Représenté)	NV
6134081	Handball'Or Lansargues * (Présent)	A
6134082	Ganges	A

Structures Tarn		Voix
6181001	HBC Albigeois	7
6181002	Castres	6
6181003	Rabastens Couffouleux * (Représenté)	NV
6181004	Carmaux-Vers	5
6181009	US Cordaise HB	A
6181017	AS Pierre Fabre	A
6181019	Vallée du Thore	A
6181021	Gaillac * (Présent)	NV
6181023	HBC St Sulpice 81	A
6181024	HBC Graulhetois	3
6181025	Lavaur	A
6181026	Puylaurens (Représenté)	1

Structures Hautes-Pyrénées		Voix
6165001	Stade Bagnérais	6
6165005	Lourdes	A
6165006	Rabastens de Bigorre	A
6165009	Soues Barbazan Bigorre	5
6165011	HB du Pays de Trie	A
6165015	Pyrène HB Louey Juillan Tarbes	6
6165016	Pays des Nestes	8
6165017	Tournay HB Arros et Coteaux	4
6165018	Tarbes Pyrénées HB	A
6165019	Aureilhan	A
6165020	Pouyastruc HB Féminin	A

Structures Pyrénées-Orientales		Voix
6166003	Thuir	10
6166004	Rivesaltes	4
6166009	Banyuls	3
6166017	Perpignan	7
6166022	Argelès	4
6166025	Le Soler	A
6166026	Pézilla	3
6166028	Estagel	A
6166029	Cabestany	3
6166033	HBC Laurentin	4
6166037	Saleilles	4

Structures Tarn-et-Garonne		Voix
6182001	Montauban	8
6182002	Castelsarrasin	A
6182005	Valence d'Agen	6
6182006	Lafrançaise	2
6182007	Quercy Caussadais	A
6182008	Montech	6
6182010	Terrasses et Vallée 82	2

118/193 clubs

659/932 voix

Quorum : 97 clubs et 468 voix

* NV = clubs n'étant pas à jour financièrement au moment de l'Assemblée Générale et n'ayant pas pris part aux votes

Mot d'accueil du représentant de la mairie de Narbonne.

Mot d'accueil du président Michaël Boutines

Remerciements au club de Narbonne, au cœur de l'Occitanie, pour l'accueil au Palais des Congrès de cette première assemblée générale ordinaire de la Ligue Occitanie de Handball, club en plein développement, et remise d'un présent par M. Boutines au président du club de Narbonne, M. Ghibaudo.

M. Boutines évoque la période de transition qui vient de se dérouler et remercie toutes les personnes qui se sont investies pour le travail de précision effectué ensemble, dirigeants et salariés, pour cette fusion administrative, qui a dans les faits transformé en une véritable identité cette Ligue Occitanie.

Mme Florence Bascou, secrétaire générale met au vote les Procès-Verbaux des AG :

Adoption du PV d'AG Midi-Pyrénées 2016

Le PV d'AG du 25 juin 2016 est soumis au vote.

Votants : 108 Voix totales : 628

Taux d'abstention : 13,4% Voix exprimées : 544

Pour 544 Voix ; Contre 0 Voix ; Abstention 84 Voix

Le PV est adopté à la majorité.

Adoption du PV d'AG Languedoc-Roussillon 2016

Le PV d'AG du 12 juin 2016 est soumis au vote.

Votants : 108 Voix totales : 628

Taux d'abstention : 17,5% Voix exprimées : 518

Pour 507 Voix ; Contre : 11 Voix ; Abstention 110 Voix

Le PV est adopté à la majorité.

Adoption du PV d'AGE Midi-Pyrénées 2016

Le PV d'AGE du 7 janvier 2017 est soumis au vote.

Votants : 108 Voix totales : 628

Taux d'abstention : 15,8% Voix exprimées : 529

Pour 529 Voix ; Contre 0 Voix ; Abstention 99 Voix

Le PV est adopté à la majorité.

Adoption du PV d'AGE Languedoc-Roussillon 2016

Le PV d'AGE du 8 janvier 2017 est soumis au vote.

Votants : 108 Voix totales : 628

Taux d'abstention : 21,0%

Voix exprimées : 496

Pour 494 Voix ; Contre 2 Voix ; Abstention 132 Voix

Le PV est adopté à la majorité.

Adoption du PV d'AG Élective Occitanie

Le PV d'AG du 25 février 2017 est soumis au vote.

Votants : 108 Voix totales : 628

Taux d'abstention : 9,7%

Voix exprimées : 567

Pour : 548 Voix ; Contre : 19 Voix ; Abstention 61 Voix

Le PV est adopté à la majorité.

Rapport moral Ligue Occitanie Handball : Florence Bascou

Ce premier rapport moral synthétise l'esprit dans lequel l'association a mené le projet validé par l'assemblée générale précédente et l'esprit dans lequel l'association se projette conformément aux valeurs qu'elle défend et à ses missions.

Le processus de fusion des ex Ligues Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon trouve son aboutissement ce jour à l'occasion de cette Assemblée Générale de la Ligue Occitanie, à travers ses 193 clubs et 31461 adhérents, présents ou

représentés.

Après des mois de travail, de concertations en consultations, de comités de pilotage en ateliers thématiques, d'AG de fusion en AG électorale, de procédures administratives en campagnes électorales, du doute à l'exaltation, tout cela en alternance, la fusion est réalisée. Le bilan de la fusion va être présenté, ainsi que les projets imaginés pour l'avenir de la Ligue Occitanie Handball.

L'équipe des dirigeants missionnés depuis février 2017 a donné la tonalité des actions prévues dans son programme, une action de couleur rouge : le rouge de la passion, le rouge du cœur, dans la démarche du service rendu au club, dans l'activité du quotidien. Bien que cette fusion ait été imposée, elle a été réalisée par des équipes engagées, avec vaillance et détermination, vers une conquête de progrès passionnés et fraternels.

Adoption du rapport moral Ligue Occitanie 2017

Aucune question n'est posée par l'Assemblée

Le Rapport Moral est mis au vote.

Votants : 108 Voix totales : 628

Taux d'abstention : 5,3%

Voix exprimées : 595

Pour : 591 Voix ; Contre : 4 Voix ; Abstention : 33 Voix

Le Rapport Moral est adopté à la majorité.

Adoption du rapport financier Languedoc-Roussillon 2016

Jean-Michel RUIZ présente le rapport financier.

Aucune question n'est posée par l'Assemblée

Votants : 108 Voix totales : 628

Taux d'abstention : 19,4% Voix exprimées : 506

Pour : 454 Voix ; Contre : 52 Voix ; Abstention : 122 Voix

Le Rapport Financier est adopté à la majorité.

Adoption du rapport financier Midi-Pyrénées 2016

Yvan DELBOSC présente le rapport financier.

Aucune question n'est posée par l'Assemblée.

Rapport du Commissaire au compte M. CARRIEU

Le Rapport Financier est mis au vote.

Votants : 108 Voix totales : 628

Taux d'abstention : 24,7% Voix exprimées : 473

Pour : 452 Voix Contre : 21 Voix ; Abstention : 155 Voix

Le Rapport Financier est adopté à la majorité.

Adoption de l'affectation du résultat au fond associatif

L'affectation du résultat au fond associatif est mis au vote.

Votants : 108 Voix totales : 628

Taux d'abstention : 18,2% Voix exprimées : 514

Pour : 506 Voix ; Contre : 8 Voix ; Abstention : 114 Voix

L'affectation du résultat au fond associatif est adopté à la majorité.

Adoption rapport d'activités Languedoc-Roussillon 2016

Le rapport d'activités est mis au vote.

Votants : 108 Voix totales : 628

Taux d'abstention : 13,1% Voix exprimées : 546

Pour : 513 Voix ; Contre : 33 Voix ; Abstention : 82 Voix

Le rapport d'activités est adopté à la majorité.

Adoption rapport d'activités Midi-Pyrénées 2016

Le rapport d'activités est mis au vote.

Votants : 108 Voix totales : 628

Taux d'abstention : 17,4% Voix exprimées : 519



Pour : 504 Voix ; Contre : 15 Voix ; Abstention : 109 Voix

Le rapport d'activités est adopté à la majorité.

Adoption d'Aurélien SALVADOR au Conseil d'Administration

La cooptation est mise au vote.

Votants : 108 ; Voix totales : 628

Taux d'abstention : 22,5% Voix exprimées : 487

Pour : 485 Voix ; Contre : 2 Voix ; Abstention : 141 Voix

La cooptation est adoptée à la majorité.

Organisation des compétitions : Fabrice Arcas

Remerciement aux membres des anciennes commissions pour leur travail lors de cette transition, salariés et équipes.

Pas de changement pour la saison 2017-2018

Présentation de l'organisation des championnats de 2018-2019

Orientations +16 M

Question : Est-il prévu des péréquations au niveau de ces championnats ?

Réponse : On évoquera ce point dans la partie financière mais des péréquations sont envisagées.

Intervention de M. Jean-Pierre Clot sur ce point :

Une réflexion a été menée à ce titre, afin qu'une péréquation globale pour l'ensemble des clubs permette la limitation des coûts de déplacements, et leur indemnisation, en combinaison avec la mixité de la pratique sur l'ensemble du territoire. Cela dans le but d'avoir des championnats équitables sur ce plan-là.

Adoption Organisation des championnats + 16 masculins

Pas de modifications pour 2017/2018.

Championnats Occitanie en 2018/2019 avec 6 secteurs (15 à 18 équipes / secteur).

Questions/réponses avec les clubs.

L'organisation des championnats + 16 masculins est mise au vote.

Votants : 108 Voix totales : 628

Taux d'abstention : 12,9% Voix exprimées : 547

Pour : 537 Voix ; Contre : 10 Voix ; Abstention : 81 Voix

L'organisation des championnats + 16 masculins est adoptée à la majorité.

Orientations +16 F

Question :

Sur l'interdépartemental, concernant la composition des bassins de pratiques. Est-ce qu'il y aura un championnat à deux vitesses ? Comment les championnats vont permettre que les différents bassins puissent à peu près jouer au même niveau de pratique et de jeu ?

Réponse de Jean Pierre Clot :

Concernant le championnat interdépartemental, une commission ad hoc avec un représentant désigné par chacun des présidents des comités et avec deux représentants de la Ligue Occitanie organisera le championnat. Cette commission aura pour objectifs d'une part de réviser les règlements de ce championnat, intégrer dans le cadre des règlements accession-relégation tels qu'ils auront été définis au niveau ligue et de composer les poules, donc de définir les territoires, sachant que d'une saison sur l'autre les territoires ne seront pas identiques puisqu'ils dépendront du nombre et du lieu des inscrits. C'est cette commission qui sera souveraine.

Question :

Notre question est la disparition de la poule haute de l'interdépartemental. Il existe un grand écart entre le niveau national et interdépartemental.

Réponse de Jean Pierre Clot :

On joue essentiellement sur la terminologie, puisqu'au niveau régional sur les anciens secteurs nous avons deux poules, une poule pré-nationale et une poule excellence, deux niveaux de jeu. Dans le futur on va se retrouver avec N3 et pré-national, soit deux niveaux de jeu. Si on regarde dans le dossier d'AG par rapport à la constitution de ce championnat de N3, les équipes qui vont le composer sont essentiellement des équipes issues de la pré-nationale. Ce changement de terminologie est lié à des questions de subventions, mais il y aura toujours 2 niveaux de jeu.

Question :

Donc cela veut dire que le champion de pré-national qui finit l'année prochaine n'aura pas le droit d'accéder à un vrai championnat national ? Dans un championnat pré-national, celui qui finit champion pré-national, monte en N3 régional, sauf que s'il finit premier de pré-national, on monte normalement en championnat national et pas au championnat régional. Que dit la fédération à ce sujet ?

Réponse de M. Jourdan :

Il faut étudier la formule en fonction des besoins du nombre d'équipe. L'application est proposée pour 2018-2019, c'est à dire que l'année prochaine, ceux qui seront en pré-national pourront accéder à un niveau régional, en N3. L'assemblée Générale de la Fédération doit avoir lieu fin avril 2018, il faudrait que la Ligue Occitanie fasse une proposition dans ce cadre-là, effectivement la question va se poser, puisque si l'on regarde les grilles, il n'y a pas d'accession l'année prochaine. On va regarder le nombre d'équipes en N1 et N2, et parmi ces équipes si l'on peut envisager que les champions régionaux aient la possibilité, peut-être avec un barrage, de monter en national.

Adoption Organisation des championnats + 16 Féminins

Particularité 2018/2019 : la N3 va revenir au niveau régional.

Questions/réponses avec les clubs.

L'organisation des championnats + 16 féminines est mise au vote.

Votants : 111 Voix totales : 640

Taux d'abstention : 23,3% Voix exprimées : 491

Pour : 416 Voix ; Contre : 75 Voix ; Abstention : 149 Voix

L'organisation des championnats + 16 féminines est adoptée à la majorité.

Orientations championnat -15 et -18

Question :

Pourquoi abandonner les brassages pour les -18 M et F ? Par expérience, à part les clubs qui sont très structurés ou qui ont beaucoup d'effectifs, qui d'une année sur l'autre vont pouvoir jouer en région Excellence, il a un certain nombre de clubs qui vont pouvoir à un moment donné jouer en excellence et qui pour X raisons ne le pourront pas d'autres fois.

Le problème se pose pour les clubs qui d'une année sur l'autre n'ont pas un niveau -18 similaire, on peut avoir 3-4 joueurs excellents qui arrivent, mais on ne peut pas assurer une place en Excellence, seuls quelques clubs peuvent le faire, mais pas tous. Supprimer le brassage aux -18 c'est supprimer une possibilité d'accéder à ces jeux-là.

Réponse de Fabrice Arcas

Effectivement on constate que le niveau Excellence est préétabli, mais lors des inscriptions des équipes, même si



elles ont gagné leur maintien sur le terrain lors de la saison précédente, si une équipe explique qu'elle n'a plus l'effectif pour être à ce niveau-là, l'équipe est reversée au niveau Honneur et on repêche un autre club pour prendre sa place. Cela répond aux pertes d'effectifs d'une année sur l'autre.

Question :

Au niveau des championnats -17, concernant des brassages qui sont modifiés et la partie Excellence, comme on n'est pas sûr des effectifs, comme il y a 5 dates, pourquoi y a-t-il déjà une répartition ? Pourquoi ne pas faire un brassage complet et de là sortir l'Excellence, de ce brassage ? Puisque dans chaque club, environ la moitié des effectifs change chaque année...

Réponse de Fabrice Arcas

On estime que le niveau des clubs peut être reversé plus bas, ensuite concernant les brassages, on se retrouve sur des phases de brassage avec 5 dates, avec des matchs complètement déséquilibrés, donc on peut structurer déjà une première partie sur gagner leur maintien avec possibilité de refuser ce niveau de jeu dès la 1ère phase.

Intervention :

Je me suis occupé pendant 18 ans de la commission d'organisation des championnats de hand, et ce mode de championnat, on l'a institué. On avait la proximité et la quantité, à savoir Ivry, Lagny, Livry-Gargan, Créteil, ainsi de suite, donc cela a très bien fonctionné, parce qu'on apprenait aussi aux entraîneurs et aux présidents de s'engager au moment d'engager les équipes. Et si on s'apercevait qu'il y avait un club qui ne jouait pas le jeu, il était rétrogradé. Instaurer ça aujourd'hui suppose un travail phénoménal, à savoir qu'il faudra pointer les jeunes qui montent, et les jeunes qui partent. C'est un travail phénoménal, je l'ai fait pendant 18 ans. Je souhaite bon courage à la commission !

Suggestion :

Concernant les -18, ils me dérangent beaucoup depuis quelques années car il y a une phase Honneur donc on se retrouve en début de saison avec 12 équipes d'excellence, à peu près 60 équipes en Honneur, je ne vois pas trop l'intérêt de cette première phase ; ce qui me paraissait intéressant pour la 2ème phase avec 3 niveaux, ce que je suggère c'est de faire des barrages en fin d'année avec les futurs joueurs de l'année suivante, comme on fait pour un prochain classement. Il serait beaucoup plus judicieux que cette première phase d'honneur, qui selon moi n'apporte rien, on peut même tester les bénévoles qui prennent des cartons et qui arrivent à maintenir les bons parce qu'on ne sait pas comment ils font. Il faut vraiment être motivé. Les barrages me semblent être une idée judicieuse.

Réponse de Fabrice Arcas :

On va partir de ça et on aura la confirmation. Ce système de barrage se fait entre le niveau Excellence et le niveau Honneur Ligue, ce n'est pas entre le niveau Honneur Ligue et au-delà.

Intervention :

Comme je l'ai précisé tout à l'heure, nous avons appuyé nos choix sur l'expérience passée. Mais il est clair que pour tout ce que nous proposons aujourd'hui, nous ne sommes pas immuable, nous sommes à l'écoute de tous, y compris des vœux qui vont être émis pour l'année prochaine, pour faire évoluer ce championnat dans le meilleur sens possible.

Adoption Organisation des championnats jeunes (-15 et -18)

Mise en place par rapport aux résultats de l'année précédente.

Questions/réponses avec les clubs.

L'organisation des championnats jeunes (-15 et -18) est mise au vote.

Votants : 111 Voix totales : 640

Taux d'abstention : 13,3% Voix exprimées : 555

Pour : 484 Voix ; Contre : 71 Voix ; Abstention : 85 Voix

L'organisation des championnats (-15 et -18) est adoptée à la majorité.

Championnats -17 F et G

Question :

Est-ce que l'on peut envisager, pour les équipes -15, des barrages, imaginons 3-4 équipes de -15 qui ont des résultats similaires l'année N-1, est-ce que des barrages pourraient éventuellement être possibles, un peu comme il se passait en -16 MED quand de nombreuses équipes voulaient se présenter ?

Réponse de Fabrice Arcas

De mémoire les barrages se faisaient en juin, et là, effectivement on a un souci de planning en juin, sachant qu'on va y remédier ! On se dit que pour la première année on va essayer d'établir un classement en fonction des résultats de l'année. Pour cette idée de barrage, il faudra y réfléchir aussi. Offrir la possibilité aux clubs qui l'ont mérité sur les saisons précédentes. Mais si on se trouve sur un petit club, on n'est pas allé au fond des choses, peut-être qu'on passera par un match d'appui, je ne sais pas. Mais si on passe par un match d'appui, c'est que si c'est collectif, les autres championnats ayant commencé, -18 et -15, comment ce collectif s'il ne peut pas jouer en -17, comment il fait pour reverser en -18 en septembre. On a cette problématique-là. De même, qu'ils aient -15 ou -18, si le collectif -17 composé de dernière année, d'enfants de 16 ans, gagne avec les -17, n'obtient pas sa qualification pour les championnats de France, l'année prochaine cela va se retrouver en -18. Si le club inscrit en -17 n'a pas d'équipe -18, ils repartiront au niveau honneur. On ne peut pas bouleverser les résultats d'une année précédente de -18 excellence pour incorporer des équipes qui n'ont pas fait ce championnat, on se retrouve un peu coincé.

Question :

Les joueurs et joueuses des -17 pourront éventuellement aussi évoluer dans la catégorie des -18. Pour les joueurs et joueuses de cette équipe -17 : quelle est la règle de brûlage sur l'équipe -18 ?

Réponse de Fabrice Arcas

Pour la règle du brûlage, on fonctionne sur la même catégorie d'âge en -17 et -18.

Question :

Club de l'Aveyron : Imaginons que demain le club de Gramat dans le Lot gagne ce championnat, les clubs qui sont en bord de mer vont aller jouer à Gramat ? J'entends des questions de péréquations sur les déplacements, et là on s'imagine un championnat avec les -17 capable d'aller faire 400 km aller pour aller faire un match de championnat ? Je me pose des questions sur l'intérêt de ce championnat des -17 pour les petits clubs ruraux ?

Réponse de Fabrice Arcas

Il y a 12 équipes. Je suis dirigeant de club et on n'ira pas. Donc effectivement 12 équipes c'est pour des clubs qui ont vraiment une possibilité. La réflexion qu'on a fait en commission, c'est que cela ne peut pas s'adresser à tous les clubs, c'est des clubs qui prennent conscience qu'ils vont avoir du déplacement.

Question :

Imaginons que tu as une équipe qui mérite, par ses efforts, son travail, d'aller à ce championnat-là, alors sous prétexte qu'elle est excentrée, elle n'ira pas à ce championnat ? Je trouve ça un peu dommage...

Réponse de Fabrice Arcas

Je n'ai jamais dit qu'une équipe excentrée ne ferait pas ce championnat. J'ai dit qu'on prenait 12 équipes : 1/ sur la base du volontariat des inscriptions - 2/ au niveau du mérite et des résultats.

Question :

On est quand même une grande région, ce championnats -17, ça va être une pompe à talents pour les clubs formateurs, donc les clubs formateurs vont se retrouver dépouillés de leurs stars parce que certains clubs vont jouer dans un championnat élite et moi cela me choque, je tiens à le dire.

Réponse de Fabrice Arcas

Sur ce point-là, sur les conséquences que tu viens d'évoquer, cela n'est pas l'intention.

Intervention :

Il est vrai que pour une fois on a un peu plus d'expérience, sur ce genre de championnat, et ça a toujours permis aux clubs qui avaient la nouvelle génération, ceux qu'on appelle « les petits clubs » de participer avant même les barrages, en pleine saison et de se tenter sur un moins de 16 MED, à l'époque qui allaient à l'époque de Perpignan à Cannes. Les clubs avaient la possibilité de le faire, c'était le meilleur championnat qu'on pouvait obtenir pour les garçons et pour les filles qui allaient être d'un très bon niveau, on était tous dans des petits ou des grands clubs. Après, chacun choisit, ça peut être très sympa de faire un -15 REG ou -18 REG.

Ma question est plutôt : combien de propositions de clubs avez-vous de championnats en fille et quand est-ce qu'on aura la poule ? C'est très important pour la suite du projet que je porte.

Réponse de Fabrice Arcas

Il y a 95 clubs qui ont répondu, quelques gros clubs n'ont pas répondu, d'autres sont plutôt favorables, mais attendent de voir ce qui va réellement sortir en terme d'offres. C'était l'équivalent de 17 chez les filles et 16 garçons. Dans les 16 et 17, il y en a qui ne correspondaient pas du tout à cette vision-là. On verra quand ce sera mis en place, il faut déjà que ce soit adopté. Après l'AG, la commission territoriale va se réunir et on va envoyer des inscriptions pour essayer de préparer ça.

Question :

Dans le cas de filles, les -19 qui viendraient renforcer en fin de saison les -18, pourraient créer des disparités en termes de résultats de championnats à la fin, et s'il n'y a aucune règle en matière de brûlage, même en Honneur, on risque de voir arriver 2-3 joueurs ou joueuses qui vont renforcer les fins de championnats et renforcer les résultats suivants.

Réponse de Fabrice Arcas

Effectivement, proposer un « brûlage » de catégorie à catégorie identique, c'est faisable, sauf qu'on s'est rapproché de la Fédération car c'est effectivement ce qu'on voulait proposer pour les -18, et on nous a répondu en Fédéral qu'un article spécifiait que les joueurs et joueuses qui ont évolué dans les championnats -18 France ne sont pas brûlés pour jouer au championnat régional. Le brûlage ne fonctionne que sur la catégorie donnée. Là on est sur deux catégories de jeux différentes, tout comme actuellement, l'enfant qui est au pôle qui a joué toute la saison en -18 peut venir faire sa finale en -15.

Question :

Je fais partie des petits clubs qui sont intéressés par le championnat -17. A l'issue des débats, pour la session d'engagement, deux choses : le championnat Excellence sera tenu avec les accessions possibles sur les -18 France, et les -17 ont des accessions aux -18 France mais pour ceux qui n'y

accèdent pas, on rebasculerait vers les championnats honneur l'année d'après. Donc si on joue le jeu d'un championnat en -17, avec une catégorie d'âge qui correspond, c'est-à-dire avec des filles 1ère ou 2ème année aux -18, si elles ne réussissent pas, à part le championnat là, elles se retrouvent dans quel championnat catégorie l'année d'après quand elles sont deuxièmes ou troisièmes en Ligue ? C'est une question pratique, mais ça peut aussi changer la donne pour les équipes.

Réponse de Fabrice Arcas :

Nous avons dit que pour 2017, ce serait lié aux résultats des 2 saisons précédentes, donc effectivement sur les -15 on passe -18 Honneur pour les clubs qui n'ont pas de -18 au niveau Excellence, s'il a -17, et qu'il n'y a pas d'équipe, ce sera remplacé par Honneur qui puisse absorber au niveau collectif, effectivement ce sont les dernières années. Ensuite, concernant les -17, on envisageait, en le soumettant à votre vote aujourd'hui, un système de maintien pour les équipes qui avaient fini à une bonne place sur ce championnat -17, avec la capacité de représenter un collectif pour l'année suivante. Donc en cas de première année -18, l'année après avoir joué en -17, si elles ont obtenu une place satisfaisante, je ne sais pas à ce jour où va être la barre. Elles pourraient la saison suivante se réinscrire si elles le désirent, puisqu'elles ont gagné leur place au championnat.

Question :

Concernant les barrages de la session France, il y a deux places dans chaque tournoi Excellence, ex LR et Ex MP, ce qui fait 4 places pour la session d'Excellence, pour le barrage et 2 places sur les -17. On se pose une question stratégique pour les clubs : quels clubs souhaitent aller à -17, au niveau élite, et les clubs qui vont rester à l'Excellence, et du coup qui a le plus de chance d'accéder aux barrages ? Penser à accepter toute la composition quand on a une équipe excellence qui perdure, une équipe -17 Elite qui est parallèle. Nous, on n'a pas l'expérience, et notre position c'est de se dire pourquoi faire un championnat -17 Excellence et ensuite -18 au-delà. Quelle organisation pour l'accession sur le long terme ? 2017-2018, quid de 2018-2019 et la suite ?

Réponse de Fabrice Arcas :

On pensait finir sur une certaine organisation et présenter ensuite un système basé sur l'obligation au club à l'issue de la saison 2017-2018.

Question :

La question des barrages pour les -18 de France à l'issue de la saison 2017-2018 ?

Réponse de Fabrice Arcas :

On sortait des équipes de -17 qui ont participé aux barrages du championnat de France, les deux premiers et on prenait des descendants des relégués du championnat de France et les deux premiers du -18 Excellence, et champions -15, pour au final se retrouver avec deux accédants. Des données par rapport à ça, un accédant garçon, un accédant fille, l'idée c'est deux accédants Occitanie. De même, en fille, actuellement c'est engagement libre, au bon vouloir des Ligues. Ce que l'on souhaite aussi c'est arriver à stabiliser aussi ces équipes, et proposer de monter, deux accessions également chez les filles, on souhaite structurer de la même manière les deux entités.

Jean Pierre Clot :

Chaque club est en droit d'avoir un projet sportif différent, certains voudront en avoir sur la base des -15, d'autres sur les -17, et d'autres sur les -18 avec une continuité de la filière partant des -13 jusqu'aux -18, et donc nous avons jugé opportun de donner la possibilité à chaque club, en fonction

de son propre projet, d'accéder à ces barrages de qualification aux championnats de France. Il nous apparaît cohérent que les deux meilleurs -17, les deux meilleurs -18, les deux meilleurs -15 de l'année, les deux meilleurs -15 de l'année précédente avec les relégués du challenge de France soient participants à ces barrages. Cela nous semble être à ce jour la solution la plus efficace, qui permettrait dans chacune des catégories de sélectionner les deux meilleures équipes à potentiel.

Question :

Pour les -17, est-il envisageable que des clubs qui ont une entente ou en regroupement puissent y participer ?

Réponse de Fabrice Arcas :

Ce sera toujours pareil, au vu des résultats de l'année précédente.

Question :

Sur les réponses apportées au niveau de la logique de filières, nous sommes dans la logique de filière, par contre ce qu'on se dit c'est que si on a un club en -18 qui cherche à accéder au championnat de France, logiquement il voudra baser son accession sur ses dernières années -18, sur les premières années, deuxième années et éventuellement sur les dernière années -15, s'il y a ça, il a tout intérêt à jouer les -13 puisque comme c'est composé, il va avoir son équipe de barrage toute l'année, ce qui n'est pas le cas en -18. Derrière, en accession, est-ce que ce ne serait pas plus logique de supprimer l'accession au championnat de France en -18 Excellence ?

Réponse de Jean Pierre Clot :

Un club peut s'engager en -18 avec sur les 3 années d'âge des joueurs de 17 ans, 16 ans, 15 ans, et il n'y a pas de raison, dans la mesure où les barrages se font en -17.

Question :

Je souhaiterais que sur le vote on enlève la problématique de la qualification des -18, pour le national, car en faisant deux mois de qualification on déroge à ce qui a été voté à la Fédération Française de Handball, donc j'aimerais qu'on découpe le vote en 1/ le championnat -17 F et M et 2/ la méthode de qualification pour les -18 nationaux qui pour moi est hors statut. Comme c'est là qu'il y a beaucoup de questions, cela aiderait à voir mieux les choses. Je souhaiterais que l'on puisse voter pour que tout le monde comprenne bien le côté sportif avec les -17 et le type de qualification, si c'est possible.

Réponse de Fabrice Arcas

On peut séparer en deux le vote, par contre on n'est pas hors statut, puisque la Fédération a donné plein pouvoir aux ligues de présenter les accédant, après, au bon vouloir des ligues d'organiser cette accession comme on l'imagine.

Intervention :

Juste un petit éclaircissement, concernant le championnat et les qualifications pour les -18 féminin, est-ce que les équipes qui seront en championnat de France ou en challenge gardent les places, c'est-à-dire s'il y a deux ou trois équipes qui représentent la Ligue qui restent en championnat de France ou en Challenge de France, cela fera 3 + 2 forcément ?

Réponse de Fabrice Arcas

Oui, c'est ça. On remet au barrage les équipes qui finissent 4, 5, 6 du challenge.

Réponse de l'intervenant :

Et lorsque ces équipes-là perdent leur place systématiquement, dans la pire des situations, on se retrouvera avec deux places.

Réponse de Fabrice Arcas :

Oui, c'est ça.

Question :

Concernant les deux équipes qualifiées, ce sont deux équipes de plus que celles qui sont déjà soit en championnat de France,

soit en challenge dans les 3 premières ?

Réponse de Fabrice Arcas :

On remet dans la poule du barrage les 4, 5, 6 du challenge.

Réponse de l'intervenant :

Je trouve que c'est un peu limitatif.

L'organisation des championnats -17 - A est mise au vote.

Votants : 111 Voix totales : 640

Taux d'abstention : 23,9% Voix exprimées : 487

Pour : 406 Voix ; Contre : 81 Voix ; Abstention : 153 Voix

L'organisation des championnats -17 - A est adoptée à la majorité.

Vote pour un tournoi qualificatif -18 F et G d'accession au championnat de France :

La proposition est la suivante : en dehors de qualifiés issus des championnats de France, et des 3 premiers du challenge, 2 places supplémentaires seront pourvues au travers de 2 tournois de barrage sur l'ensemble de la grande Ligue, fille et garçon

Adoption Organisation des championnats - 17 - Tournoi qualificatif

L'organisation des championnats -17 - Tournoi Qualificatif est mise au vote.

Votants : 111 Voix totales : 640

Taux d'abstention : 27,2% Voix exprimées : 466

Pour : 427 Voix ; Contre : 39 Voix ; Abstention 174 Voix

L'organisation des championnats -17 - Tournoi Qualificatif est adoptée à la majorité.

Fabrice Arcas

Un dernier point concernant une règle de repêchage : l'année dernière avait été voté en Assemblée Générale une règle de repêchage en cas de refus d'une équipe de participer à des championnats de plus haut niveau. La règle instaurée était de d'abord repêcher le 1er non-accédant, après on repêchait un non-accédant au niveau. La règle fédérale a changé : les repêchages se font au niveau. Donc on va soumettre au vote ce qui suit : d'abord on repêchera l'équipe au niveau concerné, et si elle refuse, on va repêcher le 1er non-accédant.

Adoption Règles de repêchage

Votants : 111 Voix totales : 640

Taux d'abstention : 16,6% Voix exprimées : 534

Pour : 521 Voix ; Contre : 13 Voix ; Abstention : 106 Voix

Les règles de repêchage sont adoptées à la majorité.

Projet arbitrage avec Dylan Gazeu

Projet fédéral de l'organisation territoriale de l'arbitrage : présentation des différents points et leviers de développement de l'arbitrage en Occitanie.

·Adoption Projet arbitrage organisation territoriale

Dylan GAZEU présente ce projet.

Le projet arbitrage est mis au vote.

Votants : 111 Voix totales : 640

Taux d'abstention : 14,2% Voix exprimées : 549

Pour : 543 Voix ; Contre : 6 Voix ; Abstention : 91 Voix

Le projet territorial est adopté à la majorité.

Changement majeur concernant les tarifs : le passage aux

frais de déplacements réels.

Question :

Sur le paiement des frais kilométriques, en -18 territorial, 2ème déplacement, puisque tous les autres tarifs ont été alignés au plus haut sauf un, pourquoi sur les -18 il y a autant de 0.32 € et de 0.35 € ? Et ma première question pareil pour les + de 16 sur le tableau pourquoi 0.32 € au lieu de 0.35 €.

Réponse de Dylan Gazeu :

Aujourd'hui la réglementation, la rotation a été faite telle qu'elle est présentée, c'est-à-dire avec la prise en compte des frais. Concernant le kilométrage au niveau du 0,32 pour la catégorie +16 territoriaux, on reste sur 2 véhicules, tout simplement, donc on est sur 0,32 et pas sur 0,35.

Question :

Pourquoi l'avoir augmenté ?

Réponse de Dylan Gazeu :

Lorsqu'il y a un seul véhicule qui est défrayé, c'est 0,35 centime du km, au niveau adulte.

Question :

Si un arbitre arrive de très loin, et s'ils arrivent à deux et qu'il faut qu'on paie deux déplacements, cela va nous coûter très cher les arbitrages ?

Réponse de Dylan Gazeu :

On reste dans une logique rationnelle de désignation. C'est aujourd'hui la clé de lecture qu'il faut avoir à tous les niveaux, que ce soit au niveau régional pour la mise en place des frais réels ou alors au niveau territorial sur la possibilité pour les arbitres d'aller d'un secteur à l'autre, on ne va pas envoyer des arbitres au-delà de ce qu'ils pouvaient faire avant, sur désignation départementale. C'est-à-dire qu'on ne va pas au niveau territorial envoyer des arbitres d'un secteur à un autre, avec un nombre de km qui augmente nettement. Ce n'est pas le but, on reste dans une logique en réel.

Question :

Au niveau territorial, pour les arbitres qui covoiturent, si deux arbitres arrivent avec une seule voiture, on va payer 2 déplacements ?

Réponse de Dylan Gazeu :

Aujourd'hui, il y a un constat qui a été fait, il a très peu de binômes au niveau territorial. Aujourd'hui, les arbitres qui sont en binômes au niveau territorial, sont plus à même d'accéder au niveau régional pour pouvoir y répondre en binôme. Et il y a beaucoup plus d'arbitres au niveau territorial en solo.

Question :

Au niveau de notre CDA on a des arbitres régionaux qui officiaient des fois en championnats territoriaux donc ils arrivaient en binôme, est-ce que cela sera toujours le cas ?

Réponse de Dylan Gazeu :

Là on est sur des questions concernant le niveau du match et pas le niveau de l'arbitre. En effet un arbitre ou une paire d'arbitres en binôme qui signent sur un championnat régional aura un seul défraiement, par contre s'ils officient sur un championnat territorial, il y aura deux défraiements. Maintenant le but n'est pas d'envoyer des arbitres sur un championnat territorial qui viennent de l'autre bout de la région. On reste dans une logique de désignation qui est rationnelle et financièrement abordable pour les clubs.

Question :

Dans tous ces calculs, les bénévoles, on leur demande de se regrouper dans les voitures, les techniciens on leur demande de se regrouper, les arbitres ils sont 2, on paie 2 voyages, bref on les paie double. Quelque chose m'échappe : le bénévole est à 0,30 l'autre à 0,32, l'autre à 0,35, on ne peut pas harmoniser tout ça ? On pourrait profiter du fait qu'on change de Ligue

pour mettre tout le monde au même niveau et on n'en parle plus. Franchement, si je suis dans un club je refuse de payer 2 fois un voyage ; on est un groupe, les arbitres viennent, ils arbitrent et point final. Et ça suffit ce racket organisé !

Réponse de Dylan Gazeu :

L'indemnité de match, pour les arbitres qui officient sur les championnats territoriaux, n'augmente pas, elle reste sensiblement la même, à quelques euros près en fonction du travail qui est effectué, en dehors des 2 déplacements, c'est une indemnité de match qui ne bouge pas. Quelle est aussi là la logique d'harmonisation ?

Intervention :

Il faut profiter de l'harmonisation des tarifs, il y a aussi l'harmonisation des déplacements chez les adultes. Par contre chez les jeunes il faudrait que les parents ne soient pas forcément obligés de cohabiter aussi. Il faudrait que les enfants ne se déplacent pas forcément avec une seule voiture. Et s'ils se déplacent avec une seule voiture, c'est que ce sont des jeunes qui ont un souci, il faut quand même favoriser et encourager les jeunes à venir à l'arbitrage. Donc il faut harmoniser tous les tarifs mais laisser deux déplacements aux jeunes, c'est une proposition.

Précisions sur le covoiturage :

Proposition pour simplifier, qui permettra d'instituer le covoiturage pour tous sur l'ensemble des catégories, cependant pour les J A J, pour les arbitres jeunes, on est un peu coincé car la notion du covoiturage est une chose que nous aimerions généraliser. Mais on a la moitié des arbitres jeunes qui sont mineurs, et nous n'avons pas la possibilité d'imposer à des arbitres mineurs de monter dans le véhicule d'une autre personne, c'est interdit. D'où la nécessité de laisser les deux défraiements aujourd'hui pour les arbitres jeunes.

Question :

J'ai eu le problème à Narbonne : les arbitres qui sont moins jeunes, qui sont considérés comme jeunes arbitres, qui sont dans les groupes R4 de l'ancienne CRA, ils sont payés, deux prix, alors qu'ils sont majeurs, il faudra préciser, c'est des mineurs ! Mais pas les gens qui sont en R4 ou en R3, ils sont accompagnés par leur tuteur les trois quarts du temps, ça aussi il faut le prendre en compte. Parce que le tuteur est payé par le défraiement, par la Ligue, et ils accompagnent les jeunes arbitres. Tout comme on se laisse faire sur les dispositions que vous prenez, il ne faut pas croire que les arbitres de -13 vont arbitrer les -11, les -15 vont arbitrer les -13, les -15 pour des arbitres de 19 ans qui arrivent, ils sont avec leurs parents...

Réponse de Dylan Gazeu :

Deux éléments de réponse : en premier, c'est vrai qu'il y a une période d'âge en flottement, qui est celle des arbitres qui sont majeurs, qui sont encore considérés comme juges arbitres jeunes, et peut-être que là il y aurait un travail à mener sur cette spécification et sur certaines populations. Le deuxième point c'est que si nous n'avons pas d'accompagnateur, superviseur qui ont transporté des jeunes arbitres, en sachant que nous avons eu des offres en début de saison que l'on a interdit pour des questions de responsabilité. Je vous invite aujourd'hui à faire remonter à la CTA s'il y a ce genre de pratique, car en effet je suis d'accord que c'était rageant de voir des adultes qui sont défrayés, plus le défraiement des accompagnateurs et de superviseurs défrayés pas la Ligue dans une seule voiture.

Pour les déplacements réels, il y a la notion de covoiturage qui se met en place sur des points de ralliement, qui vont être définis par la CTA, et l'ensemble des frais va être géré par la commission territoriale d'arbitrage. Ce ne sont pas les

arbitres qui feront leur note de frais, mais bien la commission avec les bons Km en fonction de point de rencontre sur les destinations, puisqu'on laisse quand même le défraiement de certains en double déplacement jusqu'à un point de rencontre. Florence Bascou

Nous allons procéder au vote des tarifs d'arbitrage, sauf la nuance concernant le covoiturage qui sera généralisé à tous au tarif de 0,35 euros du Km.

Adoption Projet arbitrage – Tarifs

Le projet des tarifs d'arbitrage est mis au vote.

Votants : 110 Voix totales : 633

Taux d'abstention : 12,5% Voix exprimées : 554

Pour : 438 Voix ; Contre : 116 Voix ; Abstention : 79 Voix

Le projet des tarifs d'arbitrage est adopté à la majorité.

Statuts et réglementation : Amandine Dollard-Noël

Remerciement à toutes les personnes qui ont aidé à élaborer le projet, projet commun, harmonisation. Cela n'a pas été simple à élaborer car atypique avec deux fonctionnements différents.

Nous aurons deux Cmcd à cause de la différence des attributions de l'arbitrage mais avec un projet commun. Amandine Dollard-Noël détaille les éléments des diapositives qui feront les obligations.

Question :

Concernant la N3, l'application l'année prochaine sur le technique PN accédant N3, on parle de N3 régional ou bien de N3 national ?

Réponse de Jean-Pierre Clot :

Je vous rassure la N3F sera gérée par la région.

Intervention :

En Filles ? Donc quelle est l'obligation ? On parle de la N3 garçon ou de la N3 fille ?

Réponse de Amandine Dollard-Noël :

L'objectif reste en soi de préparer les clubs à l'accession nationale, qu'ils ne se retrouvent pas sans les obligations pour l'accession en national.

Intervention :

Sauf que la N3, tous les clubs qui vont entrer en national l'année prochaine en filles et qui souhaitent accéder à la N3 régional, est-ce que ça c'est une N3 régionale ou est-ce que c'est la N3 nationale qui n'existera plus en fille ?

Réponse de Jean-Pierre Clot :

C'est vous et nous Occitanie qui gèreront de A à Z la compétition, les arbitrages, la CMCD de la N3 la saison prochaine. Cela répond à la question ?

Intervention :

Ce que je souhaite-là c'est que tu mettes PN accédant N3M, ça ne concerne que les garçons, pas les filles. Je ne voudrais pas qu'un club qui finisse 3ème de pré-national fille se retrouve empêché de participer à la N3 régional s'il ne remplit pas les obligations indiquées

Réponse de Michaël Boutines :

On ne peut pas empêcher une équipe qui n'a pas sa CMCD d'accéder à un niveau compétition, elle y accèdera dans tous les cas mais avec des points en moins.

Question :

Actuellement, au niveau des obligations, jusqu'à maintenant on avait une école d'arbitrage de jeunes arbitres et des arbitres séniors indépendants, qu'est-ce qu'il en sera pour l'année prochaine pour les arbitres indépendants ? Est-ce que ce sera couvert de la même façon ?

Réponse de Michaël Boutines :

On ne change rien à notre fonctionnement.

Question :

On demande un niveau inter-régional pour accéder en N3, sachant que l'année prochaine la N3 masculine restera bien une N3 de niveau national, et la N3 féminine, une N3 de niveau régional. Cela veut dire qu'on a le même niveau d'exigence sur une obligation à la fois pour un niveau national d'un côté et un niveau régional de l'autre. Effectivement il y a une histoire de points en moins mais finalement les filles vont être aussi pénalisées, parce que le championnat féminin va être aussi pénalisé par rapport à ça. Donc peut-être qu'il y a une adaptation à faire, sachant qu'on a un même niveau d'exigence technique pour deux championnats qui ne seront pas un même niveau.

Réponse de Michaël Boutines :

Diminuer l'exigence : à mon avis ce ne serait pas gagnant pour le handball féminin.

Réponse de Amandine Dollard-Noël :

Cette question sera étudiée à la prochaine commission.

Michaël Boutines :

On est sur une année de transition, pour 2017-2018, on fera des allers-retours avec les clubs concernés, on se repenchera sur le transfert CMCD global pour valider en période de transition l'année prochaine, on a besoin de voir en début d'année comment les choses vont fonctionner. L'idée c'était d'avoir cette période de transition, et ne pas se dire dès l'année prochaine, fusionnons tout pour mettre des clubs en difficulté. C'est pour ça que ce premier temps de transition, il faut une année supplémentaire de transition.

Question :

Par rapport aux bonus qui sont détaillés après, pour les équipes jeunes, il y a des points attribués en fonction des niveaux départemental, régional ou national. Comment vont être déterminés les niveaux, attribués les points pour les -16 et -18 puisque l'on passe en championnat territorial ?

Réponse de Michaël Boutines :

Ce n'est pas parce que l'organisation territoriale change, par défaut on parle de championnats territoriaux, que les niveaux de compétition disparaissent. C'est des niveaux tampon. Il existe encore un niveau national, un niveau régional et un niveau départemental.

Question :

Le niveau va être déterminé à quel moment, puisqu'il y a les brassages, les accessions Excellence, honneur ligue, honneur. Cela correspond à quoi ?

Réponse de Jean-Pierre Clot :

On peut supposer que seraient en territoire les championnats honneur 2ème phase, sachant que les championnats honneur ligue et excellence sont logiquement des championnats de niveau régional.

Intervention :

C'est jusqu'au 31 mai, ce sera la situation sportive des équipes au 31 mai. Donc on connaîtra le niveau à ce moment-là puisque le niveau -18 est défini à partir des vacances de Noël.

Question :

C'est pour une précision, j'ai reçu le mail pour l'état de ma CMCD de la saison passée, il n'est pas bon, je le conteste dans le sens où j'ai une école d'arbitrage avec 15 enfants, avec deux personnes qui la gèrent, dans un sens je suis pénalisé, je vais prendre 8 points a priori sur le championnat l'année prochaine, et une amende financière. Je voulais savoir si l'année de transition est-ce que cette sanction, il faudra la prendre l'année prochaine, on la prendra la transition, cela

concerne l'équipe, comment. ?

Réponse de Michaël Boutines :

Ce sera une réponse collective, à l'ensemble des clubs qui ont reçu leur notification d'ex LR. Le résultat m'inquiète. Donc à mon avis on a un positionnement qui n'était pas assez en lien avec une réalité, avec une certaine forme d'exigence, c'est sûr. Donc la proposition sera faite la semaine prochaine, tant sur les pénalités financières, le bureau directeur se positionnera avant, je ne prends pas de décision. Pour l'année prochaine on ne va pas mettre des pénalités financières. Je souhaite en deuxième qu'on regarde cette CMCD qui est passée, ce qu'on demande sur la saison prochaine. Je ne dis pas que vous serez absous de l'ensemble de points, mais on ne peut pas avoir une exigence qui est celle-ci sur une année de transition, parce qu'en ex MP, de mémoire, ils sont tous dans le vert, il y en a certainement dans le rouge en ex LR, et les deux CMCD ne sont pas comparables. Donc sur l'année 1 de la création du championnat commun et collectif, là c'est encore une saison de transition, je souhaite qu'on les analyse au regard de ce que l'on propose. Donc c'est moins exigeant pour l'ex LR.

Question :

Sur les JAJ en formation régionale, pour les clubs qui mettent des équipes -15 -18 en nationaux, on demande juste un JAJ en formation régionale. Le problème qui se pose est qu'en général, un jeune arbitre région en général quand il arrive vers 17 ans, c'est l'année du bac, il est en formation. Une fois qu'il est jeune arbitre régional, on ne sait pas si on les garde. Pour en avoir formé un certain nombre, j'en avais 4 l'année dernière, cette année 2, donc on sait que c'est très aléatoire comparé à un arbitre adulte. Ce qu'on soutenait il y a 2 ans en LR, c'est des juges arbitre jeunes, mais pas forcément un niveau exigé. Car les jeunes ne restent pas forcément dans la région, pour les études, pour plein de choses. Et d'une année sur l'autre on peut les perdre. Donc on va se retrouver à inscrire une équipe à -18 et plus, conditionné à ce niveau de juge arbitre. Donc l'année prochaine, je ne mets aucune équipe en région, puisque je ne suis pas sûr d'avoir un juge arbitre jeune régional.

Réponse de Amandine Dollard-Noël :

D'une part on attend encore certains référentiels de formation de la fédération, on n'a pas encore toutes les informations à ce niveau-là, ce sera étudié. L'idée est de rester dans une dynamique de formation. Au niveau des exigences de la CMCD, on n'a pas encore bien tranché. Cela va se faire en plusieurs étapes.

Question :

Je défends les clubs qui se retrouvent des fois lourdement sanctionnés, mais quid des clubs qui remplissent les obligations et qui font l'effort toute la saison de réussir et de remplir toutes les obligations parfois lourdes, où est la récompense pour les clubs qui réussissent ? Il faut aussi reconnaître les clubs qui font les efforts mais qui n'y arrivent pas quand même.

Réponse de Amandine Dollard-Noël :

L'idée était initialement de trouver un système de récompense et de renforcement positif, pour les clubs qui faisaient l'effort pour atteindre ce qui est obligatoire, mais on a aussi regardé tous les clubs sanctionnables, sanctionnés, l'objectif n'est pas de tirer sur les clubs qui n'ont pas atteint les exigences. L'idée du système de récompense a été également soulevée en réunion, on y travaille encore.

Intervention de Michaël Boutines :

Je ne suis pas là pour dire que ceux qui n'ont pas fait le boulot

ne doivent pas être sanctionnés. Moi quand je regarde la situation telle qu'elle est aujourd'hui, elle n'est pas applicable. A mon avis, les exigences globales étaient trop fortes. Cela ne va pas dire qu'on ne va pas continuer à évoluer, mais on va la faire évoluer aujourd'hui au regard d'une situation en Occitanie sur une période particulière. A minima il y a cette année-là de transition, c'est un travail qui va porter demain, ce n'est pas du laxisme, je peux vous garantir que si vous discutez avec les clubs qui étaient présents à l'assemblée générale de 2013, où, de mémoire un certain nombre de clubs de l'ex MP étaient sanctionnés. Chaque année les sanctions ont été appliquées. Même pour les clubs qui peuvent ne pas vouloir, qui ont accédé sur les championnats de national 3 avec des points en moins. Oui, on l'a déjà fait, donc il n'y a pas de laxisme. Il y a un changement d'approche, vous avez fait les efforts, et pour plus de la moitié vous avez réussi. Et pour réussir, dans le sport collectif, il faut qu'on y arrive ensemble ! Voilà ma position aujourd'hui. Plus tôt on sera prêt, pour l'ensemble des dispositifs, mieux ça sera. On va avancer ensemble sur tous les dispositifs que l'on va mettre en œuvre, et j'espère que dès la fin de la saison prochaine on pourra s'occuper de l'ambition commune, la même pour tous.

Question :

Est-ce qu'on ne peut pas imaginer des bonus parce qu'effectivement la vie d'un club n'est pas simple, des fois pendant 10 ans tout va très bien, on est largement au-delà, puis en fait c'est un moment dans le creux de la vague, sauf qu'on a contribué les années d'avant à être au-delà. Donc est-ce qu'on ne pourrait pas prévoir aussi la mémoire de ça. Lorsqu'on fournit des arbitres pendant pas mal de temps, que l'on tienne compte de ça. Se dire, bon là il y a un petit creux donc on peut en tenir compte.

Réponse de Amandine Dollard-Noël :

C'était pour permettre aux clubs de se réorganiser. C'est toujours le cas actuellement.

Intervention :

Des précisions par rapport à la question sur les juges arbitres jeunes, qui a montré ce qu'on trouve souvent, une volonté pour accéder au niveau régional sur leur année de bac 17 -18 ans, il est stipulé aujourd'hui dans la nouvelle organisation la possibilité pour un arbitre d'être validé, la tranche d'âge est de 13 à 20 ans, contre 14 à 18 précédemment. Aujourd'hui, on a 7 années complètes pour pouvoir former et proposer la qualification et en général valider, puisque je pense que dans les pratiques aujourd'hui on n'en est pas à refuser de la validation aux jeunes. Aujourd'hui il y a un confort supplémentaire pour les clubs, pour pouvoir répondre aux exigences, ce qui est confortable car on a 7 années pour former et valider à terme un juge arbitre jeune.

Question :

Est-il possible d'avoir un bonus qui soit lié à la situation du club ? Exemple si le club a, pendant 5 ans consécutifs, rempli ses obligations, cela fait un bonus. A l'inverse, si un club a une passe un peu difficile, est-ce qu'on ne peut pas avoir un bonus qui aide à passer un période de transition ?

Réponse de Amandine Dollard-Noël :

C'est à réfléchir. Je le note depuis tout à l'heure ce sera une question. Ce sont des choses qui pourront être mises en place pour les clubs dans le creux de la vague. Je rappelle qu'à la fin de chaque saison sportive, les dossiers sont étudiés au cas par cas, donc c'est vrai qu'il y a des situations problématiques qui sont problématiques, elles sont étudiées pour essayer de trouver des solutions. Un système de bonus, de compensations pourrait être envisagé, mais il faut garder à

l'esprit que l'on reste accessible et disponible tout au long de l'année pour trouver des solutions pour les clubs.

Le projet Statuts et Règlementation est mis au vote.

Votants : 110 Voix totales : 633

Taux d'abstention : 21,2% Voix exprimées : 499

Pour : 463 Voix ; Contre : 36 Voix ; Abstention : 134 Voix

Le projet Statuts et Règlementation est adopté à la majorité.

Schéma territorial de développement : Françoise Tuxagues

Nous avons fait quatre réunions depuis février 2017 sur lesquelles nous nous sommes penchés pour faire évoluer le handball : Accompagnement club, pratiques alternatives, féminisation avec un projet de colloque. Tous ces sujets sont transversaux entre eux et avec les différentes commissions. Nous souhaitons mettre en place la tournée « handballissime » en prévision de l'Euro 2018, qui ne sera pas dans notre région. Mise en place des services civiques dont le stand est présent dans la salle et où vous pouvez prendre des plaquettes et des renseignements auprès des salariés.

Faire une charte sur les incivilités et inviter les personnes et la respecter.

Intervention de Hamid Fathi sur le Beach Handball :

Nouvelle activité en condition de sable, en région Occitanie, il y a six étapes, à Argelès, deux à Narbonne, Palavas, Port Barcarès, Port Leucate. On vous invite à vous inscrire pour constituer des équipes, il y aura 2 salariés référents. Sur toute la tournée on vous expliquera pour vous initier au Beach, avec la Fédération Française de Handball.

Remerciements à Jean-Louis Guichard élu référent et chef de délégation.

PPF : Patrick Teyssier

La fédération nous demande de travailler sur 3 programmes avec différents stages.

Détection en amont de l'entrée en pôle espoir. Cela concerne les 13-14 ans détectés sur les interdépartementaux et inter comités.

Accession en pôle espoir classes de 4e et 3e et seconde, détectés sur les inter-ligues pour entrée sur les sites de Toulouse et Nîmes pour les féminines et sur les sites de Nîmes, Montpellier et Toulouse pour les masculins. Cela correspond aux trois clubs de haut niveau avec lesquels nous travaillons en partenariat.

Excellence en pôle espoir avec des jeunes de 18 ans pour les sites de Nîmes et Toulouse avec des conventions de partenariat avec les clubs et la compétition inter pôles.

Mission de l'Equipe technique territoriale avec plus de 30 salariés plus ceux des clubs, les bénévoles et les élus, cela représente environ une centaine de personnes dédiée aux trois schémas de formation-haut niveau-développement en relation avec les commissions compétition et arbitrage. Nous travaillons actuellement sur la répartition des ressources humaines ce qui entraîne des modifications sur les lettres de missions et représente un fort enjeu.

Le projet PPF est mis au vote.

Votants : 110 ; Voix totales : 633

Taux d'abstention : 22,3% Voix exprimées : 492

Pour : 473 Voix ; Contre : 19 Voix ; Abstention : 141 Voix

Le projet PPF est adopté à la majorité.

Formation : Sandrine Boulesteix

Création d'un guide des formations qui sera envoyé à tous les clubs et mis en ligne sur le site de la ligue.

L'ambition est de positionner la ligue comme étant la touche majeure pour répondre aux attentes des acteurs de tout le territoire. Pour cela nous avons l'Institut Territorial de Formation et de l'Emploi Occitanie (ITFE), dont le but est de diversifier les offres de formation dont nous avons les compétences pour former et pour entraîner.

En lien, bâtir des parcours visibles par rapport à l'activité concrète dans les clubs et rendre accessibles les formations aux professionnels et bénévoles.

Favoriser la proximité pour les premiers niveaux de formations, animateur, accompagnateur, avec un meilleur maillage et plusieurs formules, en weekend ou semaine.

Comment l'ITFE va être en capacité de former ses acteurs pour dispenser la formation ? Nous avons un nouveau métier qui apparaît au niveau de la fédération : coordinateur de formation. Le tout en relation avec l'institut de formation de la fédération qui délivrera à certaines ligues une habilitation de formations diplômantes.

A partir de septembre 2017, les mêmes formations, commune à tous les formateurs qui monteront en compétences, seront dispensées sur tout le territoire. Les inscriptions seront à faire sur le site.

Adoption Projet Formation

Le projet Formation est mis au vote.

Votants : 101 Voix totales : 590

Taux d'abstention : 6,6% Voix exprimées : 551

Pour : 551 Voix ; Contre : 0 Voix ; Abstention : 39 Voix

Le projet Formation est adopté à la majorité.

Règles aménagées : Jacky Brun

Les règles aménagées ont été élargies à toute la ligue en relation avec la commission sportive. C'est un élément important pour la formation du joueur -11, -13, -15 ans qui sera transformable, adaptable pour une compréhension du jeu vers le meilleur niveau.

Jacky Brun fait l'explication et le développement des tiers temps projetés au tableau et qui sera envoyé à tous les clubs, avec une explication particulière sur le cartouche où seront mentionnés les tiers temps.

Question :

Votre idée est très pertinente et très intéressante, mais au niveau de l'affichage, comment cela va se passer ? Car toutes les salles devraient avoir normalement un panneau avec le cumul des points le et celui de chacun des tiers temps, ou alors, autre solution, on peut faire le panneau de chacun des tiers temps manuellement.

Réponse de Jacky Brun :

Normalement on remet chaque fois le compteur à zéro et on n'affiche que le tiers temps en cours. On remet tout à zéro, pour que ce soit le tiers temps concerné, et bien sûr, il faut garder ce score en mémoire sur une feuille pour pouvoir ajouter le score final en faisant les totaux pour connaître le vainqueur.

Intervention de Vincent Griveau :

C'est un complément d'information. En ex MP, la façon dont le score était inscrit à l'utilisation du panneau d'affichage, se faisait avec une remise à zéro des scores à chaque tiers temps. Au bout d'un moment d'adaptation, les équipes de jeunes et les coachs ont fait déjà le calcul dans leur tête et savent combien de points il leur faudra remonter pendant

le match. De fait cela ne devient plus une préoccupation du moment. Voilà comment cela a été géré, il n'y a pas de double annotation au niveau de l'affichage du score.

Question

Y a-t-il de la lisibilité pour les personnes qui sont dans le gymnase ?

Réponse de Vincent Griveau :

La question avait été posée déjà à l'époque, les retours que nous avons sont du même acabit. Les familles viennent avec un papier et un crayon et elles obtiennent le score puisqu'elles tiennent à savoir ce qu'il se passe, donc a priori cela ne posait pas de problème.

Question :

Comment fait-on pour l'équipe qui ne respecte pas les règles ?

Réponse de Vincent Griveau :

On a très peu de pouvoir d'action sur ça, on mise comme d'habitude sur le bon sens, puisque les règles qui sont proposées sont des règles techniques. Mais peut-être avez-vous des suggestions les concernant. C'est pour ça qu'au-delà des aménagements de règles, il faut à tout prix mettre en place ce que vous avez fait en ex LR, et également en ex MP, beaucoup de communication pour en expliquer le sens et l'intérêt, et le joueur dans les formations d'entraîneur. On met en place aussi des réunions de début de saison de façon à pouvoir expliquer et justifier le bienfondé de ces règles. Parce que vous avez aussi le cas de figure de gens qui sont prêts à les appliquer mais qui ne les appliquent pas. C'est pour ça qu'on a souhaité également, dès le début de la mise en place de ce dispositif, indiquer aux membres de l'équipe adverse, estimée comme l'équipe qui n'avait pas joué le jeu, mette un commentaire. Ainsi, au regard d'un ensemble de commentaires, quand on s'aperçoit que ça commence à faire trop, on va rencontrer le club, qui a pris les remarques, voire organiser une réunion pour essayer de réguler les choses. C'est vrai que cela fait appel à du bon sens mais c'est toute l'idée, au départ c'est un engagement de règles qui a un fort impact sur la formation du joueur.

Question :

En aucun cas on s'en remet au jeune arbitre ?

Réponse de Jacky Brun :

Non, il est trop jeune. Lui il n'est pas là du tout pour ça, donc on ne s'appuie pas sur cette personne pour régler les problèmes. On règle ça entre adultes, on apporte les commentaires et on le règlera.

Question :

C'est juste une demande, dans le tableau qui sera envoyé aux clubs, dans la colonne règles particulières pour les -15, qu'il soit bien spécifié dans le tableau le fait qu'on peut prendre 2 temps morts par club.

Question :

Vous précisez pour les tiers temps qu'il y a soit gagné soit perdu. En cas de match nul, ça peut arriver sur un tiers temps, comment ça se passe ?

Réponse de Jacky Brun :

En cas de match nul c'est spécifié, là on procède au but en or.

Question :

Dans la mesure où on ne peut plus utiliser à bon escient la feuille de match électronique, pour passer par le menu des remarques, ça veut dire que toutes les feuilles de match vont être retraitées par la commission. Qu'avez-vous prévu, des sanctions ? Car il va y avoir inévitablement des erreurs.

A partir du moment où la feuille de match électronique, le logiciel n'est pas modifié, on passe sur du manuel.

D'un côté on nous impose d'utiliser la feuille de match au format électronique, des erreurs de saisie il va y en avoir, automatiquement des contestations.

Toute la saisie derrière, pour chaque tiers temps, les informations, c'est purement manuel. C'est la personne, le secrétaire qui est à table et qui va noter sur un bout de papier.

Réponse de Jacky Brun :

Oui.

Suite de la question :

Il n'y a pas de procédure mécanique et automatique qui peut être faite sur logiciel ? Donc on va se prendre des sanctions à tour de bras.

Intervention de Michaël Boutines

La commission sportive va répondre, ce sera plus précis.

Réponse d'Annick Lanneluc-Sanson :

Il y a des tiers temps sur les feuilles de match. Au lieu de rentrer deux mi-temps on rentre trois tiers-temps. On demande que les scores soient mis dans les commentaires, c'est pour que la saisie sera plus rapide. Et on peut vérifier.

Question :

On a eu pas mal de soucis depuis 2-3 ans dans pas mal de groupes avec des buts en or qui parfois duraient plus de 15 minutes. Donc j'aimerais qu'on réfléchisse à une règle qui permettrait de limiter le temps qu'on a, surtout en -11 F c'est arrivé très souvent.

Question :

A la fin d'un tiers temps où il y a match nul, le temps se déroule et il y a un joueur qui prend 2 minutes, on n'a toujours pas marqué le but donc le jeu continue. A partir de quand on compte le départ des 2 minutes et à partir de quand termine-t-on la sanction ?

Réponse de Vincent Griveau :

La personne est bien sûr encore exclue pendant la période du but en or. S'il est compliqué de le faire défiler au tableau d'affichage normal, il faut le prendre à part. Un temps à part avec un chrono à part, pour vérifier le temps qu'il reste de pénalité, et pouvoir faire entrer au besoin un joueur.

Question :

Je n'arrive pas à comprendre l'intérêt pédagogique. Je comprends qu'on ait voulu dynamiser le jeu. Maintenant vu qu'on a un fonctionnement en LR avec des règles sportives, qu'on applique sur les schémas de jeu, je n'arrive pas à comprendre l'intérêt pédagogique à la fois non pas pour dynamiser mais rajouter de la complexité alors que le but de l'animateur, de l'entraîneur de handball c'est quand même de dynamiser ses équipes. Cela va créer un différentiel pour les équipes très dynamiques, qui vont prendre 6 points, d'autres 1 point, et la finalité du championnat va être tronquée puisque en quelques matchs ils vont se retrouver avec un quota de points énorme, il y a des équipes qui ne vont pas comprendre, il y a des équipes qui vont s'écrouler.

Réponse de Vincent Griveau

Au-delà des inquiétudes que peut avoir l'entraîneur sur l'écart de score conséquent, on s'est rendu compte que la remise à zéro facilitait les choses et qu'effectivement certains différentiels de niveau d'équipe, même avec l'intervention de l'entraîneur, avait beaucoup de mal à amener une dynamisation jusqu'au bout par rapport à l'écart et la remise à zéro facilitait la tâche de l'entraîneur. L'intérêt est donc là pour l'entraîneur de savoir mobiliser ses troupes voir même d'organiser les effectifs qui puissent être construits en fonction de la façon dont on joue sur les tiers-temps tout en remettant le score à zéro.

Adoption Projet Règles aménagées

Le projet des Règles aménagées est mis au vote.

Votants : 101 Voix totales : 590

Taux d'abstention : 8,5% Voix exprimées : 540

Pour : 443 Voix Contre : 97 Voix ; Abstention : 50 Voix

Le projet des Règles aménagées est adopté à la majorité.

Michaël Boutines salue l'arrivée de M. Kamel Chibli, vice-président de la région en charge de l'éducation et des sports qui prend place à la tribune.

Il appelle ensuite Yvan Delbosc, trésorier, et Jean-Pierre Clot, en charge des missions prospectives, pour présenter le budget et les tarifs 2017

Yvan Delbosc présente les éléments majeurs du budget 2017

Le budget 2017 s'appuie sur un effectif stabilisé de 31.600 licenciés.

Les charges et les produits budgétés sont d'un ordre similaire à ceux constatés en 2016 au niveau du cumul des 2 anciennes ligues. (2,1-2,2 M€).

- Maintien du tarif des licences de l'ex MP excepté une majoration de 1 € liée à la part FFHB sur la maison du Handball.
- Baisse du tarif des licences de l'ex LR harmonisée intégralement dès la saison 2017-2018 ce qui représente une baisse moyenne par licencié de 10.00 €.
- Harmonisation des tarifs d'affiliation et d'engagement.
- Elargissement du dispositif du fonds emploi à l'ensemble de la ligue Occitanie, ce qui entraîne une dotation à ce fonds de 93 K€ s'appuyant notamment sur les ressources licences et la diminution des charges de personnel. Jean-Pierre Clot va vous faire les commentaires.

Intervention de Michaël Boutines :

Nous avons construit une structuration que vous connaissez bien au regard des statuts. Mais comme nous avons changé d'approche et de vision, nous avons souhaité poser les questions que l'état, les collectivités locales se posent nécessairement aujourd'hui. Ce sont les questions de l'évaluation et de la prospective, avec l'ambition que l'on souhaite mettre dans le projet. Comment peut-on mobiliser à la fois la question budgétaire, financière mais aussi de ressources nouvelles. On sortait du cadre de fonction régalién sur ces questions financières et administratives et c'est la raison pour laquelle j'ai demandé à Jean-Pierre Clot, avec son expérience personnelle et professionnelle, d'accompagner le bureau directeur et le comité directeur, sur ce point-là. Nous sommes passés en mode grande région ; comment le modèle économique doit évoluer pour accompagner l'ensemble de notre activité ?

Exposé de Jean-Pierre Clot

Il est clair que ce travail est en devenir sur la base de l'ensemble des projets qui seront définis pour chacune des commissions il va falloir se projeter sur toute la mandature à la fois pour définir des projets et des objectifs et mettre en place des ressources. Dans un premier temps il a été question de répondre à des objectifs où il a été envisagé d'une part de réduire le montant des licences de l'ex LR et d'autre part de pérenniser le fonds emploi de l'ex MP.

Or nous avons adopté la démarche suivante visant un budget équilibré sur chacune des deux ex ligues. Compte tenu de ce qui a été expliquée tout à l'heure, des frais de personnel sur

l'ex LR et de l'excédent qui sera dégagé, il sera possible de réduire le montant des licences de ex LR dès la 1ère année, tout en structurant un fonds emploi nouveau à hauteur de 93000 €. Cela permettra aux comités, sur la base de conventions signées avec la ligue, de financer une quote-part d'un emploi de CTF équivalent à la moitié d'un SMIG chargé. Donc les orientations majeures sont :

1. Harmonisation de l'ensemble des tarifs
2. Pérennisation du fonds emploi MP
3. Création d'un fonds emploi LR, avec une globalisation des emplois ex MP et ex LR, sur ces bases-là, avec un prélèvement de 5,5 € par licence à partir de cette année.

Question

Nous avons encore cette année 1 € d'augmentation de la part de la FFHB sur la maison du handball. On va être à 3 € par licence prélevés, est ce que ça va augmenter chaque année comme la CSG ? Maintenant on va payer les tarifs de formation, c'est pire qu'un crédit, c'est à vie.

Réponse d'Alain Jourdan, vice-président de la FFHB :

Le fonctionnement de la maison du handball a été voté par l'assemblée générale. Il s'agit de 6 €, programmés sur cinq ans. Il va y avoir une augmentation annuelle, on ne va pas revenir en arrière, la maison du handball va fonctionner, va avoir des frais de fonctionnement. L'augmentation s'arrêtera en 2019. C'est un choix qui a été fait par la fédération et voté en assemblée générale. Le bâtiment est pratiquement terminé, il faut être sérieux, on espère que cela générera des produits pour la fédération.

Adoption du budget et des tarifs 2017

Le budget et les tarifs 2017 sont mis au vote.

Votants : 101 Voix totales : 590

Taux d'abstention : 8,5% Voix exprimées : 540

Pour : 517 Voix ; Contre : 23 Voix ; Abstention : 50 Voix

Le budget et les tarifs 2017 sont adoptés à la majorité.

Intervention de Michaël Boutines :

J'ai demandé à l'ensemble des professionnels de la ligue, salariés et cadres d'état, de venir se présenter, comme s'ils allaient entrer sur un terrain en se mettant devant la tribune. Vous ferez un pas en avant quand je prononcerai votre nom comme pour la présentation d'une équipe. C'est un joli collectif.

Nous aurons sur deux antennes l'ensemble des personnels qui était présents. Le conseil d'administration réuni au départ a souhaité conserver les deux antennes, mais les missions vont bouger avec la dernière étape d'entretien des harmonisations pour la plupart et travail en binôme ou trinôme.

Je vais vous présenter celles qui seront vos principales interlocutrices du quotidien. Sur l'antenne de Montpellier Sylvie le Tallec ; Véronique Belin ; Dominique Chiroussel. Sur l'antenne de Toulouse Christine Maméa.

Une équipe autour de la question de l'arbitrage avec Hervé Rigal et Arnaud Bouteiller à 50 %, qui sur les autres 50 % travaille sur la communication et de soutien administratif.

La technique avec Daniela Petkovic ; Laurent Puigsegur et Didier Bor ; les cadres d'Etat Sandrine Boulesteix ; Jacky Brun ; Vincent Griveau et le coordonnateur de cette équipe technique Patrick Teyssier.

Sur le développement Hamid Fathi et Sébastien Drevet, et retenu par la caravane du hand Jason Bringer. Cédric Leriche enchaînera sur un contrat pro marketing/communication.

Le pôle autour des questions budgétaire, le pôle financier avec

Carine de Araujo et Maxence Lassalle. Une particularité : une mi-temps mise à disposition par le Groupement d'Employeurs d'Occitanie, Zina Namar, emploi partagé avec le comité de l'Aveyron.

Et comme il faut un pilote dans l'avion, cette responsabilité revient à Thomas Declercq en qualité de manager territorial. Les postes sont à affiner mais ils ont démontré le temps de l'AG électorale, leurs qualités professionnelles.

Michaël Boutines demande aux membres du CA de la ligue Occitanie de bien vouloir se prêter au même exercice. Quelques-uns sont excusés d'autres ont dû s'absenter.

Caroline Lemarchal élue sur le collège des représentants départementaux, Jean-François Mangin ; Henri Duges président du comité 82 ; Patrice Lesongeur ; Yvan Delbosc ; Florence Castelli trésorière adjointe ; Sylvie Uhmman, missionnée sur l'évaluation territoriale et régionale ; Thierry Brousses président de la commission territoriale de discipline ; Lucile Resplandy médecin régional ; Corinne Schlegel élue sur le collège des représentants départementaux ; Christelle Astre ; Jean-Pierre Cezera ; Fabrice Arcas, président de la commission sportive ; Nadine Mercadier, vice-présidente déléguée, élue au CA de la FFHB sur le collège des territoires ; Michel Huc président du comité de l'Hérault, qui sera le représentant des présidents de comités d'Occitanie dans le cadre de la démarche partenariale avec la FFHB sur le conseil des territoires ; Sandra Vedel ; Amélie Fixes du collège jeune dirigeant ; David Bennet ; Annick Lanneluc-Sanson ; Jean-Pierre Clot ; Françoise Tuxagues ; Amandine Dollard-Noël ; Serge Dagada, représentant de l'Occitanie à la COC de la FFHB ; Florence Bascou secrétaire générale ; Jean-Philippe Dubedout, vice-président de la ligue et membre de la commission nationale des statuts et de la réglementation ; Lionel Bocassino, élu sur le collège des représentants de clubs ; Sylvie Besnier élu sur le collège des représentants de clubs.

Cette équipe est nombreuse et il manque quelques membres, pris par leurs activités : Hanane Fathi-Croland, Eric Palomo et Perrine Pourcher du collège jeune dirigeant

Michaël Boutines tient à saluer l'engagement des membres bénévoles du conseil d'administration pour que les commissions puissent vivre au quotidien et qu'ils soient encore le plus nombreux possible pour la nouvelle olympiade. Il remercie son équipe, la mobilisation forte et nombreuse, claire et directe des clubs à cette AG, qui donne le tempo. Elle nous engage pour la saison prochaine et à l'avenir pour construire cette identité du handball en Occitanie. Je pense que nous avons porté de beaux projets avec de l'ambition. L'essentiel y est, tout n'est pas parfait. Il a fallu, dans un temps très court, se remettre en situation d'être en capacité de proposer les choses et de lancer les dispositifs, autant avec les commissions, l'équipe technique régionale et les présidents de comités, pour le fonctionnement du conseil d'administration. Les choses sont aujourd'hui calées et se trouvent en perspective pour construire l'avenir. Très sincèrement, au nom du conseil d'administration et de l'ensemble des professionnels, je vous remercie pour votre participation sur ce test grandeur nature, à longueur de matinée, au service des projets.

Résolument merci, les vacances ne sont pas pour tout de suite. Je demande à Rémi Ghibaud, le président du club de Narbonne de venir sur la scène pour te remettre un souvenir dans cette magnifique salle du « soviet suprême » ! Merci beaucoup à toi

et à ton équipe et à l'ensemble de tes dirigeants.

Michaël Boutines remercie Patricia Michalak et Jean-Claude Semène, qui ont été présidents des deux anciennes ligues, et acteurs importants pour le développement de notre sport. Remerciement à l'ensemble des clubs pour leur participation et leur confiance.

Remerciement à M. Carrieu, commissaire aux comptes, pour la poursuite de sa mission.

Message d'Alain Jourdan.

Il félicite l'équipe de la Ligue Occitanie pour le travail effectué car c'est une tâche compliquée que celle de cette fusion.

Il insiste sur la place des comités, maillons indispensables dans les formations, l'organisation et qui doivent travailler avec les ligues, car la fédération a besoin de cette proximité.

Il félicite l'organisation de cette fusion et de cette AG sur un territoire de treize comités avec un vote du budget à une très large majorité, contrairement à deux autres ligues où il a été refusé.

La fédération travaille actuellement sur un nouveau fonctionnement de la CMCD.

Remerciements à l'ensemble des clubs et comités.

Kamel Chibli, vice-président de la Région Occitanie, revient sur la prise d'ampleur du handball lors de ces dernières années et confirme que la Région continuera à soutenir ce sport notamment au niveau du développement du sport féminin et de la formation. Il évoque également la rénovation des équipements sportifs et le développement des sections sportives de lycées à laquelle il est attaché.

Michaël Boutines remercie le Conseil Régional pour son soutien.

Pascal Etienne, directeur régional de la DRJSCS Occitanie remercie le président Boutines pour la tenue de cette AG « en mode projets ». J'ai fait des AG où tout ne s'est pas bien passé, ici vous n'êtes pas en mode « vainqueur-vaincu » mais en mode projets collectifs et je vous en félicite vraiment. Je salue les cadres d'état pour le travail effectué au niveau du handball. Il revient également sur le soutien de l'état via le CNDS et les publics prioritaires. Il met l'accent également sur l'importance du développement des services civiques dans les structures du handball.

Michaël Boutines remercie Pascal Etienne de son soutien.

Michaël Boutines clôt l'assemblée en remerciant l'ensemble des participants.

COLLÈGE ÉLECTORAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2018

Structure	Voix	Structure	Voix
HANDBALL CLUB LAVELANET PAYS D'OLMES	3	C.O. BELLEGARDE Section HB	5
HBC PAMIER	7	CIGALOIS HANDBALL CLUB	2
SAINT GIRONS HANDBALL COUSERANS	5	HBC ARAMON	7
HBC DES VALLEES D'AX	4	H BAGNOLS GARD RHODANIEN	8
HANDBALL DES VALLEES ARIZE-LEZE	3	CLUB SPORTIF CHEMINOT NIMES HANDBALL	5
CHB MAZERIEU BASSE-ARIEGE	4	COSTIERE HANDBALL	6
MONTGAILHARD HANDBALL 09	1	HANDBALL CLUB GRAULEN	3
HANDBALL CLUB CARCASSONNAIS	5	VERGEZE HANDBALL MASCULIN	5
ENTENTE FOYERS TREBES BADENS HANDBALL	5	UCHAUD SPORTING CLUB HANDBALL	4
AS FABREZANAISE	4	ANDUZE HANDBALL CLUB	1
ASSOCIATION SPORTIVE PUICHERIC HB	3	GENERATIONS FUTURES HANDBALL NIMES	2
NARBONNE HANDBALL	9	REMOULINS SPORT HANDBALL	5
FJEP CASTELNAUDARY SECTION HANDBALL	5	HANDBALL 30	2
HBC LIMOUXIN	4	HBC LES HANDIABLES	4
MINERVOIS HANDBALL CLUB	3	HANDBALL ALASC LEDIGNAN	3
AS BRAM HANDBALL	5	ALES CEVENNES HANDBALL	3
HANDBALL AVENIR COUZANAIS	2	UNION HANDBALL BAGNO LAISE	2
HANDBALL CLUB BARBAIRA-ALARIC	3	UNION HANDBALL LAUDUN-L'ARDOISE	2
MJC COURSAN HANDBALL	3	FENIX TOULOUSE HANDBALL	13
PALAJA PASSION HANDBALL	4	ENTENTE TUC BALMA HANDBALL	8
HANDBALL CLUB LOISIR PENNAUTIER	3	BEAUZELLE HANDBALL	6
HANDBALL CLUB SIGEANAIS	3	AS L'UNION HANDBALL	7
ROC AVEYRON HANDBALL	9	TOULOUSE ELECTROGAZ CLUB	2
ENTENTE SOM HBC MILLAU	5	SUD TOULOUSAIN HANDBALL	5
HANDBALL CLUB VILLEFRANCHE ROUERGUE	4	US AUCAMVILLE HB	7
SAINT AFFRIQUE HANDBALL	8	HBC VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	7
HANDBALL CLUB ESPALION	6	HANDBALL CLUB SAINT JEAN	6
HBC BARAQUEVILLE-COLOMBIES	4	CASTANET RAMONVILLE AUZEVILLE HANDBALL	9
RIGNAC DOURDOU VALLON AVEYRON HB	6	HANDBALL CLUB MURET	8
HAND 2000	0	HBC PINS JUSTARET VILLATE	6
HAND LEVEZOU	4	BLAGNAC SPORTING CLUB	8
BELMONT OLYMPIQUE HANDBALL CLUB	3	BRUGUIERES OCCITAN CLUB 31 HANDBALL	8
CLUB HANDBALL SEVERAGAIS	3	HANDBALL CLUB QUINT-FONSEGRIVES	6
DRUELLE HANDBALL CLUB	1	CLUB INTER COMMUNAL ESCALQUENS LABEGE 31	6
SPORTS LOISIRS EN ARGENCE - HANDBALL	2	PECHBONNIEU COTEAUX HANDBALL	6
USAM NIMES GARD	14	TOURNEFEUILLE HANDBALL	12
ASSOCIATION SPORTIVE SAINT AMBROISIENNE	5	HANDBALL CLUB ROQUES SUR GARONNE	7
ALES MINES HB	3	SAINT-JORY OLYMPIQUE HANDBALL	5
CERCLE OLYMPIQUE SPIRIPONTAIN	5	MERVILLE HANDBALL CLUB	5
S.U.N. A.L BOUILLARGUES	7	HANDBALL CLUB LA SALVETAT	5
CLUB SPORTIF MARGUERITTOIS	7	UNION SPORTIVE COLOMIERS HANDBALL	7
UNION HANDBALL TARASCON BEAUCAIRE	6	TOULOUSE FEMININ HANDBALL	7
HANDBALL VILLE DE VERGEZE	4	ALTEN HANDBALL	2
HANDBALL CLUB SAINT GILLES	4	BESSIERES HANDBALL	3
HANDBALL CLUB ROQUEMAUROIS	4	HBC REVEL	4
HANDBALL EN PAYS VIGANAIS	4	SAINT GAUDENS HANDBALL	5
CLUB HANDBALL VAUVERDOIS	4	RIEUX HANDBALL VOLVESTRE	6
SPORTING CLUB DE LA VAUNAGE	6	FRONTON HBC	2
ASS OCCITANE GARDONNENQUE	5	HANDBALL PAYS DE LUCHON	3
HBC SOMMIEROIS	7	AS i BP HANDBALL	2

COLLÈGE ÉLECTORAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2018

Structure	Voix	Structure	Voix
AIRBUS STAFF ASSOCIATION	3	UNION SPORTIVE SOUILLAC HANDBALL	1
ASC-CNES-CST (Centre Spatial de Toulouse) sect.HB	1	HANDBALL CLUB MARTEL	1
FONTENILLES HANDBALL CLUB	3	HANDBALL CLUB SAINT-CEREEN	7
FLOURENS HANDBALL CLUB	3	HANDBALL CLUB PRAYSSAC PUY L'EVEQUE	3
HANDBALL CLUB L'ISLE JOURDAIN	6	HANDBALL CLUB CAJARCOIS	2
CONDOM HANDBALL CLUB	4	MENDE GEVAUDAN CLUB HANDBALL	9
HANDBALL CLUB LOMBEZ SAMATAN	6	HBC CANOURGUAIS VALLEE DU LOT	1
LIONS AUCH HANDBALL	7	HANDBALL NORD LOZERE	5
LOMAGNE HANDBALL	4	STADE BAGNERAIS HANDBALL	6
COTEAUX DE GASCOGNE HANDBALL	4	HANDBALL CLUB LOURDAIS	4
HBC MASSYLVAIN	3	US RABASTENS DE BIGORRE	6
UNION ATHLETIQUE VICOISE HANDBALL	4	SOUES BARBAZAN BIGORRE HB	5
BASTIDES HANDBALL	4	HANDBALL DU PAYS DE TRIE	3
ARMAGNAC HANDBALL CLUB	2	PYRENE HANDBALL LOUEY JUILLAN TARBES	5
MIRANDE MIELAN ASTARAC HANDBALL	1	PAYS DES NESTES HANDBALL	9
MONTPELLIER UNIVERSITE CLUB HANDBALL	9	TOURNAY HANDBALL ARROS ET COTEAUX	3
ATHLETIC CLUB LODEVOIS HANDBALL	4	TARBES PYRENEES HANDBALL	3
LATTES HANDBALL	7	ASC AUREILHAN	3
MONTPELLIER HANDBALL	14	POUYASTRUC HANDBALL FEMININ	1
RACING CLUB MONTAGNAIS HANDBALL	6	HANDBALL CLUB THUIR	10
HANDBALL BALARUC	2	HBC RIVESALTES	5
JACOU CLAPIERS LE CRES HANDBALL	8	BANYULS HANDBALL	4
ASC BEZIERS HB	10	PERPIGNAN ROUSSILLON HANDBALL	6
FRONTIGNAN THAU HANDBALL	11	ARGELES HANDBALL CLUB	4
HBC CLERMONT SALAGOU	9	HANDBALL CLUB SOLERIEN	4
HANDBALL CLUB LUNEL-MARSILLARGUES	7	PEZILLA HANDBALL CLUB	3
AGDE HANDBALL	5	CABESTANY OC HANDBALL	3
HANDBALL CLUB DE TEYRAN	4	HANDBALL CLUB LAURENTIN	4
HBC CAPESTANG	3	PIANEC HANDBALL	1
PRADES LE LEZ HANDBALL	7	SALEILLES GENERATION HANDBALL	4
HANDBALL CLUB GRABELLOIS	3	HANDBALL CLUB ALBIGEOIS	8
JUVIGNAC HANDBALL	6	CASTRES HANDBALL	5
MONTPELLIER CHAMBERTE HANDBALL	4	UNION SPORTIVE CARMAUX-VERS HANDBALL	5
PIGNAN HANDBALL	5	UNION SPORTIVE CORDAISE HANDBALL	2
A.S. ET CORPO. UNIVERSITE MONTPELLIER HAND	0	AS PIERRE FABRE	1
SAINT MATHIEU DE TREVIERIS HANDBALL	6	VALLEE DU THORE HANDBALL CLUB	4
GIGNAC HANDBALL	4	HBC SAINT SULPICE 81	4
CAZOULS HANDBALL	4	HANDBALL CLUB GRAULHETOIS	3
BEDARIEUX HANDBALL	5	HANDBALL CLUB DE LAVAU	5
LA CADOULE HANDBALL	4	HANDBALL CLUB PUYLAURENS	2
PAULHAN HANDBALL CLUB	2	OUEST TARN HANDBALL	10
VILLENEUVE HANDBALL	4	US MONTAUBAN HANDBALL	8
MONTARNAUD HANDBALL CLUB	5	CERCLE ATHLETIQUE CASTELSARRASIN HANDBALL	5
GIGEAN THAU HANDBALL	4	AMICALE LAIQUE VALENCE D'AGEN HANDBALL	6
HANDBALL'OR LANSARGUES	6	LAFRANCAISE HANDBALL	1
GANGES HANDBALL EN PAYS DE LA SOIE	3	HB QUERCY CAUSSADAIS	3
SPORTING CLUB GOURDON HANDBALL	4	HBC MONTECHOIS	7
STADE CADURCIEN HANDBALL	6	HANDBALL TERRASSES ET VALLEE 82	2
HANDBALL FIGEAC	4	MASCAGNE QUERCYNOISE HB	2
JEUNESSE SPORTIVE GRAMATOISE HANDBALL	5		

199 clubs pour 943 voix

RAPPORT MORAL

RAPPORT MORAL

Changement d'échelle, vers une coopérative Occitanie Handball

La fusion des ex ligues Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées intervenue le 25 février 2017 a propulsé l'entité régionale dans un espace démultiplié, changement d'échelle pour les actions et les projets initiés ou soutenus par la ligue, changement d'échelle pour l'instance Ligue elle-même. Tout est quasiment multiplié par 2, hormis le nombre de dirigeants au Conseil d'administration : les km², le nombre de licenciés, le nombre de clubs, le nombre de matchs, le nombre de salariés, le budget...

Les quelques mois qui ont suivi la fusion étaient un préambule, la phase où l'on se rencontre, où l'on se jauge, où l'on apprend à se connaître mais en jouant encore en parallèle, chacun avec ses propres règles édictées par son ex entité finissante, « là-bas », « ici » et vice-versa.

Les quelques mois de 2017 au format Occitanie nous laissaient entrevoir l'ampleur du chantier, mais c'est la saison 2017/2018 qui nous a fait appréhender le changement d'échelle, qui nous a mis concrètement face à ce qui a pu sembler parfois de la démesure, envers et contre qui il fallait tenir les engagements contractés lors de l'Assemblée Générale 2017. Changement d'échelle avec l'ambition d'équité.

Cette 1^{ère} Assemblée Générale de la ligue Occitanie incarnait la dimension Projet. L'Assemblée Générale 2018 incarne le projet en actions avec quelques chiffres significatifs :

- 32 410 licenciés au 25 mai hors licences événementielles. Chiffre en constante augmentation depuis 2012.
- 199 clubs, soit 10 de plus
- 10 277 matchs au 18 avril
- 1 635 désignations d'arbitres
- 2 508 000 € de budget
- 20 collaborateurs dont 16 salariés et 4 cadres d'État
- 120 dirigeants
- 914 stagiaires en formation

Ce changement d'échelle, s'il a impacté certains de ses champs d'intervention plus que d'autres, la ligue d'Occitanie Handball l'a globalement bien négocié grâce à votre engagement à ses côtés, vous les clubs et vous les comités, notamment par la dynamique impulsée par la nouvelle entité territoriale que vous formez avec la ligue et à laquelle participent activement les techniciens départementaux. Les orateurs qui vont se succéder vont en témoigner. Concernant l'instance Ligue elle-même, sachez qu'elle ne pouvait aborder cette mutation sans s'interroger sur son fonctionnement et qu'elle a initié une réorganisation de ses services pour une efficacité augmentée du tandem dirigeants / salariés, à votre service pour l'entrée dans la nouvelle saison. Les choses finiront de s'écrire dans les prochaines semaines.

Loin de vouloir offusquer, dévaloriser le travail accompli ou en cours, notre travail à tous, je qualifierais cette saison de brouillon, au sens de première forme d'un écrit et en cela au sens noble du terme. Et l'écrit qui va en naître est l'olympiade à venir.

Brouillon, plutôt qu'ébauche ou qu'esquisse, parce que dans le brouillon il y a tout, en concentré, même si peut-être par endroit un peu en désordre ; tout y est jeté, livré avec l'envie, la motivation, l'inspiration, la passion. Le brouillon est sincère, puissant et plein des promesses. « Tripal », sans fioritures, il contient tous les ferments qui feront le handball de demain. Une sorte d'embryon.

On y entrevoit l'utopie et c'est cela qui donne le souffle. Car l'étape d'après consiste à développer, perfectionner pour rendre intelligible, compréhensible. Il s'agit alors de convaincre, de partager, de fédérer, de rendre partie prenante pour tendre ensemble vers l'objectif.

Pour les fréquenter régulièrement, je peux affirmer que celles et ceux qui donnent la matière à ces lignes et aux exposés qui suivent ont mis leurs tripes dans l'exercice 2017/2018.

Intégrant la contrainte du changement d'échelle, ce qu'ils proposent à partir de leur brouillon pour être au plus près de vos attentes et des exigences d'un handball de progrès ne peut se construire qu'avec la contribution de tous.

Cette évidence ressort de chacune de nos réunions statutaires, et c'est Michaël Boutines, président de la Ligue qui

l'a formulée, presque à part lui, à la fin du Conseil d'administration du 7 avril : « Du changement d'échelle, vers la coopérative ».

Notre entreprise s'apparente en effet à une coopérative, par son fonctionnement, par les valeurs qu'elle défend et les principes auxquels elle s'adosse. Elle semble la réponse la plus pertinente aux défis du changement d'échelle. Modèle démocratique fondé sur des valeurs de responsabilité, de solidarité et de transparence, la coopérative a pour finalité première de rendre des services individuels et collectifs à ses membres, les clubs en l'occurrence pour la ligue.

Il reste du chemin à parcourir, à commencer par s'affranchir des frontières réelles ou virtuelles. Finis les « Ici », les « là-bas » et vice-versa, l'étendard qui nous rassemble est celui du Handball d'Occitanie. Notre coopérative doit contribuer à le faire vivre avec lucidité et altruisme.

Florence Bascou
Secrétaire Générale
Ligue Occitanie Handball

RAPPORT FINANCIER 2017

RAPPORT DE GESTION

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

DÉTAIL BILAN

DÉTAIL COMPTE DE RESULTAT

BUDGET / RÉEL 2017

RAPPORT DE GESTION

COMPTE DE RESULTAT 2017

Préambule :

La fusion des ligues Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon est juridiquement intervenue en 2017 avec un traitement comptable rétroactif au 01/01/2017.

Les pourcentages ou comparatifs de volumes entre 2016 (Ligue Midi-Pyrénées seule) et 2017 (Ligue Occitanie) n'ont pas été repris dans ce commentaire.

DÉTAIL DU COMPTE DE RÉSULTAT PRODUITS :

Ressources propres : 1 939 114 €

Les ventes de licences et mutations représentent 78.10 % des ressources globales soit 1 514 633 €.

Subventions : 428 466 €

- Subventions fédérales : 128 672 €
- Subventions DRJSCS : 125 500 €
- Subventions Conseil Régional : 136 290 €

(dont subvention Match France – Slovénie : 30 000 €)

Après constatation d'une reprise de provision pour créances clubs douteuses de 16 612 €,

Le total des produits d'exploitation ressort à 2 388 534 €

DÉTAIL DU COMPTE DE RÉSULTAT CHARGES :

Achats liés à l'activité : 701 660 €

L'achat des licences et mutations s'élève à 674 838 €

L'achat d'équipements sportifs représente 26 822 €

Autres achats et charges externes : 687 227 €

Un changement de méthode de comptabilisation est intervenu en 2017. Les frais de transports, hôtellerie, restauration ont été enregistrés conformément au Plan Comptable Général et non en fonction de leur affectation analytique (commission, actions, projets...).

Ces postes totalisent 280 700 € soit 40.84 % du global.

Les autres postes de frais concernent le fonctionnement de l'association (EDF, téléphone, loyers, fournitures diverses...) et les frais engagés sur des suivis spécifiques (arbitrage, encadrement...).

Impôts et taxes : 30 968 €

- Formation continue : 14 016 €
- Taxe sur les salaires : 15 363 €

Salaires et charges sociales : 651 784 €

La masse salariale correspond à un effectif de permanents en équivalent temps complet de 14 personnes (8 hommes et 6 femmes) dont 2 CDD. Les indemnités versées dans le cadre du service civique s'élèvent à 6 800 €

Dotation aux amortissements et provisions : 241 202 €

La dotation aux amortissements s'élève à 31 974 €. Les provisions pour créances clubs douteuses s'élèvent à 95 912 €. La dotation au titre du Plan Emploi est de 104 041 €

Subventions à reverser : 128 564 €

Les subventions à reverser au titre du plan emploi s'élèvent à 126 795 €

Le total des charges d'exploitation ressort à 2 456 251 €

Après constatation d'un résultat financier de 597 €, le résultat courant est déficitaire de 67 119 €

Le résultat exceptionnel de l'association pour l'exercice 2017 est de + 191 969 €. Il tient compte des excédents dégagés sur le Mondial 2017 soit la somme de 207 552 €.

L'exercice dégage un excédent de 141 349 €.

RAPPORT DE GESTION

BILAN 2017

BILAN ACTIF

Les immobilisations nettes s'élèvent à 206 104 €.

Les disponibilités au 31/12/2017 sont d'un montant de 1 313 794 € (dont 201 463 € de valeurs mobilières de placement).

Les subventions allouées pour 2017 mais non encore encaissées s'élèvent à 140 107 €.

Les provisions pour créances de certains clubs, difficilement recouvrables s'élèvent à 112 416 €

BILAN PASSIF

Les fonds propres sont portés à 683 403 € (dont 141 349 € au titre de l'excédent de l'année 2017).

Les postes de provisions sont les suivants :

- Indemnités de fin de carrière : 59 650 €
- Provision pour Plan Emploi : 272 850 €
- Autres provisions : 39 700 €

Les prêts restant à rembourser s'élèvent à 40 768 €.

Les dettes sociales s'élèvent à 196 273 €

Yvan DELBOSC
Trésorier Général
Ligue Occitanie de Handball

LIGUE OCCITANIE DE HAND BALL

*19 Chemin des Maraichers
Résidence le Clos
31400 TOULOUSE*

*Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2017 au 31/12/2017*

Activité principale de l'association :

Nous vous présentons ci-après le dossier de l'exercice.

**Fait à TOULOUSE
Le**

EXPERTISE CONSEIL TOULOUSE SARL
28 AVENUE MARCEL LANGER

*31400 TOULOUSE
05.61.25.70.00*

Dossier N° 001314 en Euros.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles	2 524.80	2 524.80		260.71	260.71	100.00	
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions	327 795.50	138 504.38	189 291.12	201 699.53	12 408.41	6.15	
	Installations techniques Matériel et outillage	614.86	614.86					
	Autres immobilisations corporelles	107 300.45	90 487.87	16 812.58	7 241.73	9 570.85	132.16	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
Total I	438 235.61	232 131.91	206 103.70	209 201.97	3 098.27	1.48		
Comptes de liaison								
Total II								
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Créances usagers et comptes rattachés	631 283.25	112 416.00	518 867.25	229 779.59	289 087.66	125.81	
	Autres créances	187 301.59		187 301.59	85 257.02	102 044.57	119.69	
Valeurs mobilières de placement	211 462.86		211 462.86	10 000.00	201 462.86	NS		
Instruments de trésorerie	71 000.00		71 000.00	71 000.00				
Disponibilités	1 031 331.04		1 031 331.04	391 873.14	639 457.90	163.18		
Charges constatées d'avance (3)	305 115.54		305 115.54	145 062.10	160 053.44	110.33		
Total III	2 437 494.28	112 416.00	2 325 078.28	932 971.85	1 392 106.43	149.21		
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 875 729.89	344 547.91	2 531 181.98	1 142 173.82	1 389 008.16	121.61		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

		PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
				31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres								
	Fonds associatifs sans droit de reprise								
	Ecarts de réévaluation								
	Réserves :								
	Réserves statutaires ou contractuelles								
	Réserves réglementées								
	Autres réserves	185 348.83		184 306.09		1 042.74	0.57		
	Report à nouveau	336 700.03				336 700.03			
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	141 349.20		1 042.74		140 306.46	NS		
	Autres fonds associatifs								
Fonds associatifs avec droit de reprise :									
Apports									
Legs et donations									
Résultats sous contrôle de tiers financeurs									
Ecarts de réévaluation									
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	20 005.00		20 837.50		832.50	4.00			
Provisions réglementées									
Droit des propriétaires									
Total I	683 403.06		206 186.33		477 216.73	231.45			
	Total II								
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison								
	Provisions pour risques								
	Provisions pour charges	372 198.86		239 464.66		132 734.20	55.43		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement			16 500.00		16 500.00	100.00		
Fonds dédiés sur autres ressources									
Total III	372 198.86		255 964.66		116 234.20	45.41			
DETTES (1)	Emprunts obligataires								
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	40 768.41		49 779.44		9 011.03	18.10		
	Emprunts et dettes financières divers			4 689.00		4 689.00	100.00		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	479 190.74		237 987.93		241 202.81	101.35		
	Dettes fiscales et sociales	203 264.76		58 482.94		144 781.82	247.56		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés								
	Autres dettes	97 027.15		14 690.59		82 336.56	560.47		
Instrument de trésorerie									
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	655 329.00		314 392.93		340 936.07	108.44		
	Total IV	1 475 580.06		680 022.83		795 557.23	116.99		
	Ecarts de conversion passif (V)								
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 531 181.98		1 142 173.82		1 389 008.16	121.61		

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

820 251.06 365 629.90

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	1 768.00		2 032.65		264.65	13.02
Production vendue de Biens et Services	1 937 346.09		913 352.67		1 023 993.42	112.11
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	428 465.86		141 021.07		287 444.79	203.83
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	17 152.68		43 883.66		26 730.98	60.91
Collectes						
Cotisations						
Autres produits	3 801.25		4.44		3 796.81	NS
Total I	2 388 533.88		1 100 294.49		1 288 239.39	117.08
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			2 267.10		2 267.10	100.00
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	701 659.94		317 817.54		383 842.40	120.77
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	687 227.04		354 065.90		333 161.14	94.10
Impôts, taxes et versements assimilés	30 968.43		4 617.72		26 350.71	570.64
Salaires et traitements	478 456.75		180 356.97		298 099.78	165.28
Charges sociales	173 326.55		63 299.63		110 026.92	173.82
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	31 974.44		20 452.48		11 521.96	56.34
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions	95 911.94		33 115.66		62 796.28	189.63
Pour risques et charges : dotations aux provisions	113 316.20		3 417.00		109 899.20	NS
Subventions accordées par l'association	128 563.97		106 343.43		22 220.54	20.90
Autres charges (2)	14 845.40		1 003.84		13 841.56	NS
Total II	2 456 250.66		1 086 757.27		1 369 493.39	126.02
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	67 716.78		13 537.22		81 254.00	600.23
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	2 399.38		3 001.69		602.31	20.07
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	2 399.38		3 001.69		602.31	20.07
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	1 801.93		2 154.69		352.76	16.37
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	1 801.93		2 154.69		352.76	16.37
2. Résultat financier (V-VI)	597.45		847.00		249.55	29.46
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	67 119.33		14 384.22		81 503.55	566.62
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	596 120.12		2 073.04		594 047.08	NS
Produits exceptionnels sur opérations en capital	832.50		832.50			
Reprises sur provisions et transferts de charges	38 598.00				38 598.00	
Total VII	635 550.62		2 905.54		632 645.08	NS
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	403 582.09		19 647.02		383 935.07	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	40 000.00				40 000.00	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII	443 582.09		19 647.02		423 935.07	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	191 968.53		16 741.48		208 710.01	NS
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)	3 026 483.88		1 106 201.72		1 920 282.16	173.59
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	2 901 634.68		1 108 558.98		1 793 075.70	161.75
Solde intermédiaire	124 849.20		2 357.26		127 206.46	NS
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	16 500.00		19 900.00		3 400.00	17.09
- Engagements à réaliser sur ressources affectées			16 500.00		16 500.00	100.00
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	141 349.20		1 042.74		140 306.46	NS

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12 31/12/2016	Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		260.71	260.71	100.00
20800000 LOGICIELS	2 524.80	2 524.80		
28080000 AMORTS LOGICIELS	2 524.80	2 264.09	260.71	11.52
CONSTRUCTIONS	189 291.12	201 699.53	12 408.41	6.15
21310000 INSTALLATIONS SIEGE SOCIAL	37 426.23	37 426.23		
21311000 IMMEUBLE	200 000.00	200 000.00		
21350000 AMENAGEMENTS SIEGE SOCIAL	90 369.27	86 235.51	4 133.76	4.79
28131000 AMORTS INSTALLATIONS	37 426.23	37 426.23		
28131100 AMORTS IMMEUBLE	40 032.99	33 372.99	6 660.00	19.96
28135000 AMORTS AMENAGEMENTS	61 045.16	51 162.99	9 882.17	19.32
INSTALLATIONS TECHNIQUES MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS				
21540000 MATERIELS ET EQUIPEMENTS	614.86	614.86		
28154000 AMORTS MATERIELS & EQUIPEMENTS	614.86	614.86		
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 812.58	7 241.73	9 570.85	132.16
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	33 316.10		33 316.10	
21830000 MATERIEL BUREAU INFORMATIQUE	32 710.52	30 015.57	2 694.95	8.98
21832000 MATERIEL BUREAU MONTP	17 721.11		17 721.11	
21840000 MOBILIER	23 552.72	18 494.70	5 058.02	27.35
28182000 AMORT MATERIEL TRANSPORT	29 511.78		29 511.78	
28183000 AMORTS MATERIEL BUREAU	42 022.82	23 877.27	18 145.55	76.00
28184000 AMORTS MOBILIER	18 953.27	17 391.27	1 562.00	8.98
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	206 103.70	209 201.97	3 098.27	1.48
CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES	518 867.25	229 779.59	289 087.66	125.81
41110000 CREANCES CLUBS ET COMITES	631 283.25	262 895.25	368 388.00	140.13
49100000 PROV P/ DEPREC CREANCES CLUBS	112 416.00	33 115.66	79 300.34	239.46
AUTRES CREANCES	187 301.59	85 257.02	102 044.57	119.69
40110000 FOURNISSEURS DEBITEURS		162.50	162.50	100.00
42100000 PERSONNEL REMUNERATIONS DUES	604.92		604.92	
43771000 APRIL	1 840.20		1 840.20	
44100000 SUBVENTIONS A RECEVOIR	140 106.66	79 199.99	60 906.67	76.90
46100000 OPERATION TABLETTES CLUBS	7 417.20		7 417.20	
46700000 D/C GROUPEMENT EMPLOYEUR	2 233.65	1 194.53	1 039.12	86.99
46760000 SUBV.FFHB-DRDJS REVERSEE	4 700.00	4 700.00		
46761100 FORM SERVICE CIVIQUE A REFACT	380.00		380.00	
46870000 DIVERS-PRODUITS A RECEVOIR	22 075.60		22 075.60	
47100000 COMPTE D'ATTENTE	7 943.36		7 943.36	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	211 462.86	10 000.00	201 462.86	NS
50110000 SICAV	10 000.00	10 000.00		
50815500 VAL MOB PLACEMENT LCL	201 462.86		201 462.86	
INSTRUMENTS DE TRESORERIE	71 000.00	71 000.00		
52100000 COMPTE A TERME FIN 09/2019	71 000.00	71 000.00		
DISPONIBILITES	1 031 331.04	391 873.14	639 457.90	163.18
51200000 CAISSE D'EPARGNE	40 436.92	29 607.30	10 829.62	36.58
51210000 CREDIT LYONNAIS	622 936.07		622 936.07	
51211000 CHEQUES A L'ENCAISSEMENT		5 136.66	5 136.66	100.00
51212000 CAISSE EPARGNE LIVRET A	62 550.00	77 042.49	14 492.49	18.81

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
51221100 CREDIT LYONNAIS CHQS ENCAISSEM	49 249.22				49 249.22	
51230000 CAISSE EPARGNE 08004216694	15 742.64				15 742.64	
51400000 CHEQUES POSTAUX	152 608.92		145 344.04		7 264.88	5.00
51410000 CHEQUES POSTAUX LIVRET A	42 324.74		72 324.74		30 000.00	41.48
51411000 CHEQUES POSTAUX CHQS ENCAISSEM	38 292.86		58 918.24		20 625.38	35.01
51870000 INTERETS COURUS A RECEVOIR	4 615.00		3 195.00		1 420.00	44.44
53010000 CAISSE LR	445.00				445.00	
53100000 CAISSE MP	2 129.67		304.67		1 825.00	599.01
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	305 115.54		145 062.10		160 053.44	110.33
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	305 115.54		145 062.10		160 053.44	110.33
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 325 078.28		932 971.85		1 392 106.43	149.21
TOTAL GENERAL	2 531 181.98		1 142 173.82		1 389 008.16	121.61

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017 12	31/12/2016 12	Euros	%
AUTRES RESERVES	185 348.83	184 306.09	1 042.74	0.57
10600000 RESERVES	185 348.83	184 306.09	1 042.74	0.57
REPORT A NOUVEAU	336 700.03		336 700.03	
11000000 RESERVES ANTERIEURES	236 871.76		236 871.76	
11900000 REPORT A NOUVEAU	99 828.27		99 828.27	
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENTS OU DEFICITS)	141 349.20	1 042.74	140 306.46	NS
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT SUR BIENS NON RENOUEVELABLES	20 005.00	20 837.50	832.50	4.00
13120000 SUBVENTION EQUIPEMENT REGION	25 000.00	25 000.00		
13912000 Q/P SUBV VIREE AU RESULTAT	4 995.00	4 162.50	832.50	20.00
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	683 403.06	206 186.33	477 216.73	231.45
PROVISIONS POUR CHARGES	372 198.86	239 464.66	132 734.20	55.43
15300000 PROV P/INDEMN FIN DE CARRIERE	59 650.00	30 957.00	28 693.00	92.69
15850000 PROV.POUR CHARGES/PLAN EMPLOI	272 848.86	168 807.66	104 041.20	61.63
15856000 PROV POUR LITIGE PRUDHOMAL	39 700.00	39 700.00		
FONDS DEDIES SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT		16 500.00	16 500.00	100.00
19400000 FONDS DEDIES		16 500.00	16 500.00	100.00
TOTAL PROVISIONS ET FONDS DEDIES	372 198.86	255 964.66	116 234.20	45.41
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	40 768.41	49 779.44	9 011.03	18.10
16400000 PRET CAISSE EPARGNE FIN 2022	40 673.50	49 663.55	8 990.05	18.10
16884000 INTERETS COURUS S/EMPRUNT	94.91	115.89	20.98	18.10
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		4 689.00	4 689.00	100.00
16700000 EMPRUNT FIF 50 000 €		4 689.00	4 689.00	100.00
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	479 190.74	237 987.93	241 202.81	101.35
40100000 FFHB ET AUTRES FOURNISSEURS	471 771.02	234 467.25	237 303.77	101.21
40810000 FOURNISSEUR FACT NON PARVENUES	7 419.72	3 520.68	3 899.04	110.75
DETTES FISCALES ET SOCIALES	203 264.76	58 482.94	144 781.82	247.56
42199000 REM M BLANPAIN	269.94		269.94	
42810000 PERSONEL INDEMNITES A VERSER	40 000.00		40 000.00	
42820000 DETTES P/CONGES A PAYER	41 420.28	19 601.60	21 818.68	111.31
43100000 SECURITE SOCIALE	62 140.00	20 023.00	42 117.00	210.34
43720000 CAISSE DE RETRAITE	13 261.34	4 834.00	8 427.34	174.33
43720001 PREVOYANCE HUMANIS	3 050.92		3 050.92	
43750000 CAISSE CHORUM	1 943.10	1 183.64	759.46	64.16
43760000 MUTUELLE GROUPAMA	1 268.80	829.29	439.51	53.00
43760001 GENERALI LR	1 586.97		1 586.97	
43820000 CHARGES SOC /CONGES A PAYER	19 132.51	9 000.69	10 131.82	112.57
43860000 ORG SOCIAUX CHARGES A PAYER	12 198.90	3 010.72	9 188.18	305.18
44860000 CHARGES FISCALES A PAYER	6 992.00		6 992.00	
AUTRES DETTES	97 027.15	14 690.59	82 336.56	560.47
41100000 CREANCES CLUBS & COMITES		3 555.36	3 555.36	100.00
46730000 DEBITEURS CREDITEURS DIVERS		737.75	737.75	100.00
46860000 DIVERS CHARGES A PAYER	97 027.15	10 397.48	86 629.67	833.18

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2017 12		Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1		
					Euros	%	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	655	329.00	314	392.93	340	936.07	108.44
48700000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	655	329.00	314	392.93	340	936.07	108.44
TOTAL DETTES	1 475	580.06	680	022.83	795	557.23	116.99
TOTAL GENERAL	2 531	181.98	1 142	173.82	1 389	008.16	121.61

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES	1 768.00		2 032.65		264.65	13.02
70710020 CARTONS DE MARQUES			62.50		62.50	100.00
70710110 LIVRET ARBITRAGE	1 752.00				1 752.00	
70710160 MATERIEL HANDBALL			1 970.15		1 970.15	100.00
70710200 CARTONS DE MARQUES	16.00				16.00	
PRODUCTION VENDUE DE BIENS ET SERVICES	1 937 346.09		913 352.67		1 023 993.42	112.11
70100000 VENTES DE LICENCES	1 364 698.25		632 826.23		731 872.02	115.65
70163000 MUTATIONS	149 935.00		52 687.50		97 247.50	184.57
70210600 EQUIPEMENTS ARBITRES	12 094.70				12 094.70	
70400200 FORMATION ANIMATEURS	38 950.00		12 600.00		26 350.00	209.13
70400300 DOSSIER EQUIVALENCE - VAE	620.00		325.20		294.80	90.65
70400500 FORMATION ANIM ECOLE ARBITRAGE	7 920.00		6 070.00		1 850.00	30.48
70400600 FORMATION DE CADRE DIVERSES			2 610.00		2 610.00	100.00
70400700 FORMATION SERVICE CIVIQUE ET C	530.00				530.00	
70400800 FORMATION ACCOMPAGNATEUR EQUIP	970.00				970.00	
70400900 FORMATION ENTRAINEURS REGIONAU	9 600.00				9 600.00	
70401100 FORMATION ANIMATEUR BABY HAND	1 560.00				1 560.00	
70401200 FORMATION GARDIEN DE BUT	665.00				665.00	
70553000 PEREQUATION DEPLACEMENT	44 876.59		31 435.95		13 440.64	42.76
70554000 PEREQUATION ARBITRAGE	26 632.85		35 769.97		9 137.12	25.54
70610000 AFFILIATIONS CLUBS	45 343.00		23 790.00		21 553.00	90.60
70611000 ENGAGEMENTS CHAMP.SENIORS	20 285.00		11 893.00		8 392.00	70.56
70612000 ENGAGEMENTS CHAMP.JEUNES	42 528.97		22 615.00		19 913.97	88.06
70613000 ENGAGEMENT CHAMP.LOISIRS & C.	5 460.00		5 525.00		65.00	1.18
70614000 ENGAGEMENT COUPE DE FRANCE	3 550.00		2 150.00		1 400.00	65.12
70620000 ENGAGEMENTS	3 375.00				3 375.00	
70641000 AMENDE COC	29 104.94		14 513.24		14 591.70	100.54
70643000 AMENDE DISCIPLINE	14 248.58		9 112.50		5 136.08	56.36
70644000 AMENDE OBLIGATION	460.00				460.00	
70646000 REPORT RENCONTRE	1 380.00		1 380.00			
70821000 RECETTES REPAS AG	1 120.00		1 245.00		125.00	10.04
70852000 DROIT FORMATION JOUEUR/JOUEUSE	946.40		2 295.00		1 348.60	58.76
70853000 RECETTES STAGES I-DEPARTEMENT	240.00		5 181.90		4 941.90	95.37
70854000 RECETTES SELECTIONS REGIONALES	9 565.00		4 759.00		4 806.00	100.99
70854100 STAGES SECTEURS	7 284.55		5 701.00		1 583.55	27.78
70854200 RECETTES FORMATIONS DE CADRES	3 473.67		11 010.29		7 536.62	68.45
70854201 RECETTES ENTRAINEURS REGIONAUX	448.17				448.17	
70854300 RECETTES FORMATIONS ANIMATEUR	15 438.23				15 438.23	
70854400 RECETTES FORM ACCOMPAGNATEURS	1 046.00				1 046.00	
70854500 RECETTES FORM ANIM ECOLE ARBIT	554.00				554.00	
70854600 RECETTES FORM ANIMA BABY HAND	110.00				110.00	
70854700 RECETTES FORMATION GB	228.00				228.00	
70855000 RECETTES PÔLES	20 250.00		8 470.00		11 780.00	139.08
70856000 RECETTES ORGA.INTER-LIGUES	21 980.72				21 980.72	
70858000 RECETTES STAGE ARBITRES	3 615.00		390.00		3 225.00	826.92
70858100 STAGES ARBITRES DEP	11 725.00				11 725.00	
70859000 RECETTES DIVERSES	4 211.64		2 992.09		1 219.55	40.76
70859100 RECETTES CARAVANE HB	3 155.20				3 155.20	
70861000 RECETTE PREPARATION B.			6 004.80		6 004.80	100.00
70862000 RECETTES FORM CIVIQUE ET CITOY	4 566.63				4 566.63	
70864000 RECETTES HAND'ENSEMBLE	2 600.00				2 600.00	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	428 465.86		141 021.07		287 444.79	203.83
74100000 SUBVENTIONS FEDERALES	128 672.00		56 118.00		72 554.00	129.29
74220000 SUBVENTION DRJSCS	125 500.00		57 524.00		67 976.00	118.17
74230000 SUBVENTION CONSEIL REGIONAL	106 290.00		21 500.00		84 790.00	394.37
74230200 SUBV CONSEIL REG FRANCE SLOVEN	30 000.00				30 000.00	
74240000 AUTRES SUBVENTIONS	2 500.00				2 500.00	
74250000 SUBV ASP SERVICE CIVIQUE	8 856.66				8 856.66	
74260000 AIDE CONTRAT CUI	20 448.20				20 448.20	
74300000 DONS BENEVOLES	6 199.00		5 879.07		319.93	5.44
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	17 152.68		43 883.66		26 730.98	60.91
78151000 REPRISE PROV PLAN EMPLOI			1 224.36		1 224.36	100.00
78174000 REPRISE PROV CLUBS DOUTEUX	16 611.60		40 088.30		23 476.70	58.56
79100000 TRANSFERTS DE CHARGES	541.08		2 571.00		2 029.92	78.95
AUTRES PRODUITS	3 801.25		4.44		3 796.81	NS
75800000 PRODUITS DIVGESTION COURANTE	3 801.25		4.44		3 796.81	NS
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 388 533.88		1 100 294.49		1 288 239.39	117.08
ACHATS DE MARCHANDISES			2 267.10		2 267.10	100.00
60710000 LIVRET ARBITRAGES			60.00		60.00	100.00
60710160 ACHATS MATERIEL HANDBALL			1 782.10		1 782.10	100.00
60715000 CARTONS DE MARQUE			425.00		425.00	100.00
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	701 659.94		317 817.54		383 842.40	120.77
60120000 MUTATIONS FFHB	88 667.00		28 460.00		60 207.00	211.55
60140000 LICENCES FFHB	586 170.54		277 797.85		308 372.69	111.01
60210000 PRODUITS ALIMENTAIRES			406.39		406.39	100.00
60241000 EQUIPEMENTS SPORTIFS	13 154.65		9 947.45		3 207.20	32.24
60242000 EQUIPEMENTS ARBITRES	13 667.75		1 205.85		12 461.90	NS
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	687 227.04		354 065.90		333 161.14	94.10
60610000 EAU, GAZ, ELECTRICITE	3 407.96		3 549.79		141.83	4.00
60620000 CARBURANT	4 422.28		32.83		4 389.45	NS
60630000 FOURN. ENTRETIEN, PETIT EQUIP	2 795.56		128.87		2 666.69	NS
60640000 FOURNITURES DE BUREAU	9 626.10		2 544.97		7 081.13	278.24
60645000 FRAIS D'IMPRESSION	2 823.98		4 806.24		1 982.26	41.24
60650000 PETIT MAT. EDUCATIF ET PEDAGO.			1 023.95		1 023.95	100.00
60660000 FOURNITURES PROMOTIONNELLES	14 094.52				14 094.52	
60670000 INSIGNES-BADGES-TROPHEES	2 021.84		1 785.52		236.32	13.24
60800000 FRAIS ACCESSOIRES ACHATS			81.90		81.90	100.00
61100000 AFFILIATIONS FFHB	35 790.00		18 810.00		16 980.00	90.27
61110000 ENTRETIEN NETTOYAGE	2 776.60		2 471.72		304.88	12.33
61200000 LOCATION PHOTOCOPIEUR	3 955.49		3 316.36		639.13	19.27
61230000 CREDIT BAIL RENAULT ESPACE	6 819.43				6 819.43	
61320000 LOCATIONS SIEGE MONTPELLIER	15 730.15				15 730.15	
61351000 LOCATION VOITURES UTILITAIRES	2 863.80				2 863.80	
61400000 CHGES LOCATIVES CO-PROPRIETE	1 908.50		2 000.19		91.69	4.58
61500000 ENTRETIEN ET REPARATION LOCAUX	1 480.99		505.30		975.69	193.09
61560000 MAINTENANCE INFORMATIQUE	2 252.10		537.27		1 714.83	319.17
61600000 PRIMES D'ASSURANCE	7 569.94		2 204.72		5 365.22	243.35
61800000 DIVERS FRAIS TECHNIQUES	1 941.06				1 941.06	
61840000 SITE INTERNET			80.25		0.01	0.01
61850000 FORMATION DES EMPLOYES	6 605.85				6 605.85	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
62100000 PERSONNEL EXTERIEUR A L'ASSOC	32 406.76		12 819.20		19 587.56	152.80
62110000 AUTRES PRESTATAIRES	41 655.54		9 825.07		31 830.47	323.97
62260000 HONORAIRES	15 090.19		7 354.56		7 735.63	105.18
62261000 HONORAIRES MEDICAUX	29 589.70		8 981.29		20 608.41	229.46
62270000 HONORAIRES AVOCATS	540.00		3 329.00		2 789.00	83.78
62300000 PUBLICITE,PUBLICATIONS,REL.PUB	456.00		130.00		326.00	250.77
62310000 ABONNEMENT REVUES SPECIALISEES	6 742.42		1 200.70		5 541.72	461.54
62330000 ACTIONS PROMOTIONNELLES	23 541.58		4 261.57		19 280.01	452.42
62500000 DEPLCTS-MISSIONS-RECEPTIONS	6 199.00		5 879.07		319.93	5.44
62510100 TRANSPORTS AVION	5 973.58				5 973.58	
62510200 TRANSPORTS TRAINS	6 272.53				6 272.53	
62510300 TRANSPORTS TAXI	632.63				632.63	
62510400 TRANSPORTS AUTOCAR	7 993.00				7 993.00	
62511000 BUREAU-COMITE DIRECTEUR-CONSEI			12 922.55		12 922.55	100.00
62511100 TRANSPORTS VOITURE	78 734.14				78 734.14	
62511300 PEAGES	11 116.49				11 116.49	
62511400 PARKING	1 196.00				1 196.00	
62512100 HOTELLERIE	56 012.39				56 012.39	
62513000 ORGANISAT° ASSEMBLEE GENERALE			4 787.22		4 787.22	100.00
62513100 RESTAURATION	112 770.66				112 770.66	
62514000 COPIL - ATELIERS GDE REGION			7 552.26		7 552.26	100.00
62515100 COMMISSION REGIONALE ARBITRAGE			1 655.89		1 655.89	100.00
62515200 COMMIS ORGANISAT COMPETITIONS			3 057.31		3 057.31	100.00
62515300 COMMISSION DISCIPLINE			1 409.52		1 409.52	100.00
62515400 COMMISSION QUALIFICATION			2 072.63		2 072.63	100.00
62515500 EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE			6 860.71		6 860.71	100.00
62515800 COMMISSION PROMOTION DEVELOPT			2 426.44		2 426.44	100.00
62516500 EQUIPE PROJET TERRITORIAL			155.00		155.00	100.00
62516600 PROJET TERRIT STAGES ARBITRES			70.00		70.00	100.00
62516800 PROJET TERRITOR EXCEL SPORTIVE			21 368.44		21 368.44	100.00
62521000 PEREQUATION DEPLACEMENT	44 876.59		31 435.95		13 440.64	42.76
62531000 REVERSION CADRE-ANIMATEUR	6 500.00		32 455.14		25 955.14	79.97
62531100 FORMATION ENTRAINEURS REGION			3 946.19		3 946.19	100.00
62531200 FORMAT EMPLOYES ET MEMBRES CA			3 220.95		3 220.95	100.00
62531300 FORMATION SERVICES CIVIQUES			57.60		57.60	100.00
62531700 FORMAT ACCOMPAGNATEUR EQUIPE			21.66		21.66	100.00
62531900 FORMATIONS DIVERSES			701.10		701.10	100.00
62533000 STAGES ARBITRES			5 353.38		5 353.38	100.00
62534000 STAGE JOUEURS			20 523.59		20 523.59	100.00
62535100 PÔLE LYCEE RAYMOND NAVES			26 535.61		26 535.61	100.00
62541000 FRAIS ARBITRAGE	5 886.33		3 174.41		2 711.92	85.43
62542000 JUGES SUPERVISEURS ARBITRES	5 665.00		4 565.02		1 099.98	24.10
62543000 PEREQUATION ARBITRAGE	26 632.85		35 769.97		9 137.12	25.54
62544000 ENGAGEMENTS COUPE DE FRANCE	3 550.00		2 150.00		1 400.00	65.12
62545000 JUGES ARBITRES JEUNE ACCOMPAGN	6 656.00		2 004.28		4 651.72	232.09
62547000 JUGES DELEGUES	322.00				322.00	
62560000 MISSIONS			7 885.23		7 885.23	100.00
62610000 AFFRANCHISSEMENTS	7 565.31		5 486.99		2 078.32	37.88
62620000 TELEPHONE INTERNET	11 434.13		5 602.60		5 831.53	104.09
62700000 SERVICES BANCAIRES	1 611.23		777.92		833.31	107.12
62780000 FRAIS BANCAIRES	28.60				28.60	
62810000 COTISATIONS CROS	600.00		400.00		200.00	50.00
62830000 COTISATIONS DIVERSES	10.00				10.00	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	30 968.43		4 617.72		26 350.71	570.64
63300000 TAXES SUR LES SALAIRES	15 363.00				15 363.00	
63330000 FORMATION PROF. CONTINUE	14 016.43		3 010.72		11 005.71	365.55
63500000 TAXE FONCIERE	1 589.00		1 607.00		18.00	1.12
SALAIRES ET TRAITEMENTS	478 456.75		180 356.97		298 099.78	165.28
64100000 SALAIRES BRUTS	457 882.87		179 210.37		278 672.50	155.50
64113000 CONTRATS EMPLOI ASSOCIATIFS			380.00		380.00	100.00
64120000 CONGES PAYES	2 419.59		691.40		3 110.99	449.96
64130000 GRATIFICATIONS STAGIAIRES	2 184.04		1 458.00		726.04	49.80
64140000 TICKETS RESTAURANT	7 738.79				7 738.79	
64140001 INDEMNITES JOURN SECURITE SOCI	1 431.46				1 431.46	
64170000 INDEMN SERVICE CIVIQUE	6 800.00				6 800.00	
CHARGES SOCIALES	173 326.55		63 299.63		110 026.92	173.82
64500000 CHARGES SOCIALES/SALAIRES			62 883.14		62 883.14	100.00
64500100 CHARGES SOCIALES S/ CEA			81.00		81.00	100.00
64510000 COTISATIONS URSSAF	104 722.90				104 722.90	
64520000 COTISATIONS MUTUELLES PREVOYAN	16 299.23				16 299.23	
64530000 COT.CAISSE RETRAITE	30 023.82				30 023.82	
64540000 COTISATIONS POLE EMPLOI	19 115.04				19 115.04	
64550000 CHARGES SOC/CONGES A PAYER	935.08		311.31		1 246.39	400.37
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	2 230.48		646.80		1 583.68	244.85
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	31 974.44		20 452.48		11 521.96	56.34
68111000 DOT AMORTS IMMOB INCORPORELLES	260.71		366.00		105.29	28.77
68112000 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	31 713.73		20 086.48		11 627.25	57.89
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	95 911.94		33 115.66		62 796.28	189.63
68174000 DOTAT PROV CLUBS DOUTEUX	95 911.94		33 115.66		62 796.28	189.63
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	113 316.20		3 417.00		109 899.20	NS
68150000 DOT.AUX PROV.PR RISQUES ET CH.	9 275.00		3 417.00		5 858.00	171.44
68151000 DOT. PROV. PLAN EMPLOI	104 041.20				104 041.20	
SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'ASSOCIATION	128 563.97		106 343.43		22 220.54	20.90
65700000 SUB VERSEES PAR L'ASSOCIATION	1 769.10				1 769.10	
65710000 SUBVENTION PLAN EMPLOI	126 794.87		106 343.43		20 451.44	19.23
AUTRES CHARGES	14 845.40		1 003.84		13 841.56	NS
65400000 CREANCE CLUB IRRECOURVABLE	14 808.88		1 003.84		13 805.04	NS
65800000 CH.DIV.DE GESTION COURANTE	36.52				36.52	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	2 456 250.66		1 086 757.27		1 369 493.39	126.02
RESULTAT D'EXPLOITATION	67 716.78		13 537.22		81 254.00	600.23
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	2 399.38		3 001.69		602.31	20.07
76800000 INTERETS LIVRET A	0.73		1 080.89		1 080.16	99.93
76830000 INTERETS C/C CAISSE D'EPARGNE	555.65		500.80		54.85	10.95
76840000 INTERETS S/CAT	1 843.00		1 420.00		423.00	29.79
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	2 399.38		3 001.69		602.31	20.07

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	1 801.93	2 154.69	352.76	16.37
66110000 INTERETS SUR EMPRUNT	1 801.93	2 154.69	352.76	16.37
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	1 801.93	2 154.69	352.76	16.37
RESULTAT FINANCIER	597.45	847.00	249.55	29.46
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	67 119.33	14 384.22	81 503.55	566.62
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	596 120.12	2 073.04	594 047.08	NS
77100000 PRODUITS EXCEPTIONNELS	52 310.62	1 649.87	50 660.75	NS
77100100 MONDIAL 2017	447 332.14		447 332.14	
77100200 RENCONTRE FRANCE SLOVENIE	95 554.84		95 554.84	
77180000 PDTS EXCEPT S/OP DE GESTION	922.52	423.17	499.35	118.00
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	832.50	832.50		
77700000 QP SUBVENTION INVESTISSEMENT	832.50	832.50		
REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	38 598.00		38 598.00	
78780000 REPRISE PROV P/LITIGES	38 598.00		38 598.00	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	635 550.62	2 905.54	632 645.08	NS
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	403 582.09	19 647.02	383 935.07	NS
67100000 CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 081.20	1 502.76	10 578.44	703.93
67100100 MONDIAL 2017	239 779.93		239 779.93	
67100200 RENCONTRE FRANCE SLOVENIE	119 470.18		119 470.18	
67153000 SUBVENTION CREATION DE CLUBS	3 700.00	243.99	3 456.01	NS
67155000 AIDE S/ACTIONS DEVELOPPEMENT	4 950.00	1 932.85	3 017.15	156.10
67180000 CHARGES EXCEPT S/OP DE GESTION	979.94	669.64	310.30	46.34
67184000 CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERS		15 297.78	15 297.78	100.00
67200000 CHARGES S/EX ANTERIEURS	22 620.84		22 620.84	
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	40 000.00		40 000.00	
67800000 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	40 000.00		40 000.00	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	443 582.09	19 647.02	423 935.07	NS
RESULTAT EXCEPTIONNEL	191 968.53	16 741.48	208 710.01	NS
TOTAL PRODUITS	3 026 483.88	1 106 201.72	1 920 282.16	173.59
TOTAL DES CHARGES	2 901 634.68	1 108 558.98	1 793 075.70	161.75
SOLDE INTERMEDIAIRE	124 849.20	2 357.26	127 206.46	NS
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	16 500.00	19 900.00	3 400.00	17.09
78900000 REPORT RESSOURCES EX ANTERIEUR	16 500.00		16 500.00	
78940000 REPORT RESSOURCES EX ANTERIEUR		19 900.00	19 900.00	100.00
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		16 500.00	16 500.00	100.00
68940000 ENGAGEMENTS A REALISER S/SUBVENT		16 500.00	16 500.00	100.00

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017 12	31/12/2016 12	Euros	%
EXCEDENTS OU DEFICITS	141 349,20	1 042,74	140 306,46	NS

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL - BUDGET / REEL 2017

Charges	budget 2017	réel 2017	Produits	budget 2017	réel 2017
Affiliation FFHB / engagements Cpe de Fce	39 700	39 340	Affiliation FFHB	52 100	48 893
Licences	553 000	586 171	Licences	1 410 000	1 364 698
Mutations	60 000	88 667	Mutations	110 000	149 935
Locations mobilières / Locations équipements	16 000	29 369	Imprimés et documentations	400	1 768
Charges Locatives	2 800	1 909	Engagements aux compétitions	63 300	71 649
Frais impression fournitures administratives	4 800	2 824	Stages divers	62 000	37 340
Fournitures de bureau	6 600	9 626	Appels - Amendes	40 000	45 194
Equipements sportifs	25 000	14 728	Inter-pôles / inter-ligues	0	0
Fournitures entretien & petit équipement	6 500	9 305	Formations & divers	56 000	102 966
Fournitures non stockables	3 600	3 408	Subventions Conseil Régional	78 500	106 290
Fournitures officielles	6 000	6 742	Subventions FFHB	179 500	206 172
Honoraires	45 000	15 630	Subventions DRDJS	118 000	125 500
Actions de promotion / Cadeaux / Récompenses	19 000	33 328	Subventions emplois (CUI-CAE & ASF)	21 823	29 305
Organisations AG - CA - CD - BD - Co Pil	48 000	62 455	Produits divers	0	11 633
Commissions Régionales	41 000	32 929	Abandon frais bénévoles	7 000	6 199
Missions - Déplacements - Réceptions	24 000	12 457	Manifestation exceptionnelle - Mondial 2017 (net)		207 552
Stages Cadres techniques	35 000	43 317	Manifestations diverses dont France/Slovénie (net)	21 000	10 438
Stages Joueurs + I.L.+I.C.	55 000	59 259	Ressources sur exercices antérieurs	0	16 500
Stages et suivi Arbitres	37 000	48 486	Produits exceptionnels (net)	0	16 984
Poles + Inter Poles	73 000	56 510	Reprise sur provision plan emploi	900	0
Projet Territorial (Anim./Arb./Dirigeant./Exc.Sport.)	40 000	0	Reprises nettes sur provisions	0	0
sous-total	353 000	315 414	Intérêts bancaires / Pr. Financiers	2 000	597
Affranchissements	10 000	7 565	Péréquation	0	
Téléphone - Télécopie	18 000	11 434			
Péréquation	0				
Prime d'assurance	6 000	7 570			
Taxes et redevances	1 600	1 589			
Frais de personnel, intérim, personnels détachés	483 000	551 088			
Charges SS et prévoyance	180 700	190 121			
Charges fonctionnement CTF	140 512	126 795			
Plan Emploi Fédéral vers CTF	77 500	77 500			
Formation Employés	9 000	20 622			
Manifestation exceptionnelle (net)	0	0			
Communication	200	14 631			
Aide au développement	26 905	10 635			
Subventions Inter Comités Nationaux	0				
Dotations aux amortissements	33 000	31 142			
Dotations aux provisions plan emploi	93 107	104 041			
Dotations nettes aux prov° et pertes créances	0	102 843			
Charges exceptionnelles (nettes)	0				
Divers	2 000	4 227			
TOTAL	2 222 524	2 418 264	TOTAL	2 222 524	2 559 613

RAPPORT D'ACTIVITÉS

STATUTS ET RÈGLEMENTATION

ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL FÉMININ

**PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL
MASCULIN**

ARBITRAGE

DÉVELOPPEMENT

DISCIPLINE

FORMATION

STATUTS ET RÈGLEMENTATION

Amandine DOLLARD-NOEL, présidente
6100000.sr@ffhandball.net
Jean-Philippe DUBEDOUT, vice-président

Membres

Lionel BOCCASSINO
Florence CASTELLI
Jean-Pierre CEZERA
Serge DAGADA
Nicolas ECK
Daniel JOUY
Fabrice MAUREL
Roger MAZEL
Nicolas ROUY
Patrick TREMOUSS
Françoise TUXAGUES

Salariés mobilisés

Véronique BELIN, Arnaud BOUTEILLER, Dominique CHIROSSEL,
Maxence LASSALLE, Sylvie LE TALLEC, Christine MAMEA

QUALIFICATION au 25 mai 2017

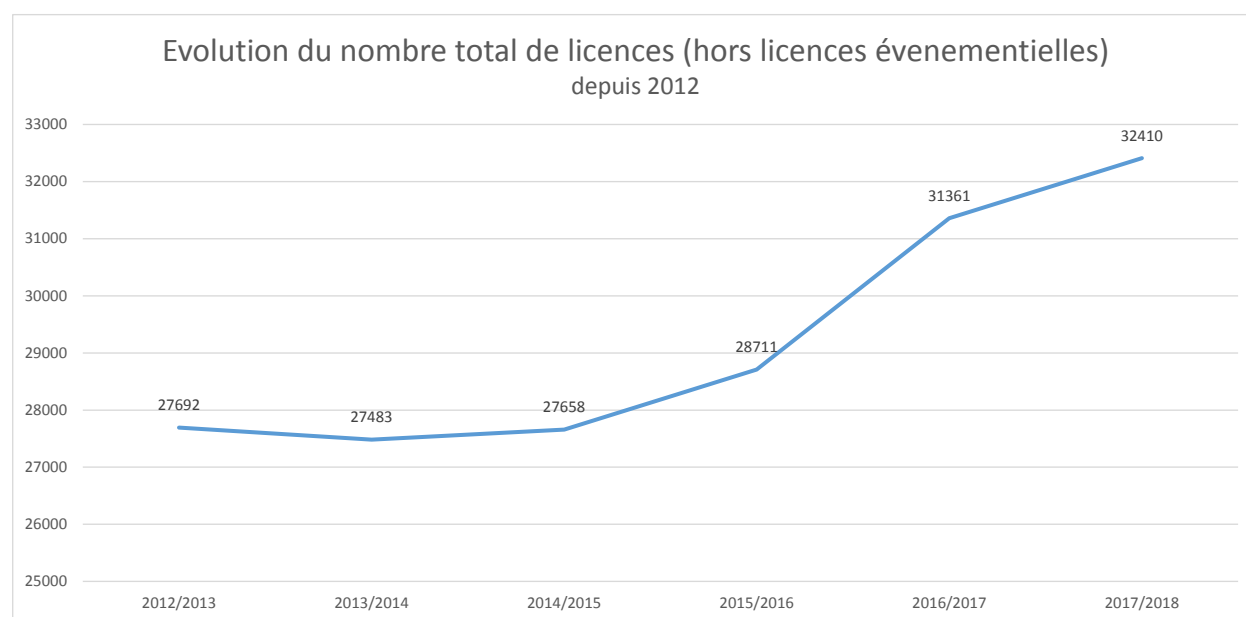
32410 licenciés (32506 au 31/05/2018)
199 clubs

- 09 : 7 clubs
- 11 : 15 clubs
- 12 : 13 clubs -> création Sports Loisirs en Argence HB
- 30 : 33 clubs
- 31 : 31 clubs -> création de Flourens HB
- 32 : 11 clubs -> création Armagnac HB et Mirande Mielan Astarac HB
- 34 : 31 clubs
- 46 : 9 clubs -> création HBC Cajarcois
- 48 : 3 clubs
- 65 : 11 clubs
- 66 : 11 clubs
- 81 : 10 clubs
- 82 : 8 clubs -> création Mascagne Quercynoise HB
- Corporatifs : 6 clubs

Au 25 mai 2018 nous sommes 32410 licenciés sur l'ensemble du territoire d'Occitanie.

Le dispositif cmcd de la prochaine saison est à l'étude et en attente des évolutions fédérales.

La procédure d'entrée des gymnases dans Gesthand a changé : le club entre la salle avec tous les documents demandés et le valide, la ligue visite le gymnase et le classe et la fédération le numérote en bout de chaîne. Cela concerne uniquement les gymnases accueillant de la compétition.



Evolution des licences par club

Vous pouvez consulter votre fiche club dans <http://gesthand-extraction.ff-handball.org/>

Le nom d'utilisateur et mot de passe sont les mêmes que celui de votre Gesthand



L'évolution des licences depuis 2012

Chiffres 2017/2018 au 25/05/2018

Ces chiffres ne comprennent pas les licences évènementielles

	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Ariège	805	824	859	798	866	855
Aude	1679	1670	1523	1610	1878	1943
Aveyron	1493	1582	1564	1552	1697	1902
Gard	4994	4783	4880	4881	5168	5122
Haute-Garonne	6015	6074	6328	6570	7130	7591
Gers	1095	1091	1081	1178	1275	1218
Hérault	5505	5478	5465	5669	6108	6214
Lot	825	768	734	828	1014	1053
Lozère	350	285	297	297	376	462
Hautes-Pyrénées	1320	1427	1412	1562	1707	1654
Pyrénées Orientales	1382	1274	1234	1390	1519	1624
Tarn	1185	1214	1268	1380	1520	1671
Tarn et Garonne	1044	1013	1013	996	1103	1101
Ligue	27692	27483	27658	28711	31361	32410

CONTRIBUTION MUTUALISEE DES CLUBS AU DEVELOPPEMENT (CMCD)

La circulaire régionale a été diffusée aux clubs régionaux en août 2017, leur rappelant les exigences auxquelles ils devaient satisfaire dix mois plus tard.

La circulaire indique que la commission effectue les contrôles uniquement à partir des informations extraites et traitées par le service informatique. Elle n'intervient pas dans la saisie de ces informations, et si un club constate une anomalie de saisie ou des manques, il lui appartient de contacter la commission concernée (Sportive-technique ou arbitrage) de la ligue pour qu'elle effectue les modifications nécessaires.

Bimestriellement (tous les deux mois) à partir de novembre, un courriel personnalisé est envoyé à chaque club dont

l'équipe est défaillante pour qu'il analyse les manquements et y remédie avec eux.

La commission se réunira en juin pour prendre les décisions définitives et indiquer aux clubs, dont les équipes sont défaillantes, la procédure pour faire appel auprès de la commission territoriale des règlements et litiges (CTRL) de la ligue.

La saison 2016-2017, sept équipes étaient défaillantes et ont été sanctionnées.

EQUIPEMENTS

La procédure d'entrée des gymnases dans Gesthand a changé : le club entre la salle avec tous les documents demandés et le valide, la ligue visite le gymnase et le classe et la fédération le numérote en bout de chaîne.

Cela concerne uniquement les gymnases accueillant de la compétition.

ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

Fabrice ARCAS, président
Jean-Pierre CLOT, vice-président
Marianne MAZEL, vice-présidente

Responsables championnats

Championnats Régionaux +16 ans > Frédéric GALINIER

-18F Excellence : André BACAWE

-18F Honneur Ligue : Pascal SCHLEGEL

-18F Honneur : Sylvie UHMANN

-18G Excellence : André BACAWE

-18G Honneur Ligue : Fabienne DIEZ

-18G Honneur : Poules 1 à 8 : Jean Pierre CEZERA

Poules 9 à 16 : Michel MAIRAL

17F et -17G : André BACAWE

-15F et G Excellence, Honneur Ligue : Serge DAGADA

-15F Honneur : La gestion est confiée

aux Comités Départementaux

Poule 1 : Comité du Gers

Poules 2 et 3 : Comité de Haute Garonne

Poules 4 et 9 : Comité de l'Hérault

Poule 5 : Comité de l'Aude

Poule 6 : Comité des Pyrénées Orientales

Poule 7 : Comité du Tarn et Garonne

Poule 8 : Comité de l'Aveyron

Poule 10 : Comité du Gard

-15G Honneur : La gestion est confiée aux Comités Départementaux

Poule 1 : Comité des Hautes Pyrénées

Poules 2 - 3 - 7 et 11 : Comité de Haute Garonne

Poule 4 : Comité du Gers

Poule 5 : Comité du Tarn et Garonne

Poule 6 : Comité du Tarn

Poule 8 : Comité de l'Aude

Poule 9 : Comité des Pyrénées Orientales

Poule 10 : Comité de l'Aveyron

Poules 12 à 15 : Comité de l'Hérault

Poule 16 à 18 : Comité du Gard

Membres : Nathalie HOARAU, Pascal CHARDON, Roger MAZEL, Thomas TERZULLI

La saison 2017-2018 s'achève pour la première fois sous la forme de la Ligue Occitanie. Tout au long de l'année, l'activité de la Commission Sportive Régionale a été encore particulièrement chargée.

En effet, il a fallu organiser et gérer au mieux les championnats pour les 199 clubs de notre Ligue.

De nombreux projets ont vu le jour :

Préparation au passage de la N3 Régionale en +16 F, dès la fin de saison.

Création d'une nouvelle catégorie (le championnat -17 Occitanie), tremplin à l'accession en Championnat -18 France. La création de ces championnats -17 ans, en masculin et en féminin, a conduit la Commission Territoriale, en accord avec le Bureau Directeur, à anticiper d'une saison le passage des championnats -15 ans et -18 ans en « mode Occitanie ».

Structuration de tous les championnats dès les -15 ans.

Organisation de finales régionales dans toutes les catégories

sur un même site (23/24 juin à Castelnaudary).

Délégation de la gestion des poules -15 ans Honneur aux Comités. Cette expérience, qui aurait pu être très intéressante, n'a pas apporté toutes les garanties nécessaires, mais a permis à certains bénévoles de se découvrir une « passion » pour la gestion sportive.

Coordination de la Division Territoriale dans le cadre de l'organisation et du règlement des compétitions des championnats interdépartementaux +16 M et F.

Afin de mener à bien l'ensemble de tous ces projets, les membres de la CTOC n'ont pas ménagé leurs efforts afin de répondre au mieux aux attentes de tous les clubs.

Enfin, nous lançons, une fois encore, un appel à tous en vue d'une structuration de la Commission Sportive Régionale, absolument indispensable. Il n'est pas nécessaire d'être élu de Ligue pour travailler au sein d'une commission.

Plus de bénévoles, plus de représentations territoriales sont nécessaires d'autant que des chantiers importants pointent à l'horizon.

Nous félicitons les clubs lauréats de nos compétitions, et ceux qui portent au plan national les couleurs de la Ligue Occitanie.

RÔLE ET PRÉROGATIVES DE LA COMMISSION

Constitution et organisation des différents championnats régionaux

Organisation et supervision des finalités régionales (des -11 ans aux +16 ans)

Vérification de la saisie des conclusions de match aux délais impartis.

Contrôle des feuilles de match et application des sanctions sportives et/ou financières.

Péréquation de déplacements et d'arbitrage.

Gestion des reports des rencontres.

Désignation de délégués pour des rencontres.

BILAN

Résultats des équipes engagées dans les différents championnats nationaux :

Championnats Féminins +16 ans

D2 BOUILLARGUES SUN AL : 10e (maintien en D2)

N1 BRUGUIÈRES OC 31 : 4e (maintien en N1)
TOULOUSE FÉMININ HB : 8e (maintien en N1)

N2 NARBONNE HB : 1ère (accession en N1)
E. JACOU-MUC : 3e (accession en N1)
FONTIGNAN THB : 4e (accession en N1)
QUINT FONSEGRIVES HBC : 8e (maintien en N2)

N3 BOUILLARGUES SUN AL : 2e (accession en N2)
TOURNEFEUILLE HB : 3e (accession en N2)
ROC AVEYRON HB : 4e (accession en N2)
CASTANET RAMONVILLE AUZEVILLE HB : 8e (accession en N2)

CLERMONT-SALAGOU HB : 10e (maintien en N3)
LOMBEZ SAMATAN HB : 12e (maintien en N3)

Coupe de France Régionale :

THUIR HBC : Huitième de finale

Coupe de France Départementale :

BARAQUEVILLE-COLOMBIES HBC : 1/8e finale
BRAM HBC : 1/8e finale

Championnat Féminin -18 ans

2e Phase : championnat de France

E. BOUILLARGUES-USAM : 1ère
TOULOUSE FÉMININ HB : 3e
PUICHÉRIC HB : 3e
E. JACOU-MUC : 5e

2e Phase : challenge de France

PAYS DES NESTES HB : 1ère
THUIR HB : 1ère
TOURNEFEUILLE HB : 2e
BÉZIERS HB : 3e
ARAMON HBC : 3e
ROC AVEYRON HB : 5e
MENDE GCHB : 5e
GRAMAT JS HB : 6e
HBC LOMBEZ SAMATAN : 6e

1/8e TOULOUSE FÉMININ HB (Chpt Élite)
E. JACOU-MUC (Chpt Excellence)
TOURNEFEUILLE HB (Chall Honneur)
PAYS DES NESTES HB (Chall Honneur)

¼ PUICHÉRIC HB (Chpt Élite)
THUIR HB (Chall Honneur)

½ E. BOUILLARGUES-USAM (Chpt Garçonnet)

Championnats Masculins +16 ans

D1 MONTPELLIER HB : 2e
USAM NÎMES GARD HB : 7e
FENIX TOULOUSE HB : 8e

N1 FONTIGNAN THB : 3e (maintien en N1)
BAGNOLS GR : 5e (maintien en N1)
MONTPELLIER HB : 7e (maintien en N1)

N2 USAM NÎMES GARD HB : 1er (accession en N1)
ROC AVEYRON HB : 2e (maintien en N2)
FENIX TOULOUSE HB : 4e (maintien en N2)
AS L'UNION HB : 7e (maintien en N2)

N3 TEYRAN HB : 4e (maintien en N3)
E. TUC-BALMA HB : 6e (maintien en N3)
PRADES LE LEZ HB : 7e (maintien en N3)
TOURNEFEUILLE HB : 7e (maintien en N3)
ESPALION HBC : 11e (descente en PN)
MENDE G CHB : 11e (descente en PN)

Coupe de France Nationale :

USAM NÎMES GARD HB : Finaliste

Coupe de France Régionale :

ROQUES SUR GARONNE HB : Demi-finaliste
THUIR HBC : Quart de finaliste

Coupe de France Départementale :

GRABELS HBC : Finaliste

Coupe de la Ligue :

FENIX TOULOUSE HB : Finaliste
MONTPELLIER HB : Quart de finaliste

Coupe d'Europe :

MONTPELLIER HB : Vainqueur

Championnat Masculin -18 ans

2e Phase : championnat de France

MONTPELLIER HB : 1er
FENIX TOULOUSE HB : 2e
USAM NÎMES GARD HB : 3e
AS L'UNION HB : 5e

2e Phase : challenge de France

ROC AVEYRON HB : 1er
TOURNEFEUILLE HB : 5e
PERPIGNAN RHB : 6e

1/8e FENIX TOULOUSE HB (Chpt Falcony)
ROC AVEYRON HB (Chall Honneur)

¼ AS L'UNION HB (Chpt Excellence)

Finale MONTPELLIER HB (Chpt Falcony) Vainqueur
USAM NÎMES GARD HB (Chpt Élite) Finaliste

ORGANISATION CHAMPIONNATS REGIONAUX ET CHAMPIONS

Championnats + de 16 ans Féminins - phase unique (36 équipes)

Championnat Prénational : 24 équipes
Finale PECHBONNIEU COTEAUX HB contre MONTPELLIER UNIVERSITÉ CLUB

Championnat Régional Excellence : 12 équipes
Championnes TOURNEFEUILLE HB

Championnats - de 18 ans Féminins (64 équipes)

Championnat Régional Excellence : 15 équipes engagées, réparties en 2 poules
Finale HB EN PAYS VIGANAIS contre MONTPELLIER UNIVERSITÉ CLUB

Championnat Régional Honneur Ligue : 21 équipes engagées, réparties en 1 poule de 6 équipes et 3 poules de 5
Finale PECHBONNIEU COTEAUX HB contre RABASTENS DE BIGORRE

Championnat Régional Honneur : 28 équipes engagées en 2e phase, réparties en 3 poules de 6 équipes et 2 poules de 5 équipes
Finale STADE CADURCIEN HB contre OUEST TARN HB

Championnat - de 17 ans Féminin (9 équipes)

Championnat Occitanie : 9 équipes engagées, réparties en 2 poules
Championnes SUN AL BOUILLARGUES

Championnats - de 15 ans Féminins (103 équipes)

2e phase - Niveau Excellence : 24 équipes qualifiées lors de la 1ère phase, réparties en 4 poules de 6 équipes
Finale TOULOUSE FÉMININ HB contre SUN AL BOUILLARGUES

Niveau Honneur Ligue : 24 équipes engagées, réparties en 4 poules de 6 équipes
Finale MONTPELLIER UC contre NARBONNE HB

Niveau Honneur : 55 équipes engagées, réparties en 5 poules de 6 équipes et 5 poules de 5 équipes
Finale

Championnats + de 16 ans Masculins - phase unique (66 équipes)

Championnat Prénational : 24 équipes
Finale HBC ROQUES contre HBC THUIR

Championnat Régional Excellence : 22 équipes
Finale AS L'UNION HB contre HBC ARAMON

Championnat Régional Honneur : 20 équipes
Finale E. TUC BALMA contre NARBONNE HB

Championnat - de 18 ans Masculins (137 équipes)

Championnat Régional Excellence : 19 équipes
Finale MONTPELLIER HB contre USAM NÎMES GARD

Championnat Régional Honneur Ligue (2e phase) : 24 équipes qualifiées lors de la 1ère phase, réparties en 4 poules de 6 équipes
Finale TOURNEFEUILLE HB contre AC LODEVE HB

Championnat Régional Honneur (2e phase) : 94 équipes engagées, réparties en 14 poules de 6 équipes et 2 poules de 5 équipes
Finale E. CHAMBERTE-MUC contre ESPALION HBC

Championnat - de 17 ans Masculins (11 équipes)

Championnat Occitanie : 11 équipes engagées, réparties en 2 poules
Champions FRONTIGNAN THAU HB

Championnats - de 15 ans Masculins (178 équipes)

2e phase - Niveau Excellence : 16 équipes qualifiées, réparties en 2 poules de 8 équipes
Finale FENIX TOULOUSE HB contre MONTPELLIER HB

Niveau Honneur Ligue (2e phase) : 32 équipes qualifiées lors de la 1ère phase, réparties en 4 poules de 8 équipes
Finale OUEST TARN HB contre MONTPELLIER HB

Niveau honneur (2e phase) : 130 équipes, réparties en 4 poules de 8 équipes et 14 poules de 7 équipes
Finale

ACCESSION, RELEGATION

(prévisionnel sous réserve de l'accord des clubs concernés)

N3F CLERMONT-SALAGOU HB
LOMBEZ SAMATAN HB
PECHBONNIEU COTEAUX HB
MONTPELLIER UC
TOULOUSE FÉMININ HB
THUIR HBC
JACOU CCHB
BOUILLARGUES SUN AL
BRUGUIÈRES OC 31
COLOMIERS HB
PAYS DES NESTES HB
PAMIERS HBC
QUINT-FONSEGRIVES HBC
ALBI HBC
AUCAMVILLE HB
Vainqueur BARRAGE (ST GIRONS / FRONTIGNAN)

PNF Perdant BARRAGE (ST GIRONS / FRONTIGNAN)
MENDE GHB
LUNEL-MARSILLARGUES HBC
ARAMON HBC
BLAGNAC SC
ROQUES/GARONNE HBC
TOURNEFEUILLE HB
LOURDES HBC
STADE BAGNERAIS HB
RABASTENS DE B. US
MONTAUBAN HB
STADE CADURCIEN HB
MONTECH HBC
MURET HBC
ST JEAN HBC
PAYS DES NESTES HB
E. UNION F AUDOISE
PECHBONNIEU COTEAUX HB
L'ISLE JOURDAIN HBC
E. SÉGALA-LÉVÉZOU
ST GAUDENS HB
MONTPELLIER UC
BOUILLARGUES SUN AL
LOMBEZ SAMATAN HBC

PNM MENDE GHC
ESPALION HBC
CLERMONT-SALAGOU HBC
CASTANET RAMONVILLE AUZEVILLE HB
PAYS DES NESTES HB
VERGÈZE HB
CARCASSONNE HBC
FENIX TOULOUSE HB
E. TRÈBES-PUICHÉRIC
ROC AVEYRON HB
FRONTIGNAN THB
TOURNEFEUILLE HB
PRADES LE LEZ HB
E. TUC-BALMA HB
LATTES HB
CARMAUX-VERS HB
ST AFFRIQUE HB
AGDE HB
STADE CADURCIEN HB
CS MARGUERITTES
L'UNION HB

ARAMON HB
BLAGNAC SC
THUIR HBC

EXC M ST GIRONS HB COUSERANS
CSC NIMES HB
BRUGUIERES OC 31 HB
MONTPELLIER HB
ALBI HBC
PALAJA PHB
L'ISLE JOURDAIN HBC
BEZIERS HB
MONTAUBAN HB
MENDE GHB
AUCAMVILLE HB
JUVIGNAC HB
TEYRAN HBC
VALENCE D'AGEN HB
BAGNOLS GR
ESPALION HBC
MONTPELLIER UC
CASTANET RAMONVILLE AUZEVILLE HB
ARGELES HBC
MURET HBC
PAYS VIGANAIS HB
LOURDES HBC
E. TUC BALMA HB
NARBONNE HB
RIGNAC DOURDOU VALLON 12 HB
SALEILLES GHB
LA VAUNAGE SC
PECHBONNIEU COTEAUX HB
E. PYRENE-SOUES
LATTES HB
BLAGNAC SC
E. ST LAURENTIN-RIVESALTES
PINS JUSTARET VILLATE HBC
VERGEZE HB
LANSARGUES HBO
ST CERE HBC
GRABELS HBC
ROQUES HBC
COLOMIERS HB
CIEL 31

Bilan de la Division Territoriale Interdépartementale

Secrétaire de la Division : Annick LANELUC (82)
Représentants Ligue Occitanie : Jean-Pierre CLOT, Roger MAZEL

Membres Représentants de Comités : André BACAVE (11), Stéphane BLUTTEAU (65), Jean-Luc BOUE (12), Fabienne DIEZ (30), Alain ESCOURROU (81), Nathalie HOARAU, puis Berthy ROY (31), Marion PLANTE (46), Albert QUATREVAUX (09), Michel RIBERA (32), Corinne SCHLEGEL (66), Thomas TERZULLI (34)

Assistante salariée : Dominique CHIROSSEL

Septembre 2017 a vu la création de la Division Territoriale, créée en vue de l'organisation des championnats territoriaux interdépartementaux, Garçons et Filles.

RÔLE ET PRÉROGATIVES DE LA COMMISSION

La rédaction et l'aménagement des règlements particuliers des compétitions.

L'organisation des secteurs et la composition des poules en fonction des inscriptions collectées par les comités d'appartenance.

La définition des calendriers masculins et féminins.

L'organisation de la deuxième phase des championnats.

L'organisation des finalités.

La supervision générale et la délégation de la gestion des championnats.

La validation en fin de saison des équipes accédant en championnat régional.

L'élaboration du Bilan de fin de saison.

BILAN DE LA SAISON

Championnat Masculin

Le championnat Masculins a regroupé 102 équipes (103 en 2e phase), réparties sur 6 secteurs.

Ce championnat, après une 1ère phase commune, a été organisé en 2e phase en 3 divisions dans chaque secteur. Soit un total de 18 poules de 5 ou 6 équipes sur l'ensemble de l'Occitanie.

Les équipes achevant la saison à la première place de poule de secteur de la 1ère division accèdent au championnat régional, sous réserve de n'avoir pas refusé l'accession fin de saison précédente.

Classements de la 1ère Division

Secteur 1 : 1er ST CÉRÉ HBC ; 2e DRUELLE HBC

Secteur 2 : 1er L'ISLE JOURDAIN HBC ; 2e CIEL 31

Secteur 3 : 1er COLOMIERS HB ; 2e ST GAUDENS HB

Secteur 4 : 1er ROQUES/GARONNE HBC ; 2e FENIX TOULOUSE HB

Secteur 5 : 1er GRABELS HBC ; 2e FRONTIGNAN THB

Secteur 6 : 1er LANSARGUES HBO ; 2e SOMMIÈRES HBC

Accèdent au championnat régional, sous réserve des procédures en cours :

ST CÉRÉ HBC

L'ISLE JOURDAIN HBC

CIEL 31

ROQUES/GARONNE HBC

GRABELS HBC

LANSARGUES HBO

Disputeront la finale Territoriale Interdépartementale : ST CÉRÉ HBC / GRABELS HBC

Classements de 2e Division

Secteur 1 : 1er VILLEFRANCHE DE ROUERQUE HBC ; 2e CASTELSARRASIN HB

Secteur 2 : 1er MERVILLE HBC ; 2e AUCAMVILLE HB

Secteur 3 : 1er E. TARBES-BAGNÈRES ; 2e RIEUX HB

Secteur 4 : 1er E. PUICHÉRIC-TRÈBES ; 2e SUD TOULOUAIN HB

Secteur 5 : 1er BALARUC HBC ; 2e CLERMONT-SALAGOU HBC

Secteur 6 : 1er TEYRAN HBC ; 2e JACOU CHB

Disputeront la finale Territoriale Interdépartementale : E. PUICHÉRIC-TRÈBES / E. TARBES-BAGNÈRES

Classements de 3e Division

Secteur 1 : 1er E. CAUSSADE-NEGREPELISSE ; 2e FIGEAC HB
Secteur 2 : 1er BEAUZELLE HB ; 2e FRONTON HBC
Secteur 3 : 1er LA SAVETAT HBC ; 2e PAYS DE TRIE HB
Secteur 4 : 1er LIMOUX HBC ; 2e MURET HBC
Secteur 5 : 1er JUVIGNAC HBC ; 2e MONTPELLIER UC
Secteur 6 : 1er LA CADOULE HBC ; 2e E. PRADES-ST MATHIEU

Disputeront la finale Territoriale Interdépartementale :
JUVIGNAC HBC / BEAUZELLE HB

Championnat Féminin

Le championnat Féminin a regroupé 65 équipes (67 en 2e phase), réparties sur 6 secteurs.

Ce championnat, après une 1ère phase commune, a été organisé en 2e phase en 2 divisions dans chaque secteur. Soit un total de 12 poules de 5 ou 6 équipes sur l'ensemble de l'Occitanie.

Les équipes achevant la saison à la première place de poule de secteur de la première division, et les 2 équipes classées meilleures secondes accèdent au championnat régional, sous réserve de n'avoir pas refusé l'accession fin de saison précédente.

Classements de la 1ère Division

Secteur 1 : 1er E. SÉGALA-LÉVÉZOU ; 2e CARMAUX-VERS HB
Secteur 2 : 1er L'ISLE JOURDAIN HBC ; 2e LOMBEZ SAMATAN HBC
Secteur 3 : 1er PECHBONNIEU HB ; 2e ST GAUDENS HB
Secteur 4 : 1er SALEILLES HB ; 2e MONTPELLIER UC
Secteur 5 : 1er LATTES HB ; 2e BOUILLARGUES SUN AL
Secteur 6 : 1er E. UNION FÉMININE AUDOISE ; 2e CASTANET RAMONVILLE AUZEVILLE HB

Accèdent au championnat régional, sous réserve des procédures en cours :

E. SÉGALA-LÉVÉZOU
L'ISLE JOURDAIN HBC
PECHBONNIEU HB

UNION FÉMININE AUDOISE

ST GAUDENS HB
MONTPELLIER UC
S.U.N. A. L BOUILLARGUES
HBC LOMBEZ

Disputeront la finale Territoriale Interdépartementale : ST GAUDENS HB / LATTES HB

Classements de 2e Division

Secteur 1 : 1er ESPALION HBC ; 2e RIGNAC DV12 HB
Secteur 2 : 1er LIONS AUCH HBC ; 2e COTEAUX DE GASCOGNE HANDBALL
Secteur 3 : 1er PINS JUSTARET HBC ; 2e PAMIERES HBC
Secteur 4 : 1er JUVIGNAC HBC ; 2e GRABELS HBC
Secteur 5 : 1er SOMMIÈRES HBC ; 2e PONT ST ESPRIT CO
Secteur 6 : 1er CIEL 31 ; 2e COLOMIERS HB

Disputeront la finale Territoriale Interdépartementale :
ESPALION HBC / GRABELS HBC

SAISON 2018-2019

Championnat Masculin

La composition des championnats masculins sera inchangée. Toutefois, si le nombre d'équipes engagées en première phase est supérieur à 108, le nombre de secteurs passerait de 6 à 7, avec autant d'accédants.

En conséquence, le plus bas niveau du Championnat Régional aurait en ce cas 1 relégué supplémentaire.

Championnat Féminin

Rappelons que, pour la prochaine saison, seules les premières de poules de secteurs de la première division accèderont au championnat régional.

Toutefois, si le nombre d'équipes engagées en première phase est supérieur à 72, le nombre de secteurs passerait de 6 à 7, avec autant d'accédants.

En conséquence, le plus bas niveau du Championnat Régional aurait en ce cas 1 relégué supplémentaire.

PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL FÉMININ

Sandrine BOULESTEIX

Responsable PPF et Pôle Espoir féminin :

Laurent PUIGSEUR

Site accession Nîmes et Excellence Toulouse

Fabien VEDEL

Site accession Toulouse

Cette saison fut la 1ère en organisation « PPF Occitanie » : cela comprenait une réorganisation du Pôle Espoir et des opérations de détecteurs et compétitions territoriales, de manière partagée et harmonisée.

L'ensemble des stages et opérations prévus ont été effectués avec réussite malgré l'augmentation significative du territoire, tant sur le plan géographique et donc des distances que par le nombre de comités participant à ces actions (13).

Le nouveau Projet de Performance Fédéral s'organise partout en France autour de 2 programmes, associés et successifs autour de la détection, le perfectionnement des joueuses et la performance (l'accès au Haut Niveau).

Le Programme « Accession »

Il comprend :

- La détection initiale territoriale prospective, librement organisée par chaque Territoire, avec un objectif de 100% des licenciées détectées à atteindre par chacun.
- Les sites « d'Accession » des structures Pôle Espoirs territoriaux à 13-14-15 ans (4ème 3ème et 2nde) regroupées sur un ou plusieurs sites par territoire, 2 en Occitanie : 1 à Nîmes et 1 à Toulouse
- Les opérations et les compétitions nationales de détection, Inter-comités (12-13 ans), inter-ligues (14-15 ans), et les stages nationaux référents SN1 (14 ans) SN2 (15 ans). Ces compétitions et ces temps d'évaluations répétés sont « l'ascenseur » vers le programme d'Excellence.

Compétition Inter Départementaux : détection à N-1 ou -2 (2005-06) : Repérer et accompagner le projet des jeunes filles susceptibles d'intégrer un site d'Accession du Pôle sur une entrée en 4ème la saison suivante. Détecter pour les ICR, ICN et stage régional à N+1

Le choix d'organisation s'est porté sur une compétition à 16 équipes (13 + 3 équipes « bis » pour les CD 30, 31 et 34) en garçons et en filles. Ce qui permettait d'élargir la détection sur des comités avec un potentiel de licenciées plus important.

Le 1er tour (17/12/2017) a été organisé sur 2 sites, à Albi et Montpellier, nécessitant 4 gymnases par site. A l'issue de ce tour, un classement de 1 à 4 par gymnase a été effectué, une première détection a pu être opérée et sera affinée lors des finalités.

Les finalités sont prévues le dimanche 3 juin 2018 ou l'on regroupe 16 équipes féminines, réparties sur 4 gymnases de l'agglomération Toulousaine (32 équipes en tout sur 8 gymnases, avec la filière masculine) La tâche n'a pas été facile mais on y ait arrivé. Nous tenons à remercier les clubs pour leur accueil et l'aide à l'organisation de ces opérations.

Cette opération doit nous permettre de repérer les jeunes qui participeront aux premiers stages régionaux et pour certaines

une intégration en 4ème sur un des 2 sites d'accession du Pôle Espoirs (Nîmes et Toulouse).

Stage Régional et Compétition Inter Comités Régionaux (2004-05) : Repérer et accompagner le projet des jeunes filles susceptibles d'intégrer un site d'Accession du Pôle en 3ème la saison suivante. Détecter les jeunes filles qui constitueront la sélection régionale à N+1 et pourront participer à la compétition Nationale des Interligues

Cette saison, la compétition Inter Comités Nationale a été réorganisée en 2 tours nationaux plus les finalités. Le premier tour programmé le 11 mars 2018, laissait aux nouvelles régions le loisir d'organiser une phase régionale de septembre à fin février.

Nous avons fait le choix d'organiser cette phase régionale en 2 tours à 12 équipes, La Lozère étant absente en garçons et Le Tarn et Garonne en filles.

- Le premier tour (ICR1) du 12/11/2017 a été organisé sur 2 secteurs, Rodez et Toulouse sur 2 gymnases par secteur (6 équipes filles et 6 équipes garçons)
- Le second tour (ICR2) a été organisé sur 4 gymnases de l'environnement Toulousain, 2 poules de 6 équipes de niveau en filles et en garçons.

À l'issue de cette phase régionale, 6 équipes ont été qualifiées en Championnat de France Inter Comités et les 6 autres en Challenge de France.

Pour la partie féminine,

Championnat de France ICN :

Haute Garonne, Hérault, Hautes Pyrénées, Pyrénées Orientales, Gard et Aveyron

Challenge de France :

Gers, Tarn, Ariège, Aude, Lot et Lozère

En filles aucun des comités de la région n'a accédé aux finalités Nationales.

L'ensemble de ces opérations nous ont permis de réaliser une détection de qualité, et nous avons pu convoquer une soixantaine de jeunes filles au premier stage régional de leur génération qui a eu lieu à Pamiers (Ariège) du 23 au 25 février 2018. L'encadrement étant assuré par les collègues CTF des départements impliqués dans le PPF féminin.

À cette occasion la formation « Entraîneur Régional » a pu se greffer à cette opération, permettant ainsi d'avoir un support pédagogique de qualité et un environnement propice aux débats techniques.

La détection et l'orientation vers les sites d'Accession s'est affinée pendant ce stage. C'était aussi l'occasion pour les responsables du PPF de rencontrer parents et athlètes pour envisager échanger sur les projets d'entrée en Pôle Espoirs.

Sélection Régionale Occitanie et compétition Nationale des Interligues (2003-02)

Objectifs :

- Créer une dynamique territoriale autour d'une sélection Occitanie, représentant les jeunes filles issues des clubs de la région. Valoriser le travail collectif effectué auprès de ces joueuses
- Poursuivre et finaliser dans le territoire, la détection et l'émergence des joueuses à potentiel, débutée en comités

et poursuivie par les stages de Ligue.

- Orienter, vers un site d'Accession du Pôle espoir Territorial les joueuses à fort potentiel qui n'auraient éventuellement pas intégré une structure du PPF dès 14 ans, y maintenir celles dont on estime qu'une année supplémentaire en site d'Accession peut leur permettre de franchir le cap, et intégrer en site d'Excellence, les meilleurs profils de 14 et 15 ans, qui ont la maturité et la capacité à jouer en +16 ans national par dérogation l'année suivante.
- Les Interligues sont la « compétition ascenseur » vers l'Excellence.

2 stages ont été organisés cette saison pendant les vacances scolaires (Toussaint et février), un à Sommières dans le Gard et un à l'Union (Toulouse).

2 générations ont travaillé en parallèle : les 2002/2003. Une trentaine de filles nées en 2003 y ont participé ainsi que 3 nées en 2002 sur le dernier stage

A noter qu'avec la mise en place du nouveau PPF, 14 filles de cette sélection étaient déjà en site Accession (Nîmes et Toulouse) du Pôle. 9 ont participé à la compétition

La compétition Nationale Interligues s'est déroulée du 03 au 07 avril à Bourg de péage, en présence de 16 équipes représentant les ligues métropolitaines et les DOM/TOM.

La compétition s'est organisée sur 3 jours avec 5 matchs par équipes. Phase de groupe : 4 poules de 4 équipes, dont le tirage au sort est réalisé par la FFHB en amont à partir de 2 pots sur la base des licenciées -17 ans à date.

Formule championnat à 24 matchs de poule. Demi-finales et finales de niveau (les 4 1ers, les 4 2nds, etc...)

La sélection Occitanie a terminé à la 5ème place sur 16, après avoir concédé une seule défaite, le 1er jour en poule contre l'AURA. C'est un très beau parcours pour cette équipe qui a fait preuve de beaucoup d'envie et de détermination.

NOM	PRENOM	CLUB	NEES LE	COMITE	POSTE
VIGUIER	MANON	CASTRES	11/12/03	TARN	DC
MATHIEU	IRIS	BRUGUIERES	28/05/03	HTE GAR	AR
CHARRUEAU	JEANNE	TOULOUSE FH	11/07/03	HTE GAR	ALG
DARRICAU	NINA	TOULOUSE FH	11/08/03	HTE GAR	ALD
EDDAMI	SIHAM	TOULOUSE FH	11/03/03	HTE GAR	AR/PIV
AMARE	ESTELLE	PAYS DES NESTES HB	17/08/03	HTES PYRENEES	AR/DC
ANDRIEU	FANTINE	USAM NÎMES	25/09/03	GARD	PIV
ROUSSEL	ELODIE	SUN BOUILLARGUES	20/02/03	GARD	AL/ARD
FLAUS*	EMMA*	SUN BOUILLARGUES	06/04/03	GARD	GB
GIUSTINIANI	EVA	SUN BOUILLARGUES	15/03/03	GARD	ALD
VASSEUR	CHLOE	JACOU	27/07/03	HERAULT	AR
BEAUD	LUDIVINE	MENDE	15/02/03	LOZERE	AR
CASTERAN	MAÏLOU	AUCH	21/06/03	GERS	GB
KLODA	LUCIE	TOURNEFEUILLE	26/03/02	HTE GAR	ALG
MAURICE	MEÏSSA	USAM NÎMES	25/02/02	GARD	DC
RAYMOND*	ZEINA*	USAM NÎMES	21/01/02	GARD	ARG

L'encadrement de cette équipe était assuré par Pierre Montagut, CTF CD 30 et intervenant sur le site d'Accession de Nîmes et Fabien Vedel, Responsable du site d'Accession de Toulouse

L'équipe Occitanie

Joueuses déjà au Pôle Espoirs Occitanie

*Blessées, remplacées pour la compétition par :

- Emma Peres, Toulouse FH, GB, comité Hte Garonne
- Camille Boutie, Narbonne, ARD, comité de l'Aude

Pendant la compétition a été organisée la détection fédérale pour repérer les jeunes filles participant au 1er stage National, SN1, composé des 40 meilleures joueuses françaises U15, ainsi que les U16 pour le SN2 (40 également) qui n'auraient pas été vues sur la compétition Interpôles.

Ont été retenues pour l'Occitanie :

- Fantine Andrieu, USAM, Gard (Site Accession Nîmes) SN1
- Manon Viguié, Castres, Tarn (Site Accession Toulouse) SN1
- Meissa Maurice, USAM, Gard (Site Accession Nîmes) SN2

Les sites Accession du Pôle Espoirs Occitanie

Objectifs : Détection et perfectionnement. Préparer au site d'Excellence

24 joueuses sont inscrites en Accession, réparties sur 2 sites, Nîmes et Toulouse.

3 années d'âge sont représentées ; 2004 (4èmes), 2003 (3èmes), 2002 (2ndes)

NOM	Prénom	Née le	Club d'origine	Club actuel	Niveau de jeu	Sélection
VEDERE	CHARLOTTE	25/07/02	Pays des Nestes	Pays des Nestes	-18 CF	
ASSANA	DAGUI	03/04/02	Toulouse FH	Toulouse FH	-18CF/Prén	SN1, SN2, France Jeune Dvt
LONGO PRISSE	ORANE	25/05/02	Lourdes	Pays des Nestes	-18 CF	
KLODA	LUCIE	26/03/02	Tournefeuille	Tournefeuille	-18CF/N3	SN1
ROUGET PASQUIER	CLEA	01/03/02	Tournefeuille	Tournefeuille	-18CF/N3	SN2
RAYMOND	ZEINA	25/01/02	USAM	USAM	-18CF	SN1
MAURICE	MEISSA	25/02/02	USAM	USAM	-18CF	SN2
BARLET	EVE	17/01/02	JACOU	MUC/JACOU	N2	SN1, SN2 France Jeune Dvt
VIGUIER	MANON	11/12/03	CASTRES	CASTRES	-18R	SN1
EDDAMI	SIHAM	11/03/03	TOULOUSE FH	TOULOUSE FH	-18CF	
DARRICAU	NINA	11/08/03	TOULOUSE FH	TOULOUSE FH	-18CF	
CHARRUEAU	JEANNE	11/07/03	COLOMIERS	TOULOUSE FH	-18CF	
MATHIEU	IRIS	28/05/03	BRUGUIERES	BRUGUIERES	-17R	
ALABERT	ANAIS	20/11/03	CASTRES	CASTRES	-18R	
VALMY	LENNY	16/02/03	ST SULPICE	OUEST TARN HB	-18R	
ANDRIEU	FANTINE	25/09/03	BOUILLARGUES	USAM	-17R	SN1
BEAUD	LUDIVINE	15/02/03	MENDE	MENDE	-18CF	
FLAUS	EMMA	06/04/03	BOUILLARGUES	BOUILLARGUES	-18CF	
CALCET	ZOE	11/04/03	VILLENEUVE	MUC	-17R	
GILLES SEVENIER	JUSTINE	24/09/04	JACOU	JACOU	-17R	
SILVESTRE	ANAIS	03/02/04	JACOU	JACOU	-17R	
ORTET	CHARLOTTE	03/03/04	MURET	TOULOUSE FH	-15R	
IPAVEC	MILENA	16/05/04	CARMAUX	OUEST TARN HB	-15R	
JOSEPH	ORANNE	05/04/04	CONDOM	CONDOM	-15R	

Site Accession Toulouse

Site Accession Nîmes

Le Programme « Excellence »

Il comprend :

-Les sites d'Excellence des Pôles Espoirs territoriaux, regroupent un maximum de 16 athlètes de 15 à 17 ans (2nde, 1ère, terminale) dont maximum 12 de 16 à 17 ans. Leur compétition nationale de référence est les Interpôles, leur stage national référent le SN3 (16-17 ans).

- Les structures "Centre de Formation des clubs Professionnels" (CFCP).
- Les programmes des sélections nationales (Jeune Développement, U17/U18, U19/U20, France A', France A)
- Un accompagnement sur mesure d'intégration des joueuses les plus prospectives vers France A appelé dispositif "Espoir Fédéral".

Le site Excellence du Pôle Espoirs Occitanie (Toulouse)

Objectifs : Renouveau du secteur professionnel et des équipes de France
14 joueuses toutes issues de la ligue Occitanie

NOM	Prénom	Née le	Club d'origine	Club actuel	Niveau de jeu	Sélection
LACHAIZE	MANON	30/03/00	Bouillargues	Bouillargues	D2F	SN2, SN3, France Jeune
BROUILLET	LALIE	22/05/00	Millau	Toulouse FH	N1F	France Cadette, France Jeune, SN1, SN2, SN3
GUIBBERT	LISA	11/10/00	Tournefeuille	Tournefeuille	N3F	SN2
MASSA	YASMINE	10/05/00	Pays des Nestes	Toulouse FH	N1F	France Jeune Dvt, SN1, SN3
SOUBIES	JULIE	03/02/00	Bagnères de bigorre	Toulouse FH	N1F	SN2
PERROT	LORINE	13/07/01	RC Montagnacois HB	Frontignan	N2	SN1, SN2, France Jeune Dvt
CAVANIE	LOUISE	22/04/01	Jacou	Entente Muc/Jacou	N2	SN1, SN2 France Jeune Dvt
BOUIDIAF	MINA	06/04/01	MUC	Entente Muc/ Jacou	N2	
BENEZETH	LOUNA	12/10/01	MUC	Frontignan	N2	SN2, France Jeune Dvt
PAWLIEZ	KETSIA	31/05/01	Gramat	Quint Fonsegrives	N2F	SDZ, SN2
PIGAL	FANNY	13/12/01	Tournefeuille	Tournefeuille	N3F	SDZ, France Jeune Dvt, SN2
LAHILLE	CHLOE	29/07/01	Pays des Nestes	Tournefeuille	N3F	France Jeune Dvt, France Jeune, SN1, SN2
VALAT	OCEANE	15/01/02	Rieux Volvestre	Tournefeuille	N3F	SN1, SN2, France Jeune Dvt
SEGUR	INES	17/04/02	Toulouse FH	Tournefeuille	N3F	SN1, SN2, France Jeune Dvt

La compétition nationale Interpôles

Objectifs :

Il s'agit de faire progresser des handballeuses inscrites dans la structure territoriale jusqu'à un niveau permettant d'envisager leur recrutement par un Centre de Formation de Club Professionnel ou par un club de Division 2 a minima, en fin de cursus.

Les Interpôles sont donc la « compétition ascenseur » vers le secteur professionnel.

La compétition Nationale Interpôles s'est déroulée du 02 au 08 février à Bourg de péage, en présence de 14 équipes représentant les ligues métropolitaines et les DOM/TOM.

La compétition s'est organisée sur 5 jours avec 7 matchs par équipes. Phase de groupe sur 4 jours : 2 poules de 7 équipes, dont le tirage au sort est réalisé par la FFHB en amont.

Phase de groupe, 2 tournois à 7 dans une salle unique sur 4 jours ;

Finale de niveaux sur 1 jour : matchs de classement entre équipes ayant obtenu le même classement dans les 2 groupes de 7 (places 13-14 à 1-2).

Le Pôle Occitanie a terminé à la 10ème place sur 14, après avoir terminé 4ème/7 de sa poule

C'est un résultat décevant au regard des potentiels individuels de certaines joueuses. Le niveau d'exigence de la compétition n'a pas suffisamment été pris en compte.

A noter qu'en l'absence de GB en site Excellence, ce sont 2GB des sites d'Accession, respectivement nées en 2002 et 2003 qui ont occupé ce poste durant toute la compétition. Elles ont fait preuve de beaucoup de détermination et de courage sur un niveau qui clairement était assez éloigné de ce qu'elles vivent le week-end dans leurs clubs.

Espérons que cette compétition, peu réussie en termes de résultats, ait apporté de l'expérience à celles qui y retourneront la saison prochaine.

Pendant la compétition a été organisée la détection fédérale pour repérer les jeunes filles participant au dernier stage National, SN3, composé des 40 meilleures joueuses françaises U18, ainsi que les U16 pour le SN2 (40 également).

Ont été retenues pour l'Occitanie :

- Manon Lachaize, Bouillargues D2, SN3
- Lalie Brouillet, Toulouse FH, N1, SN3
- Cléa Rouget Pasquier, Tournefeuille, N3, SN2
- Segur Inès, Tournefeuille, N3, SN2, France Jeune développement
- Océane Valat, Tournefeuille, N3, SN2
- Océane Corbiere, Bouillargues D2, SN3 (hors Pôle) SN3
- Marion Theys, Toulouse FH, N1 (hors Pôle) SN3
- Eve Barlet, Entente Muc/Jacou, N2, SN2, France Jeune développement
- Rebecca Assana, Toulouse FH, -18CF, SN2, France Jeunes développement

Les 4 dernières n'ont pas participé aux Interpôles

Les joueuses de l'Occitanie en CFCP

Les joueuses ayant quitté les Pôles Espoirs ex LR et MP, représentant aujourd'hui l'Occitanie, sont

- Juliette Faure, née en 99, CFCP de Besançon (ex Pôle LR), club d'origine, Cigalois HB (30)
- Mathilde Plotton, née en 99, CFCP de Nice (ex Pôle MP), France Junior, club d'origine, Tournefeuille (31)
- Pauline Plotton, née en 99, CFCP de Nice (ex Pôle MP),

- France Junior, club d'origine, Tournefeuille (31)
- Juliette Huynh, née en 98, CFCP de Nice (ex Pôle MP), France Junior, club d'origine, Roques/Garonne (31)
- Chloé Pugliese, née en 99, CFCP de Chambray Touraine (ex Pôle MP), France Junior, club d'origine, Pechbonnieu Coteaux HB (31)

Les joueuses de l'Occitanie en LFH (ou 1ère division étrangère) et D2

Les joueuses qui évoluent actuellement sur les championnats D2 et LFH, issues de l'Occitanie, sont

- Manon Lachaize, née en 2000, D2 Bouillargues, (pôle Occitanie, ex LR), club d'origine, Bouillargues (30)
- Océane Corbiere, née en 2000, D2 Bouillargues (ex Pôle LR) club d'origine, CO Bellegarde section HB (30)
- Rival Clémentine, née en 2000, D2 Bouillargues (ex Pôle LR), club d'origine, Costiere HB (30)
- Jessie Lepere, née en 96, D2 Celles sur Belle (ex Pôle MP), club d'origine, Pamiers (09)
- Bitonti Chloé, née en 96, D2 Plan de Cuques (ex Pôle MP), club d'origine, Millau (12)

- Jade Lasserre, née en 96, D2 La Rochelle (ex Pôle MP), club d'origine, Toulouse FH (31)
- Charlene Clavel, née en 1991, LFH Nantes (ex Pôle LR), club d'origine, Mende Gevaudan (48)
- Camille Ayglon, née en 1985, Internationale A, club d'origine, HBCN (30)
- Camille Asperges, née en 92, Chambray Touraine (ex Pôle LR), club d'origine Trèbes
- Johanna Lombardo, née en 93, Bourg de Péage (ex Pôle LR), club d'origine, Narbonne
- Laurie Carretero, née en 95, Bourg de Péage (ex Pôle LR), club d'origine HBCN
- Madeleine Boudard, née en 94, Bourg de Péage (ex Pôle LR), club d'origine Lattes
- Estrella Piq, née en 95, Bouillargues (ex Pôle LR), club d'origine, HBCN
- Victoire Nicolas, née en 95, Mérignac (ex Pôle LR), club d'origine HBCN
- Eva Heitzmann, née en 98, Bouillargues (ex Pôle LR), club d'origine HBCN

PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL MASCULIN

Responsable PPF et Pôle Espoir masculin : Jacky BRUN

Site accession et excellence Nîmes : Jacky BRUN, Jérôme CHAUVET et Grégory ARRIVET

Site accession et excellence Montpellier : Patrick TEYSSIER et Renaud BOULANGER

Site accession et excellence Toulouse : Vincent GRIVEAU et Daniela PETKOVIC

Listes des joueurs de l'OCCITANIE en Équipes de France

France A

Joueurs	Club 16/17	Centre Formation	de	Pôle Espoir	Club d'origine	Club actuel
GUIGOU M.	MHB			Marseille	Apt	MHB
FABREGAS L.	MHB	MHB		Montpellier	Banyuls	MHB
PORTE V.	MHB	Toulouse		Chartres	Toury	MHB
GERARD V.	MHB	MHB		Strasbourg		MHB
RICHARDSON M.	Chambéry	Chambéry		Chambéry	Chambéry	MHB

France Junior (98/99)

Joueurs	Club 16/17	Centre Formation	de	Pôle Espoir	Club d'origine	Club actuel
POYET T.	USAM	USAM		NIMES	USAM	USAM
TRIBILLON G.	FENIX	FENIX		CHARTRES		FENIX
BELHACENE N.	MHB	MHB		Montpellier	MHB	MHB
BOS J.	MHB	MHB		Talence	PESSAC	MHB
RUBBENS P.	MHB	MHB		Eaubonne	Paris	MHB
VILLEMINOT K.	MHB	MHB		LYON	Villeurbanne	MHB

France Jeunes (2000/01)

Joueurs	Club 16/17	Centre Formation	de	Pôle Espoir	Club d'origine	Club actuel
MULLER T.	MHB	MHB		Montpellier	Jacou	MHB
GIBERNON D.	USAM	USAM		NIMES	Redessan	USAM
BOLZINGER C.	MHB	MHB		Montpellier	Frontignan	MHB
MARMIER M.	BALMA	FENIX		Toulouse	Montauban	BALMA

France Cadet (2002/2003)

Joueurs	Club 16/17	Centre Formation	de	Pôle Espoir	Club d'origine	Club actuel
ONA E.	MHB			Montpellier	?	MHB
JARGEAC D.	L'UNION			Toulouse	GAILLAC	L'UNION
PUIGSEGUR R.	MHB			Montpellier	JACOU	MHB

Stage National 2 (2002)

Joueurs	Club 16/17	Centre Formation	de	Pôle Espoir	Club d'origine	Club actuel
MARTEL L.	USAM			Nîmes	Redessan	NIMES
JARGEAC D.	L'UNION			Toulouse	GAILLAC	L'UNION
ONA E.	Berlin			Montpellier		MHB
TABARRACCI T.	Frontignan			Nîmes	Frontignan	Frontignan

Stage National 1 (2003)

Joueurs	Club 16/17	Centre Formation	de	Pôle Espoir	Club d'origine	Club actuel
DISCAMPS M.	FENIX			Toulouse	FENIX	FENIX
PIOVAN M.	FENIX			Toulouse	FENIX	FENIX
SIMEAO G.	FENIX			Toulouse	FENIX	FENIX
GOUAZE L.	MHB			Montpellier	MHB	MHB
JOBLON B.	MHB			Montpellier	MHB	MHB
DIDELOT Q.	Carmaux			Toulouse	Carmaux	Carmaux

Equipes de France « BEACH Jeunes »

Joueurs	Club 16/17	Centre Formation	de	Pôle Espoir	Club d'origine	Club actuel
JULLIAN H.	MHB	MHB		Montpellier		MHB
GIBERNON D.	USAM	USAM		NIMES	Redessan	USAM
PUGLIESE Q.	FENIX			Toulouse		FENIX
MARMIER M.	BALMA	FENIX		Toulouse	Montauban	BALMA

Liste des joueurs sortant du Pôle OCCITANIE en juin 18
2018 Site Nîmes

DE OLIVEIRA J.	2000	D	184	GB	USAM	
GIBERNON D.	2000	D	185	DC	USAM	Centre Formation USAM
MAHIR B.	2000	D	188	PIV	USAM	Centre Formation USAM
PIRES V.	2000	D	176	ARG	USAM	
BENDER T.	2000	D	187	ALG	USAM	

2018 Site Montpellier

GUIRAUDOU PL.	2000	D	188	PIV	MHB	Centre Formation MHB
ADEBIGNI Y.	2000	D	194	ARG	MHB	Centre Formation MHB
BOLZINGER C.	2000	D	200	GB	MHB	Centre Formation MHB
JULLIAN H.	2000	D	186	DC	MHB	Centre Formation MHB
GARDENT L.	2000	D	195	PIV	MHB	

2018 Site TOULOUSE

ORTET A.	2000	D	190	GB	L'UNION	Centre Formation USAM
CANTOURNET S	2000	D	192	GB	TOURNEFEUILLE	Centre Formation AIX
MARMIER M.	2000	G	187	ARD	BALMA	Centre Formation FENIX
PUGLIESE Q.	2000	D	196	DC	FENIX	
ANGORAN S.	2000	D	181	ALG	L'UNION	
COHN S.	2000	G	186	ALD	TOURNEFEUILLE	

Résultats Équipes de sélections masculines

Intercomités Nationaux 2004 :

Aude sorti au 1er tour(Championnat),
Gard sorti au 2ème tour(Championnat),
Hérault sorti au 2è tour (Championnat),
Haute-Garonne sorti au 2è tour (Championnat),
Lozère sorti au 1er tour(Challenge),
PO sorti au 2è tour (Challenge)
Tarn Qualifié pour les Finalités « Challenge »
Lot sorti au 1er tour (Challenge)
Ariège non inscrit

Hautes Pyrénées sorti au 1er tour (Challenge)

Aveyron sorti au 1er tour (Championnat)

Tarn et Garonne non inscrit

Gers sorti au 1er tour (Challenge)

Intercomités Régionaux 2004 :

1er : Hérault, 2è : Gard, 3è : Aude, 4è : Aveyron 5è : Haute Garonne, 6è : Gers, 7è : Tarn, 8è : Tarn et Garonne, 9è : Hautes Pyrénées, 10è : Ariège, 11è : Pyrénées Orientales, 12è : Lot, Non participant : Lozère

Intercomités Départementaux 2005 : (résultats en cours)

1er Hérault, 2è , 3è , 4è, 5è, 6è , 7è, 8è, 9è, 10è, 11è, 12è, 13è, 14è, 15è, 16è

InterLigues 2003 :

OCCITANIE : 5e Place sur 16 (4 Victoires, 1 Défaite)

Inter-Pôles (2000, 2001,2002):

OCCITANIE : 3è Place sur 16 (4 Victoires, 1 Défaite)

Résultats des clubs en Championnat extérieur à l'OCCITANIE

Moins de 18 Championnat de France :

USAM Nîmes vice champion du challenge Elite

MHB vainqueur du challenge « Falcony »

Toulouse éliminé en 1/8è de finale en « Falcony »

L'UNION éliminé en 1/8è de finale en « Falcony »

La Filière de Détection Occitanie

L'ensemble des opérations programmées et budgétisées pour l'organisation de la Filière régionale de Détection, ont été organisées. (cf. doc joint)

Les difficultés sont apparues dans l'organisation des compétitions inter-comités (2004) et inter-départements (2005) lors des rassemblements pour les 2è tours régionaux. (besoins importants en installations de proximité, besoins importants en dirigeants et responsables de tables, positionnement d'une structure d'accueil avec cahier des charges)

En termes de Détection :

Les 2003 : 34 joueurs ont été vus en stage de perfectionnement au cours de la saison.

Sur les 16 joueurs faisant parti de l'équipe de Ligue lors de la compétition Inter-ligues de Saint -Dié, 15 joueurs sont ou sont entrés en structure Pôle. (au total 18 joueurs en de 2003 en Pôle)

Les 2004 : 150 joueurs ont été présentés sur les 2 tours de compétitions inter-comités.

53 joueurs ont été retenus lors du stage Régional de Rivesaltes.

18 joueurs sont entrés en Structure Pôle.

Les 2005 : 175 joueurs ont été présentés sur les 2 tours de compétitions « inter-départementaux »

58 joueurs ont été repérés à ce jour (il reste le 2è tour du 4 juin).

Perspectives et points à améliorer :

Nous souhaitons reconduire et amplifier les opérations menées cette saison, par d'une part la reconduction des stages de perfectionnement proposés (3 en 2004 et 1 en 2005).

Un tournoi amical de formation et d'échanges est en gestation avec les ligues voisines PACA et/AURA sur l'année 2004 (équipe de ligue)

La couverture médicale des stages et compétitions régionales de détection est pour l'instant inopérante. Il conviendra d'approfondir sérieusement cet aspect pour prévenir des blessures, et préserver la santé de nos jeunes en « devenir ».

Le Pôle OCCITANIE

La nouvelle configuration de notre paysage tourné vers la préparation au Haut-Niveau, nous a obligé à repenser notre fonctionnement de préparation de notre « Elite jeune ».

Outre le travail quotidien de Formation, dispensé au sein de chacune des 3 structures (Montpellier, Nîmes et Toulouse) trois objectifs principaux nous ont guidés :

- Alimenter la Filière Fédérale de formation à travers les opérations nationales et internationales
- Préparer un collectif pour représenter l'Occitanie à la compétition INTERPOLES
- Mettre en place une mutualisation et un esprit de partage avec les 3 clubs « Professionnels

Les réponses à nos engagements sont ci-dessus, mais il faut noter lors de nos 4 rassemblements inter-sites, sur Nîmes, Montpellier puis Toulouse, la parfaite collaboration des Centres de Formation des clubs professionnels.

A noter également le respect des engagements budgétaires prévus sur ces lignes spécifiques.

Enfin, la nouvelle organisation des journées de recrutement sur sites en journées communes a permis une complémentarité et maintenu une rentrée future des meilleurs vers la qualité.

Site MONTPELLIER : Fonctionnement satisfaisant sur la structure avec une relation de partenariat avec le club du MHB. les rentrées en classe de 3e se sont déroulées de façon positive en s'appuyant sur les jeunes de Montpellier sur plusieurs collèges.

4 jeunes issus du Site de Montpellier finissent leur cycle Pôle Espoir avec des propositions de Centre de Formation de Club Professionnel du MHB.

Site NÎMES : Fonctionnement satisfaisant du « staff d'encadrement » en lien avec les structures du club professionnel de l'USAM NÎMES

Aucun problème à répertorier que ce soit au lycée A. Daudet, au collège partenaire Lassalle pour l'accueil des 3è ou au lycée professionnel St Vincent de Paul.

Nous sommes dans l'attente des résultats du bac 2018 avec un certain optimisme.

Site TOULOUSE : Cette première année en mode « site » s'est bien déroulée. Les échanges avec les familles qui ont eu lieu la saison précédente ont permis de bien cerner les nouveaux enjeux sans créer d'incompréhensions. Le fonctionnement quotidien n'est pas éloigné de ce que nous faisons auparavant. Les relations avec le lycée et le collège et les clubs partenaires sont toujours très bonnes. Parmi les 6 joueurs sortants, nous restons déçus de ne pas voir 3 d'entre eux trouver un centre de formation car ils en ont le niveau, autant que les autres.

Perspectives et points à améliorer :

La saison prochaine se profilant avec des objectifs similaires, nous souhaitons reconduire les actions de rassemblements entreprises avec les 3 sites.

Chaque structure possède son « staff » médical, mais il est à noter un réel manque de coordination et de suivi des directions données aux sites, et des relations auprès des instances fédérales.

Le suivi mental et psychologique doit s'amplifier pour coller au plus près au cahier des charges Fédéral et Ministériel.

Nous pouvons retenir également de cette saison que l'accompagnement des jeunes à statut « excellence » ne peut se faire sans la participation active de leur club, du centre de formation, des partenaires d'entraînement issus du niveau « accession ».

ARBITRAGE

Aurélien SALVADOR, président
Dylan GAZEU, vice-président
Michel LARTIGUE, vice-président

Désignations T1/T2

Florian LEVY - florianlevy.ag1@gmail.com
Stéphanie RIGAL - famillierigal34@orange.fr

Groupe JA T1/T2

Gérard ESCOBAR et Camille HUE

Groupe JAJ T1/T2

Damien BONDON et Dylan GAZEU

Responsables Superviseurs

Rémy DEMANGEL et Christian SELTZ

Responsables Accompagnateurs

Clément GUILLOT et Hugo MARTY

Secteur Albi-Rodez

Yannick RANCOULE
Damien SOLASSOL

Secteur Montpellier

Yvan BARAK
Rémi DEMANGEL
Stéphanie RIGAL

Secteur Narbonne

Julien BLANCO
Fabien CASTEL
Cédric LETUVE

Secteur Nîmes

Denis FLUTEAUX
Aymeric MEFFRE
Philippe MILLAUD

Secteur Nord

David BENNET
Remy BRUNET
Anthony BUFFET

Secteur Sud-Ouest

Jamila BOULHIMSSE
Mickaël WATTEL

Secteur Toulouse

Benjamin BEAUFORT
Arnaud JEANDIN
Sébastien NEVES
Stéphane TREMOUSS

Secrétariat commission : Sylvie LE TALLEC

Chargés de missions : Benjamin BEAUFORT, Arnaud BOUTEILLER, Hervé RIGAL

FONCTIONNEMENT INTERNE

Cette saison a permis d'asseoir la nouvelle organisation de la commission territoriale d'arbitrage. Celle-ci se décline en deux divisions. La division régionale en gestion des niveaux excellence (-18 à +16) à N3F et la division Territoriale en gestion des niveaux Territoriaux à Honneur. Il est à noter la forte implication des responsables de secteur et leurs équipes respectives, sans qui, il n'aurait pas été possible d'avancer cette saison. Comme toute nouvelle organisation celle-ci est sujette à évoluer en s'appuyant sur cette première année de fonctionnement.

Un séminaire a été organisé à Narbonne sur deux jours au mois d'août 2017 pour poser la nouvelle organisation. Puis une réunion CTA Division Territoriale réunissant les responsables des 7 secteurs s'est déroulée le 14 janvier 2018 et une réunion de la Division Régionale le 17 février 2018.

Une réunion mensuelle par visioconférence entre le président, les vice-présidents, les salariés et les élus en responsabilités en fonction de l'ordre du jour, a été instaurée.

Un séminaire de travail est programmé en fin de saison (7/8 juillet 2018 pour le prochain) pour préparer la saison 2018/2019. Ce séminaire regroupera les deux divisions sur un week-end d'échange, de travail et de convivialité.

BUDGET - INVESTISSEMENTS - OPERATIONS

Opération tenue Hummel via Central'Hand :

Cette saison, la CTA a permis à l'ensemble des clubs de notre Ligue et de leurs arbitres, de profiter de prix très préférentiels sur de nombreux articles dédiés à l'arbitrage (tenue, polo, ...) via une commande groupée gérée par la Commission. Une gestion qui n'a pas été sans quelques difficultés (problème délais de livraison, erreurs sur quelques articles, ...) mais au final, aura rendu un véritable service aux clubs et arbitres qui ont profité de cette opération.

DESIGNATIONS

La CTA utilise le site fédéral lhand pour la gestion des disponibilités et des désignations d'arbitres.

Il permet aux arbitres de renseigner leurs disponibilités, de leur envoyer les désignations, de visualiser en ligne les suivis effectués par les observateurs, d'effectuer les rapports d'arbitres, de stocker et consulter la documentation nécessaire pour l'arbitrage.

Tous les arbitres ont été informés des prérequis pour pouvoir être désignés par la structure d'appartenance, sur les compétitions nationales ou régionales :

- Etre licencié
- Renseigner ses disponibilités sur lhand.
- Effectuer les tests physiques et écrits obligatoires au stage de début de saison

Le statut des arbitres n'a été qualifié ' « actif » dans Gest'hand qu'après avoir effectué les tests obligatoires de début de saison. Malgré une présentation claire certains arbitres n'ont pas satisfait à ces prérequis, mais la majorité les a remplis.

Cette saison, la CTA Occitanie était représentée par 3 binômes dans la filière R1N. Deux de ces binômes devraient accéder au

niveau national l'an prochain.

Nombre de rencontre et taux de couverture :

- 1 635 matchs (hors -18 Nat, N3F, et délégations nationales, matchs amicaux, brassages -15)
- 85 désignations en moyenne par week-end pour la Division Régionale
- 20 à 35 désignations en moyenne par week-end pour la Division Territoriale (selon les secteurs)
- Cela représente environ 220 matchs à couvrir par week-end par la CTA

Championnat	% couverture
+16 Rég Exc F	99%
+16 Rég Exc M	98%
+16 Rég Honneur M	98%
+16 Ter F	92%
+16 Ter M	97%
-17 Occitanie F	99%
-17 Occitanie M	94%
-18 Nat F	99%
-18 Nat M	99%
-18 Rég Exc F	98%
-18 Rég Exc M	99%
-18 Rég Honneur F	93%
-18 Rég Honneur M	89%
N3F	100%
PNM	98%
PNF	97%

Il y a eu des matches sur lesquels aucun arbitre n'a été désigné pour diverses raisons (manque d'arbitres disponibles ou validation tardive de reports). Le règlement prévoit ce cas-là (carence d'arbitre) et la règle doit être appliquée à chaque fois que le cas se présente.

Il est à signaler une légère augmentation des retours de convocations cette saison.

FORMATIONS

FORMATION DES ARBITRES

Ont été organisés cette saison 5 stages de rentrée JA et JAJ T1-T2

Au niveau de la Division Territoriale :

- Un à deux stages de rentrée pour les T3 par Secteur, avec la possibilité de participer dans un autre secteur, à une autre date.
- Secteur Montpellier : 2 stages de rentrée (JA et JAJ) et 2 Stages de mi-saison
- Secteur Narbonne-Perpignan : 1 stage de rentrée (JAJ et JA)
- Secteur Nîmes : 1 stage de rentrée (JAJ et JA), 2 stages de mi-saison et 2 stages de perfectionnement.
- Secteur Nord : 2 stages de rentrée (JAJ et JA), 2 stages de perfectionnement pour les JA et 2 stages de perfectionnement pour les JAJ.
- Secteur Sud-Ouest : 2 stages de rentrée (JAJ et JA), 2 stages de mi-saison, 2 stages de perfectionnement pour les JAJ et 2 stages de perfectionnement pour les JA.
- Secteur Toulouse : 1 stage de rentrée (JAJ et JA) et 2 stages de mi-saison.

- 14 Formations nouveaux JA T3 sur le territoire (Montpellier, Rabastens, Nîmes, Bram...)
- Plusieurs stages pour les JAJ T3 déjà effectués (Montpellier, Bruguières, Méjannes le Clap, Montech, Lanomezan, Balma, Tarbes, ...)
- Aide à la formation et interventions des référents Bassin de Pratique réalisées au sein des clubs (Vaunage, Limoux, Thuir, Gramat, Cahors, Carcassonne, Montech, Fabrezan, ...)
- 1 Stage perfectionnement JAJ T2 : Sommières
- Coaching de JAJ à fort potentiel : 21 binômes de JAJ T2-T1 concernés
- 10 Formations Accompagnateurs : Montpellier (2), Albi, Barbaïra, Toulouse, Rodez, Thuir, Nîmes et Auch
- Évaluations des JA et JAJ en matches (nombre suivis et accompagnement : environ 300)
- Formation animateur école d'arbitrage : 6 secteurs avec plus de 70 inscrits sur les zones de Cahors, Lannemezan, Montpellier, Narbonne, Nîmes et Toulouse (Formation de 3 modules d'une journée, avec deux tutorats en structure et de la FOAD sur l'ensemble de la saison)

DEVELOPPEMENT

- Proposition de réunions d'information sur le fonctionnement des écoles d'arbitrage (Albi et Béziers)
- Achat de nouveaux écussons pour l'ensemble des JA et JAJ
- Collaboration avec UNSS : Plusieurs interventions en milieu scolaire (Le Vigan, Montpellier, Béziers)
- Collaboration avec FFSU : Formation arbitre étudiants pour compétition universitaire
- Collaboration avec UFR-STAPS : Partenariat sur formation 2ème année cursus universitaire - théorique et Pratique

DIFFICULTES RENCONTRES :

- Manque implication et communication de certains clubs
- Manque de JA et JAJ dans certains clubs ainsi que des personnes ressources
- Mobilisation de certains JAJ et JA (gestion des indisponibilités, rigueur dans la communication, ...)
- Pour couvrir les compétitions jeunes par des JAJ
- Absences et manque de participation aux stages
- Arbitres validés uniquement pour CMCD (pas ou peu d'arbitrage)
- Pas assez d'accompagnateurs et JST dispo
- Pas assez de JA T3
- Communication avec les COC Ter (info tardive, ou absence info sur forfaits ou reports tardifs)
- Manque valorisation de nos populations
- Responsables arbitrage club : injoignable, aucun retour, multiples sollicitations

Bilan Secteur Nord et Projections - David BENNET

Stage de rentrée :

Un stage de rentrée a été effectué à Cahors le 10 septembre pour activer les arbitres T3 (JA et JAJ). Sur ce stage 36 arbitres ont été activés. 25 JA et 11 JAJ.

Stage de rattrapage :

Pour les gens n'ayant pas pu être présents sur le stage de Cahors, un stage de rattrapage a été organisé à Montech le 14 octobre. Sur le stage de rattrapage, 30 arbitres ont été activés. 16 JA et 14 JAJ

Stages débutants :

La formation des arbitres séniors débutants démarrera le 10/02 à Cahors sur la matinée. Elle a été clôturée sur la date du 28 à Cahors sur la journée. Sur cette formation, nous avons 21 personnes inscrites : 4 du département du 12, 2 du département du 46, 4 du département du 31 et 11 du département du 82. Sur 25 Clubs, 13 clubs représentés.

Stages JAJ T3 :

- 1 stage JAJ T3 organisé sur le site de Bruguières sur toute la journée du 5 novembre avec comme support les barrages Excellence/Honneur garçons et filles. 23 JAJ convoqués, 17 présents : 5 du comité 82, 6 du comité 46 et 6 du comité 31.
- 1 stage JAJ T3 organisé à Montech le 4 février avec comme support 4 rencontres moins de 18 filles et garçons. 27 JAJ convoqués, 22 présents : 4 du 46, 5 du 31 et 13 du 82
- 1 Stage JAJ T3 organisé à Pechbonnieu sur les finalités moins de 18 Filles Honneur Ligue (¼ et ½ finales) avec 3 matchs support. 25 JAJ Convoqués, 19 présents : 5 du 46, 9 du 31 et 5 du 82

En JAJ sur 25 clubs, nous avons des arbitres en provenance de 10 clubs.

JA T3 :

3 Groupes de niveaux pour les JA ont été mis en place :

- 1 Groupe débutants sur lesquels la formation est déjà en place (voir ci-dessus).
- Un groupe d'arbitres expérimentés qui a eu une formation à Bruguières le 20 Mai avec 2 matchs séniors en supports. 17 arbitres convoqués 13 présents.
- Un groupe d'arbitres à potentiels qui a eu une formation à Blagnac le 8 avril avec 3 matchs supports. 16 arbitres convoqués, 16 présents.

Bassins de pratique :

1 stage a été effectuée sur chaque bassin de pratique (1 à Gramat, 1 à Montauban, 1 à Cahors et 1 à Montech) sauf sur le bassin 3 où un stage est prévu sur la date du 17/02 à Blagnac avec comme support l'euro moins de 11/ moins de 13 organisé par le Fenix.

Sur les départements du 12, du 46 et du 82, les référents bassin de pratique ont géré l'arbitrage sur les tournois interdépartementaux moins de 11 et sur tous les barrages Elite/honneur entre les 2 phases de championnat moins de 13.

Désignations :

Sur la saison, 546 matchs à couvrir. 543 matchs couverts. 270 matchs de jeunes et 276 matchs d'adultes.

En moyenne, nous avons entre 11 et 12 matchs de jeunes et entre 9 et 10 d'adultes par week-end.

46 JA T3 ont sifflés plus de 11 rencontres (pour le compte du secteur)

15 JAJ T3 ont sifflés plus de 5 rencontres (pour le compte du secteur)

Nombre de match reçus avec désignation secteur et nombre de match arbitrés (pour le compte du secteur), par club :

	Match	Arb T3	Arb T1T2	total	Suivi	Arb + suivi
Beauzelle	32	11	1	12	8	20
Blagnac	37	32		32	1	33
Bruguières	45	17		17		17

Cahors	16	54		54	2	56
Castelsarrasin	16	22		22	9	31
Caussade - HTV	15	27		27	4	31
Figeac	27			0	1	1
Fronton	28	19		19		19
Gourdon - Souillac	36	57		57	15	72
Gramat	25	42		42	6	48
Lafrancaise	10	8		8		8
Merville	26	4		4		4
Montauban	35	74		74	1	75
Montech	31	115		115		115
Pechbonnieu	45	66		66	4	70
Prayssac	7			0		0
Saint Céré	44	13		13	5	18
Saint Jory	13			0		0
Valence	21	33	15	48	20	68
Villefranche	37	3	1	4		4

Nota : Un accompagnement effectué sur les arbitres du même club que l'accompagnateur n'est pas comptabilisé dans « suivi ». Chiffres au 02/06 en tenant compte des finalités du même weekend.

Réunions :

- 1 réunion entre responsables T3 organisé début Juillet 2017 pour mise en place sur nouvelle organisation
- 1 réunion entre tous les référents arbitrages des clubs du secteur organisé le 9 septembre 2017 à Montauban pour présenter l'échéancier du secteur et mettre en place le fonctionnement et la communication avec les clubs et les bassins
- 1 réunion entre responsables T3 le 7 janvier à Montauban pour un petit bilan du début de saison et la mise en place de tous les événements de la deuxième partie de saison
- 1 Réunion entre les responsables T3, présidents de comités et référents bassin de pratique le 24 février à Caussade
- 1 réunion en Visio conférence toutes les 3 semaines entre responsable T3
- 1 Réunion Bilan et projection saison prochaine le 9 juin à Cahors avec tous les référents clubs, bassin de pratique et secteur

Suivis et Accompagnements :

23 Suivis ont été réalisés sur des JA T3 depuis le début de la saison. 53 suivis ou accompagnements ont été fait sur des binômes de JAJ

Les suivis aideront à valider notamment les JA et JAJ qui veulent monter en région.

Inter comités et Interdépartementaux :

ICR du 12 Novembre (Rodez) : 1 binôme du 46 et 1 binôme du 82 présents

Accompagnateur du 46

Interdépartementaux du 17 décembre (Albi) : 1 binôme du 31, 1 binôme mixte (46 et 82) et 1 binôme du 46 présents. 2 Accompagnateurs du 31 et 2 accompagnateurs du 46

ICR du 21 janvier (Toulouse) : 1 Binôme du 46 et 1 binôme du

82. 2 Accompagnateurs du 31
IDR du 3 juin (Toulouse) : 1 binôme du 46, 1 binôme du 82, 1 binôme du 31. 3 accompagnateurs
ICN Cahors 11 mars : 3 JAJ T3 de Cahors + 1 superviseur de Gourdon
ICN L'Isle sur Tarn 1 Avril : Aide au secteur Albi-Rodez - 1 Binôme du 46 + 1 superviseur du 46

Stage Préparation Inter comités :

En même temps que le stage de préparation aux ICR du 12 novembre organisé par les comités du 46, du 12 et du 82, nous avons fait un stage de JAJ sur 3 jours avec stage et pratique sur toutes les oppositions ayant eu lieu sur les 3 jours.
6 JAJ du secteur Albi/Rodez et 6 JAJ du secteur Nord (3 du 46 et 3 du 82)

Bilan Financier :

Stages de rentrée : 473.72 Euros
Frais de déplacements réunion : 581.09 Euros
Stages JAJ T3 : 340.89 Euros
Stages JA T3 : 284.17 Euros
Stage JAJ préparatoire aux ICN du 12 Novembre à Rignac : 390.22 Euros
Frais de déplacement Euro U13 à Blagnac sur stage bassin : 155.70 Euros
Suivis et Accompagnements : 4369 Euros
Total : 6594.79 Euros

Promotions JAJ de JAJ Club à JAJ T3 :

- Paul Bourdarias JS Gramat
- Martin Prévot Stade Cadurcien Handball
- Lahille Mattéo US Souillac
- Chaouni Amine HBC Saint Céré
- Broussy Aurélie HBC Villefranche de Rouergue
- Ichard Maelys HBC Villefranche de Rouergue
- Meignan Quentin US Montauban
- Bourogaa Lilian US Montauban
- Monard Lucas Pechbonnieu HB
- Thières Téó Pechbonnieu HB
- Carcelle Maxime HBC Montech

Difficultés rencontrées :

Nous avons mis beaucoup de temps en début de saison pour arriver à trouver tous les arbitres officiants déjà sur les clubs du secteur. Donc beaucoup de temps de mise en place et c'est pour cela que le stage de rattrapage a été fait très tardivement ce qui a posé des problèmes sur les désignations.

Problèmes de communication avec les COC départementales. Difficile d'avoir un œil précis sur les tournois sur lesquels nous devons intervenir et désigner. Besoin d'avoir une plus grande lisibilité et d'être consulté en amont sur cela. Bonne communication avec COC du lot et du Tarn et Garonne même si nous recevons les infos des lieux assez tardivement et que du coup, il n'est pas toujours facile de désigner. Aucune communication aujourd'hui avec la COC du 31.

Infos reçus tardivement sur les Inter comités sur le nombre de binômes à désigner et sur le niveau à fournir

Problème de communication avec les bassins de pratique
Référénts bassin de pratique ne communiquant pas assez avec les clubs du bassin et pas de dynamisme engagé pour l'instant. Les gens qui fonctionnaient en interne avant continuent de fonctionner, pour les autres un peu de mieux mais rien de significatif

Problèmes de communication globale entre tous les

référénts : Bassin, Clubs et Secteur

Problèmes de culture au niveau des clubs sur le fait de faire sortir les JAJ et qu'ils aillent siffler ailleurs que dans leur club
Problèmes des équipements des arbitres par les clubs (problèmes rencontrés par les référénts secteurs sur différents sites)

Problème de représentativité de tous les clubs sur le nombre d'arbitres (des clubs à plusieurs arbitres et d'autres à 0 arbitre)

Problèmes désignations sur 1er date du championnat séniors territorial seconde phase

Problème des supports de formation pour les référénts clubs n'étant pas en animateur

Projections :

Nous espérons pouvoir tenir notre échéancier. Jusqu'à maintenant tout a plutôt bien fonctionné. Nous espérons arriver à mettre en place sur les 2 prochaines saisons en plus de ce que nous réalisons déjà, une formation superviseur territoriale et une formation accompagnateur interne au secteur

Nous voulons développer les bassins de meilleure manière qu'aujourd'hui de manière à ce que les infos remontent beaucoup plus vite. Nous envisageons une refonte des bassins et une communication plus élargie en organisant notamment des visio-conférences régulières (au moins une tous les 2 mois voir 1 par mois)

Nous voulons arriver en fin de saison à valider 10 JAJ Clubs pour les faire monter JAJ T3. Nous continuerons sur la saison prochaine à faire 3 stages de perfectionnement pour les JA et les JAJ

Nous espérons arriver à suivre au moins une fois par saison chaque JA ou JAJ T3. Nous avons réussi à le faire cette saison et nous voulons continuer à être en contact régulier et à accompagner le plus possible tous nos arbitres.

Nous voulons accompagner les clubs le mieux possible dans leur projet de mise en place d'école d'arbitrage dès qu'ils nous sollicitent et que l'on sent une demande particulière.

Nous avons pour objectifs, sur les 3 saisons à venir de pouvoir faire arbitrer tous les matchs de jeunes par des jeunes en développant les bassins et l'encadrement des jeunes dans les clubs.

Nous allons créer une base de données commune à tous les référénts pour toutes les formations

Se projeter sur la future CMCD avec nombre de JAJ T3 sortant des clubs et sous désignations

Réadaptation et rééquilibrage des bassins de pratique pour favoriser les temps d'échanges et de formation

Remerciements :

Nous remercions les clubs de Cahors, Caussade, Bruguières, Montech, Pechbonnieu, Blagnac, Montauban et Gramat pour nous avoir reçu pour des stages ou formations.

Nous remercions Christian Cavallin, Nicolas Giacometto, Vincent Gosiewski, Johan Demicheli, Philippe Goudeaux, Benoit Charazac et Serge Furlan pour les suivis et accompagnements sur le secteur

Nous remercions Damien Bondon, Christian Cavallin, Nicolas Giacometto, Morgane Rosso et Vincent Gosiewski pour leurs interventions dans les stages arbitres

Nous remercions Axel Chardon, Maximilien Fabre, René Michel Joud, Nicolas Giacometto et Sylvie Balondrade pour leur investissement sur les Bassins

Nous remercions Christian Cavallin, Vincent Gosiewski, René

Michel Joud, Christian Bourdarias et Johan Demicheli pour avoir représenté le secteur sur les Intercomités
Et je remercie personnellement Rémy Brunet et Anthony Buffet pour leur présence constante et leur investissement au niveau de l'organisation du secteur. Je n'y arriverai pas sans vous et je sais que par moments, je demande beaucoup.

Bilan Secteur Toulouse - Benjamin BEAUFORT

Groupe JA

Le groupe JAT3 comportait pour l'exercice 2017/2018, 43 personnes avec une moyenne d'âge d'environ 34 ans.

Plusieurs points complexes :

- Faible taux de fréquentation au stage de mi-saison
- Faible taux de notes convenables, ce qui relève un manque de connaissance du règlement (note <12)
- Difficultés rencontrées concernant les disponibilités : 21% du groupe ont un taux de disponibilités entre 0 et 60 %, c'est peu et problématique sur certains weekends
- Certains arbitres créent ou modifient eux même les notes de frais

Points positifs :

Malgré le peu de personnes présentes au stage de mi-saison, un stage constructif et apprécié à l'unanimité

Un pool de 4/5 binômes qui ont un taux disponibilités relativement élevé (quasiment tous les weekends) en qui le secteur à une confiance totale (match délégation, ou assez tendu)

Un binôme de - 21 ans est proposé à l'ascension JAT2

Conclusion :

Pour cette première saison en tant que responsable de groupe JAT3, je trouve que cela s'est relativement bien passé.

Néanmoins, il faudra refaire un rappel en début de saison sur les notes de frais et les désignations car trop nombreux sont les arbitres qui demandent tous les weekends des comptes sur les désignations ou des précisions concernant le point de rendez-vous covoiturage.

L'apprentissage de cette nouvelle tâche se fait petit à petit, l'avenir sera encore meilleur.

Groupe JAJ

Le groupe JAJ T3 compte 38 arbitres avec 14 binômes et 10 arbitres solos.

Points négatifs :

- Difficulté à faire connaissance avec tous les arbitres du groupe et gagner leurs confiances.
- Difficulté de remplissage des disponibilités sur Ihand
- Nombreux retours de convocations
- Difficultés liées aux parents – déplacements impactés
- Difficultés de dialogue avec les clubs pour la détection des JAJ Club car peu de club ont répondu à nos sollicitations
- Problèmes de ressources : peu d'accompagnateurs formés

Points positifs :

- Malgré peu d'arbitres dans ce groupe l'implication a été plus que correcte lors du stage de mi-saison
- La motivation est présente pour la majorité des arbitres, l'envie de progresser également
- Les JAJ sont à l'écoute des suiveurs
- Un binôme a participé au ICN à Orléans et est proposé à l'ascension JAJT2
- 2 binômes participeront aux finalités Occitanie à Castelnaudary

Conclusion :

- Pour cette première saison en tant responsable des JAJ T3, la saison s'est bien déroulée dans l'ensemble
- Il faudra refaire un rappel concernant les disponibilités
- Il faudra communiquer davantage avec les clubs concernant la détection des JAJ Club à potentiel T3
- Des progrès ont été perçus par l'ensemble des responsables, la suite ne pourra être que meilleure.

Désignations & NF

Bilan satisfaisant pour une première saison

Pôle JA

Pas de soucis sauf le manque de disponibilité sur certains week-ends

Pôle JAJ

Pas assez de binômes à potentiel

Obligation de couvrir les rencontres jeunes par des adultes

Problèmes des retours de convocations

Problèmes récurrents avec les notes de frais qui beuguent (iHand). Certaines erreurs du secteur vite corrigées

Organisations des finalités : un peu tardif

Projet pour la saison 2018/2019

- Elargir le pôle de JAJ en passant de 26 à plus de 40
- Elargir le pôle de JA actifs et disponibles
- Elargir le nombre d'accompagnateurs et de juges-superviseurs
- Fonctionner en relation plus étroite avec les Comités présents sur le secteur
- Aider à la formation des JAJ Club au sein des bassins de pratique
- Construire une équipe Secteur pérenne
- Trouver des Référents de Bassin de Pratique sur des bassins spécifiques
- Proposer plus d'arbitres T3 à la montée en T2 (division régionale)

A noter :

- Les arrêts de Julien BONNET et Thomas GLEIZES qui en ont informé le responsable Secteur.
- Vincent VILLARET arrêterait d'après ce qu'il a dit à Arnaud JEANDIN mais aucune communication officielle émanant de sa part.
- L'équipe souhaite remercier Albert QUATREVAUX.

FORMATION DES OFFICIELS DE TABLE

395 participants aux formations officiels de table sur les 18 sites de formations (cf Bilan ITFE)

RELATIONS AVEC LES INSTANCES FEDERALES

Relations avec la CCA et le secteur Sud-Ouest

Développement des relations inter-commissions au niveau de la Ligue Occitanie. En effet, la Commission de Discipline présente des arbitres en son sein qui participe aux réunions, instruisent les rapports ou aident à la correction de ceux-ci. De nombreuses relations se sont également établies entre la CTA et la CTOC pour obtenir un fonctionnement optimal.

Contingent d'Occitanie œuvrant pour l'arbitrage au niveau national :

Délégués EHF (Européen)
Jean-Philippe DUBEDOUT
Jérôme ROLLAND (Beach)

Juges Délégués Techniques
Jean-Philippe DUBEDOUT
Hervé RIGAL
Georges VICENT

Juges Délégués Fédéraux
Céline ALLEGRE
Bouziane BELARBI
Xavier LAHIGUERA
Olivier NOGUES

Juges Superviseurs Nationaux
Laurent BUNEL
Bernard ORTH
Christian SELTZ membre du secteur sud-ouest et responsable du groupe G4

Membres de commissions fédérales
Jean-Philippe DUBEDOUT commission Statuts et de la réglementation
Bouziane BELARBI commission Label
Hervé RIGAL - commission Label
Aurélien SALVADOR - En cogestion du groupe 3 des arbitres nationaux
Christian SELTZ - responsable du groupe G4 + secteur SO

Juges arbitres nationaux :
Sylvain ARTES Arbitre G1
Jean-Pierre MORENO Arbitre G1
Jérôme ROLLAND Arbitre G1
Rémy DEMANGEL et Loïc ESPINASSE Arbitres G3
Clément GUILLOT et Aymeric MEFFRE Arbitres G3
Florian LEVY Arbitre G3
Ludovic DELAUNAY Arbitre G3
Yvan BARAK Arbitre G4
Karine BEZIAT et Samira BEDRI Arbitres G4
Julien BLANCO et Dylan GAZEU Arbitres G4
Damien BONDON et Hugo MARTY Arbitres G4
Abdessamad FOUGHAL Arbitre G4

Responsable désignations ligue et délégation CCA
Florian LEVY et Stéphanie RIGAL



DÉVELOPPEMENT

Hanane FATHI-CROSLAND, présidente

Membres

Emmanuelle BATALLA

Jean GARAIT

Patrice LESONGEUR

Jean Louis MATREUX

Eric MÉJEAN

Isabelle MONTIER-RAYNAL

Romy SIMON

Francoise TUXAGUES

Professionnels en charge du développement

Sébastien DREVET

Hamid FATHI

CHALLENGE DE L'AUTAN

Challenge Autan Féminine

Une première phase seize équipes engagées soit quatre poules de quatre équipes en match aller retour.

Une seconde phase qui a permis d'intégrer deux équipes soit trois poules de six équipes avec des matchs aller et cinq dates de poules de niveau correspondant aux résultats de la première phase.

Une fois les matchs de la deuxième phase disputés, nous procéderons à une phase finale sur une journée avec un établissement de classement et déterminer les demies finales (semaine du 14 mai au 18 mai) et la finale (semaine du 28 mai au 1er juin) soit trois tournois à quatre équipes et deux tournois à trois équipes organisés dans le club le mieux classé.

Challenge Autan Masculin

Phase unique pour les 19 équipes engagées soit deux poules de six équipes et une poule de sept équipes. La phase finale aura lieu du 4 au 17 juin (demies finales et finales) et nous procéderons de cette manière au niveau classement et aura lieu quatre tournois à quatre équipes et un tournoi à trois organisés dans le club le mieux classé.

Challenge Autan Corporatif Masculin

Poule unique pour ces 7 équipes engagées et à l'issue de la dernière journée, le 1er du Challenge d'Autan Corporatif sera

sacré champion.

COLLOQUE FÉMINISATION

Premier colloque « Le Hand au Féminin » le 15 avril au Château Grand Moulin à Lézignan Corbières.

Nous avons accueilli 80 participants pour échanger sur trois thématiques :

- Le Haut Niveau et la Santé de l'athlète : questions réponses auprès de la médecin du pole espoir sur les effets de la pratique du handball féminin, des responsables des poles espoirs de la formation des joueuses.
- Focus sur les actions menées par un club et deux comités,
- L'accès aux responsabilités avec un état des lieux de la place de la femme dans les instances dirigeantes, la présentation des différentes formations possible par le Femix Sport et un témoignage d'une arbitre sur sa carrière.
- Colloque à dynamique informative avec des intervenants sensibles sur les problématiques du terrain nous aiguillant sur les actions/domaines à explorer.

Prochain colloque sous forme d'un forum avec des ateliers sur les actions à mener au niveau de l'arbitrage, la compétition et la formation grâce à un travail de préparation mené par un comité de pilotage à identique commune (dirigeant/salarié club, comité et ligue).

SERVICE CIVIQUE

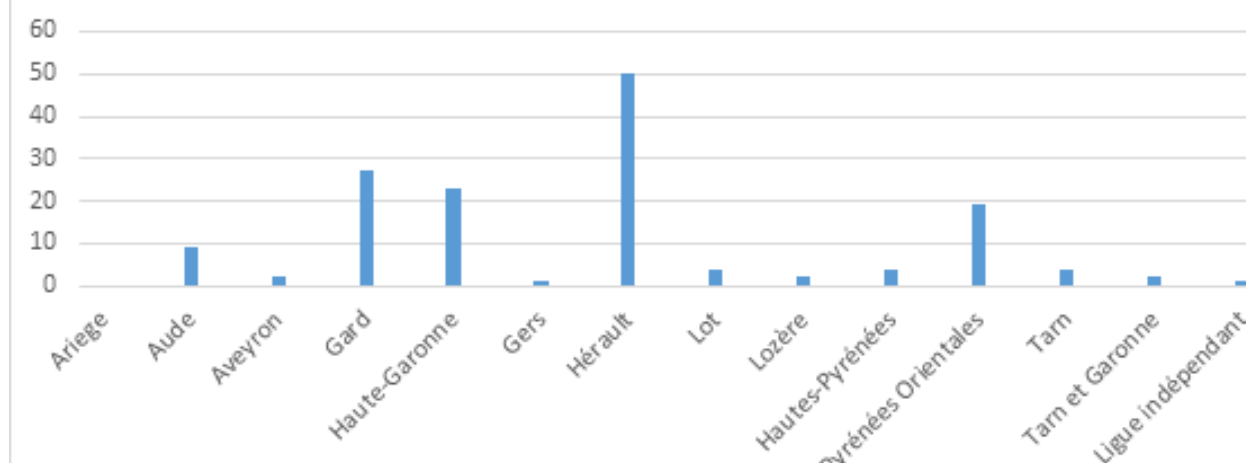
1^{ÈRE} ANNÉE DE GESTION TERRITORIALE

Une première année expérimentale de gestion interne a permis de mettre en lumière les projets par une intégration du dispositif dans les orientations territoriales.

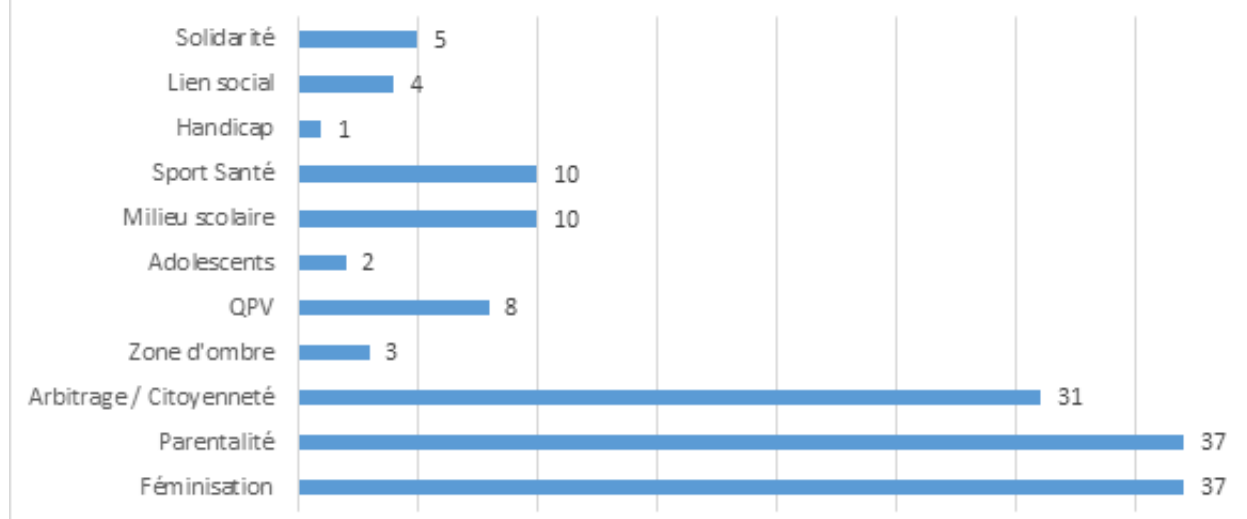
Forces de la gestion territoriale

- Au cœur du dispositif la Ligue est donc identifiée comme le référent et interlocuteur unique pour l'ensemble des clubs et comités. Elle prend donc connaissance de tous les projets des clubs portés par les volontaires.
- Etant plus proche des clubs, elle joue un rôle d'accompagnement des projets et des pratiques et limite les dérives.

Nombre de volontaires par département



Thématiques principales des missions de Service Civique



Nos actions spécifiques :

Regroupements : Regrouper les volontaires en Service Civique pour les informer des actions fédérales/Ligues, les faire échanger sur leurs missions, les informer de leurs droits et devoirs, les voir en entretiens individuels pour aller plus loin. 2 dates sur 2 sites : Toulouse et Montpellier

78 volontaires présents

67 volontaires vus en entretiens individuels

Répartition des volontaires :

Formations obligatoires : proposer une offre de formations dans le cadre des deux formations obligatoires (PSC1 et formation civique te citoyenne).

PSC1 : 4 dates

- Formation civique et citoyenne :
- Gestion des conflits : 2 dates
- Savoir valoriser l'engagement associatif : 3 dates
- Sport Santé Prévention : 3 dates
- Engagement associatif et solidarité internationale : 3 dates
- Valoriser son engagement : 1 date

Au total, les volontaires ont eu le choix entre 12 sessions de formations, pilotées par l'ITFE.

Animation des réseaux sociaux : un groupe Facebook a été créé spécialement pour que les jeunes volontaires puissent se retrouver et échanger sur leur Service Civique (leurs missions, problématiques, événements marquants).

BILAN QUANTITATIF ET QUALITATIF

Pour sa première année de gestion autonome du dispositif, la Ligue Occitanie de Handball a accueilli 148 volontaires en Service Civique. Parmi eux, 1 volontaire effectue sa mission pour la Ligue. 8 autres ont été pris en intermédiation et mis à disposition de Comités ou clubs.

La parité n'est pas respectée avec 70% d'hommes, cependant la répartition reflète la part de femmes licenciées dans nos clubs de handball (33 %).

La plupart des clubs ont défini plusieurs thématiques à traiter dans les missions de Service Civique. Parmi elles, les 3 principales sont :

Féminisation :

- Projets événementiels pour la promotion et le développement

du handball féminin

- Actions dans le milieu scolaire
- Création de la filière

Parentalité :

- Mise en place de la pratique babyhand
- Lien et projets parent/enfant

Arbitrage / citoyenneté

- Education sur l'arbitrage
- Développement de l'école d'arbitrage
- Sensibilisation aux incivilités

La Ligue Occitanie de Handball est en cours de signature d'une charte citoyenneté QPV avec la DRJSCS Occitanie. A cette occasion, l'action menée par les jeunes volontaires en Service Civique du club de Carcassonne sera valorisée par son intégration dans un clip promotionnel, diffusé lors la cérémonie d'ouverture de cette charte en mai/juin 2018.

Dans le paysage français, l'Occitanie représente 17% des volontaires en Service Civique dans les clubs de handball (via l'agrément collectif).

C'est le second territoire derrière PACA, en nombre de volontaire.

FORMATION ANIMATEUR BABYHAND

1^{ÈRE} ANNÉE DE FORMATION

Suite à l'attribution de l'Institut Fédéral de Formation et de l'Emploi, de l'habilitation à la formation « Animateur Babyhand », la Ligue s'en ai saisi dès la saison 2017-2018.

L'habilitation a été délivrée suite au dépôt d'une ingénierie de formation construite lors de la saison 2016-2017, en lien avec le cahier des charges et le référentiel métier.

Ce cahier des charges stipule notamment les pré-requis d'entrée en formation : être titulaire du diplôme « animateur handball » ou faire état d'une expérience significative dans l'animation avec un public 3-5 ans. Après cette première saison expérimentale, cette contrainte paraît totalement justifiée dans la mesure où ce public répond à des caractéristiques bien particulières et que l'animation de séances doit être parfaitement maîtrisée.

Douze personnes se sont inscrites sur la formation en début de saison. Huit sont allées au terme de la formation qui été organisée en 3 modules.

IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT DE CETTE NOUVELLE FORME DE PRATIQUE

En 2017-2018, c'est donc 8 animateurs qui sont formés à mettre en place une activité Babyhand dans leur club. Axée sur le lien parent/enfant, cette activité crée du lien social dans le club. Pour les stagiaires les plus sceptiques sur l'intégration des parents dans la séance, la formation a été bénéfique dans le sens où ils ont pu mettre du sens à cet aspect de parentalité. Les mentalités changent et les pratiques aussi...

La saison prochaine, l'offre se dupliquera sur le territoire pour offrir au moins deux sites de formation.

Le babyhand par la formation des encadrants et répondra aux orientations fédérales et territoriales afin de guider les clubs vers des projets socio-éducatifs de qualité.

DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT

DÉMARCHE COLLECTIVE

Créé en 2002 par l'État et la Caisse des Dépôts, avec le soutien du Fonds Social Européen, rapidement rejoints par le Mouvement associatif, le Dispositif local d'accompagnement (DLA) permet aux structures d'utilité sociale employeuses (associations, structures d'insertion par l'activité économique, coopérative à finalité sociale) de bénéficier d'accompagnements dans leurs démarches de création, de consolidation et de développement de l'emploi. C'est un dispositif public présent sur tout le territoire.

C'est à titre collectif que la Ligue a sollicité le dispositif afin d'entamer une démarche territoriale d'accompagnement des clubs. C'est pourquoi, elle a organisé 6 temps d'information sur 2 thématiques essentielles aujourd'hui dans la vie associative :

Le projet associatif : contexte, enjeux et méthodologie

- 3 mars à Muret
- 10 mars à Béziers
- 17 mars à Sommières
- 24 mars à Villefranche de Rouergue

Les sources de financement : stratégie et outils

- 7 avril à Montpellier
- 21 avril à Toulouse

Ces différents temps d'information ont réuni une cinquantaine de dirigeants dont certains ont suivi les deux thématiques.

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ

Afin de prolonger la démarche auprès des clubs ayant suivi les premiers temps d'informations, la Ligue Occitanie de Handball va organiser un réseau d'accompagnateurs pour individualiser l'accompagnement et approfondir les problématiques. L'objectif est de s'appuyer sur l'expertise de chacun et offrir un service de proximité et de qualité.

CARAVANE DU HAND

TOURNÉE 2017-2018

Cette saison, la Ligue Occitanie était dotée de deux caravanes du handball pour promouvoir le handball sur l'ensemble du territoire. C'est plus 35 dates qui ont eu lieu ou sont programmées pour la fin de la saison et un habillage n mode Occitanie

Les projets qui ont été accompagnés en priorité sont :

- Actions avec le milieu scolaire : journées USEP, UGSEL, UNSS
- Actions dans les QPV

EURO 2018

En 2018, la France accueille l'EURO 2018 Féminin. Afin de favoriser les actions de promotion liées à cet événement, la Ligue souhaite accompagner en mettant à disposition la caravane du handball. Pour en bénéficier, les clubs ou comités doivent s'inscrire dans un projet à thématique prioritaire (Milieu scolaire, QPV, ZRR), colorer leur action EURO 2018 et évidemment, répondre au cahier des charges de la caravane du hand.

Enfin, nous demandons à ce que les projets soient labellisés « EHF EURO 2018 » via la plateforme mise en ligne par l'EHF. De plus, cette labellisation donne droit à un kit de communication digital.

MILIEU SCOLAIRE ET SOCIO ÉDUCATIFS

Dans le cadre des partenariats avec le milieu scolaire et socio éducatifs , la ligue va rencontrer les instances régionales de ces deux thématiques afin d'élaborer des conventions et une feuille de route.

Pour le milieu scolaire

- UNSS - commission mixte
- UGSEL - commission mixte

Pour le milieu socio éducatifs

- Mission Locale Régionale
- Fédération Interdépartementale Garonne Occitanie des centres sociaux
- Union Régionale Des Foyers Ruraux Occitanie Pyrénées Méditerranée

Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV)

Signature de la charte QPV avec la DRJSCS et l'implication du handball au sien des quartiers.

Cette charte se décline sur :

- Promotion et permettre la pratique au sein des QPV
- Formation des personnes issus des QPV
- Soutien des clubs en QPV ou travaillant au sein des QPV

FICHE CLUBS

Outil permettant au club d'avoir une photographie de leur club assez rapide. Les données provenant de gest'hand à 90% et le reste via le formulaire en ligne .

Il a servi également à faire un premier état des lieux de nos clubs en Occitanie.

La fiche sera mise à jour tous les trimestres avec un partage via le one drive aux clubs

BEACH HAND

Organisation du premier tournoi régional BEACH HAND sur Frontignan le 30 juin 2018.

4 Catégories attendues de 5 équipes (-18 M et F, Seniors M et F) soit 20 équipes

- Accueil de l'équipe EDF jeunes filles en fin avril début mai
- Accueil de l'EDF M et F seniors en juillet

DISCIPLINE

Thierry BROUSSES, président
Gautier PALLEC, vice-président

Instructeurs

Yannick BOUYSSONNIE
Thierry BROUSSES
André CARCELLE
Joël CICUTO
Rémi GRETE
Robert MIQUEL
Gautier PALLEC

Membres

Fabien ARBETTI
Yannick BOUYSSONNIE
Laurent BUNEL
Christian CAVALLIN
Joël CICUTO
Thomas CRUZ
Xavier FOULON
Anaïs FOURNIL HEID
Pierre-Olivier GELIS
Rémi GRETE
Max JAILLOT
Régine MAGNA
Alain MARTY
Jérôme NOYEE
Gautier PALLEC
Philippe PATRIARCHE
Audrey ROUAULT
Alain ROUECHE

Salariés :

Véronique BELIN
Christine MAMEA

Lors de l'assemblée générale Occitanie soit le 16 juin, le bilan que vous allez lire ci-dessous ne sera pas celui final de la saison 2017/2018 pour une raison évidente, l'actualité chargée de notre commission.

Si les constats effectués durant cette année I de l'Occitanie ne risquent pas de bouger en un mois, les « chiffres » et différents « indicateurs » vont être bien sûr à la hausse.

La commission territoriale de discipline se voit confrontée, tous les week-ends telles Les Danaïdes, à un tonneau troué se remplir sans fin.

Ce tonneau étant régulièrement rempli, par des faits, gestes, comportements ou paroles émaillant les championnats recouvrant toute l'Occitanie.

Ceci toutes catégories confondues des moins de 13 aux Seniors, que ce soit Féminin ou Masculin, et tout type de licenciés Joueurs, Entraîneurs, Dirigeants,.... ou non licenciés mais avec un impact de plus en plus « polluant » dans nos enceintes sportives ou en dehors.

Il faut entendre par là les « supporters », enfin se définissant

comme tels qui nuisent à l'image de notre sport, qui va finir par ressembler à d'autres..

La clôture 2017/2018 de la discipline ne pourra se faire que début Juillet. A cela l'explication est simple, en date du 27 mai écriture de ces lignes, nous avons 2 commissions de discipline à minima à venir le 07 Juin à Toulouse et le 13 Juin à Montpellier.

Mais notre tonneau se remplissant régulièrement nous ne sommes pas à l'abri d'avoir d'autres commissions (au moins 2) avant de goûter un repos bien mérité !!!

Cette année I pour la discipline nous aurons eu à minima 16 commissions, pour plus de 130 décisions à prendre.

Nous pouvons interpréter ces chiffres de deux façons, une optimiste et une autre plus pessimiste quant à l'avenir.

Optimiste : Si nous tenons compte des différents championnats des moins de 11 aux Seniors, Filles ou Garçons, de Lourdes à Nîmes ou de Souillac à Saleilles (je précise villes présent au hasard mais montrant l'étendue de notre région), et au vue du nombre d'équipes engagées, cela a généré plus deje laisse aux puristes le soin de calculer, mais sans se tromper le seuil de 10.000 matchs est largement dépassé, à vos calculettes.

Que représente donc le nombre de décisions prises par la commission de discipline territoriale pour pas loin de 100 rencontres (sachant que la Fédération s'occupe des rencontres nationales du territoire), un faible nombre. Cela pour rappeler que la majorité des matchs se déroulent heureusement dans de bonnes conditions grâce à la volonté de tous les différents intervenants.

Pessimiste : Même si le risque zéro n'existe pas, nous ne pouvons que constater les dérives qui s'accroissent dans les rencontres de jeunes, impactant les joueurs ainsi que les jeunes arbitres (de quoi décourager les vocations). Les adultes portent la totalité de la responsabilité que cela soit par le biais des éducateurs, des dirigeants, ou du public où les parents se distinguent dans ce type de dossiers. Nous sommes donc tous concernés (éducateurs, joueurs, arbitres, dirigeants clubs/comité /ligue...) Mais la commission de discipline est par contre totalement lucide sur les problèmes rencontrés, et la majorité des clubs et différents acteurs de notre sport s'évertuent à faire le nécessaire pour combattre ces comportements extra-sportifs.

Nous allons donc rester résolument **optimiste (mais vigilant)**, les raisons pour lesquelles nous allons essayer d'être optimiste sont les suivantes :

- Les commissions de Discipline et de l'Arbitrage sont conscientes des efforts à fournir dans la prévention, cela passe par des échanges réguliers avec la CTA, des interventions de la commission de discipline comme cela fut le cas lors des stages arbitres de début de saison.
- Dans le cadre de la formation «Entraîneur Régional» l'Institut Territorial de Formation et Emploi a convié sur Pamiers et Rivesaltes en qualité d'intervenant l'arbitrage

et la discipline afin de sensibiliser les entraîneurs sur leurs rôles et leurs responsabilités.

- La discipline a été invitée comme intervenant Stage Mi saison JAT3 Secteur Sud Ouest et JA T3 du secteur Toulouse.
- Le comité de l'AUDE lors de sa soirée « interventions et échanges » du jeudi 03 mai nous a convié Président CTA ainsi que Président Discipline, afin d'échanger avec les clubs.
- Les messages passés lors des réunions de discipline, ont vocation à être entendus. Et dans certains cas la bonne volonté est au rendez-vous vis-à-vis des présidents de club confrontés aux débordements extra-sportifs, ces derniers faisant leur maximum pour réduire les risques.

Par contre :

- Nous sommes convaincus que nous devons travailler tous ensemble pour essayer de faire comprendre que nous sommes tous perdants à laisser se perpétuer des comportements inadmissibles. Message déjà passé l'an dernier mais qui semble entendu dans certains cas et mis à la poubelle dans d'autres. Nous sommes donc disponible pour échanger avec vous en lien avec la CTA soit clubs, comités, ou autres (formation entraîneurs, arbitres etc..).
- La Commission de Discipline Nationale a été mise au courant des dérives constatées, et nous communiquons régulièrement. L'Occitanie n'a pas le monopole des comportements incompatibles avec l'image de notre sport et notre région ne tient pas à se distinguer à ce niveau là. Il faudra donc s'attendre à des sanctions aggravées dans certains types de dossiers de la part de notre commission.
- Je tiens à remercier les secrétaires salariées de la ligue (Véronique à Montpellier et Christine à Toulouse) qui m'accompagnent tout au long de la saison sur cette lourde et délicate mission. Merci à vous tous d'ailleurs de ne pas les « harceler » (où les membres de la commission d'ailleurs) pour savoir où en sont les dossiers, cela relève de l'ingérence voire même de la malhonnêteté (voire plus....).

- Enfin merci aux membres de la commission, ceux ex-Midi Pyrénées qui me supportent depuis longtemps et ceux de l'ex-Languedoc-Roussillon qui se sont joint à nous et qui ont largement contribué au fait que la commission a pu se réunir en toute confiance et sérénité, pour rendre les décisions qui lui semblent les plus justes possibles. Et je n'oublie pas les instructeurs à la tâche ingrate mais au combien essentielle...

Pour clôturer ces écrits la commission territoriale de discipline, forte de l'expérience de cette année, se fixe pour la saison à venir une « Doctrine Disciplinaire ».

En effet, nous ne pouvons tolérer que certaines dérives et comportements fassent l'objet d'une relative « clémence » ou « bienveillance » de notre part.

Il faut signaler que suite aux alertes émises, par les différentes commissions territoriales, la Commission Nationale de Discipline avec le Jury d'appel ont établi des propositions communes.

Exemple : prise en compte d'une demande pour réprimer le comportement du public « en toute circonstance ».

A ce jour 60% des dossiers concernent des rencontres de joueuses ou joueurs mineurs, où se trouvent mêlés officiel responsable, joueurs, public, dirigeants ...

Pour des faits aussi graves que des coups délibérés, propos injurieux, bousculade, tentative de coups, envahissement aire de jeux (liste non exhaustive..) qui semblent être chez certains des dérives récurrentes.

Les différents mis en cause ne devront pas s'attendre à une quelconque indulgence. Si cela concerne des rencontres de jeunes, nous considérerons cela comme un facteur aggravant. La commission territoriale de discipline, vous encourage donc quelque soit le rôle que vous ayez dans notre territoire handballistique à faire une lecture attentive des sanctions maximales encourues en fonction du type faute...se référer aux textes réglementaires fédéraux.

FORMATION

Michaël BOUTINES, président
 Sandrine BOULESTEIX, responsable pédagogique
 Hamid FATHI, responsable administratif et financier
 Sylvie LE TALLEC, Secrétaire

FORMATIONS ENCADREMENT SPORTIF

L'ensemble de ces formations a été dispensé par l'Institut Territorial de Formation et Emploi de la ligue Occitanie de Handball.

L'offre de formation a été complètement harmonisée et territorialisée pour cette 1ère saison Occitanie.

L'ensemble des acteurs de l'ITFE, salariés, bénévoles, ont pleinement contribué à cette démarche.

Le Guide des Formations, propose l'ensemble et le détail des formations présentées ci-dessous qui ont pu toutes être dispensées.

Formation « Accompagnateur d'Equipes »

Cette formation est en amont de l'« Animateur de Handball » et s'adresse à des « accompagnants » débutants, dans l'activité (cf fiche détaillée dans Guide des Formations) Elle se déroule sur 20h sous la forme de 2 journées de présentiel. Elle fut proposée cette saison soit en parallèle du 1er module de la formation Animateur de Hb soit séparément

25 Inscrits

Comité d'appartenance	Nombre
Ariège	3
Aude	1
Aveyron	3
Haute-Garonne	3
Gers	3
Hérault	8
Pyrénées-Orientales	3
Tarn	1

Taux d'assiduité	
Présent	98%
Absent excusé	1%
Absent non excusé	1%

2 ont « basculé » sur la formation Animateur de HB suite au 1er module

Cette formation valide 20h sur la formation Animateur HB, pour celles et ceux qui enchaîneraient.

Formation « Animateur de HB Territorial »

145 entraîneurs inscrits à la formation Animateur HB :

- 7 sites en formule « week-end »,
- 2 sites en formule « semaine »

Formule weekend - 111 inscrits

Comité d'appartenance	Nombre
Ariège	5
Aude	3
Aveyron	10
Gard	13
Haute-Garonne	13
Gers	14
Hérault	18
Lot	11
Lozère	2
Hautes-Pyrénées	7
Pyrénées-Orientales	5
Tarn	6
Tarn et Garonne	4

- Site Centre à Castelnaudary, Carcassonne, Narbonne :
 Responsable site : Fabrice Hyaumet, CTF CD 09
 Formateur : Grégoire Tourné CTF CD 66
 + Intervenants locaux

12 participants :

Comité d'appartenance	Nombre
Ariège	3
Aude	3
Haute-Garonne	1
Pyrénées-Orientales	5

Taux d'assiduité

Présent	90%
Absent excusé	8%
Absent non excusé	2%

- Site Nord à Cahors, Gramat
 Coordonnatrice : Marion Plante, CTF CD 46
 Formateur ; Jean Sylvain Barbe CTF CD 82
 +Intervenants locaux

15 participants

Comité d'appartenance	Nombre
Lot	11
Tarn et Garonne	4

Taux d'assiduité

Présent	87%
Absent excusé	11%
Absent non excusé	2%

- Site Nord Est à Albi, Rodez
 Coordonnatrice : Marion Plante, CTF CD 46
 Formateur : Romain Berro CTF CD 81
 + Intervenants locaux

16 participants :

Comité d'appartenance	Nombre
Aveyron	10
Tarn	6

Taux d'assiduité

Présent	77%
Absent excusé	14%
Absent non excusé	9%

- Site Ouest à Toulouse ;
 Coordonnateur : Philippe Colson CTF 31
 Formateurs : Didier Bor CTF Ligue
 + Intervenants locaux

18 participants :

Comité d'appartenance	Nombre
Ariège	2
Haute-Garonne	12
Gers	4

Taux d'assiduité

Présent	78%
Absent excusé	19%
Absent non excusé	3%

- Site Sud Est à Rabastens de Bigorre, L'Isle Jourdain, Plaisance
 Coordonnateur : Alexandre Torruella, CTF CD 65
 Formateur : Fabien Delbosq CTF CD 32
 + Intervenants locaux

17 inscrits dont 3 reports sur la saison prochaine

Comité d'appartenance	Nombre
Gers	10
Hautes-Pyrénées	7

Taux d'assiduité

Présent	74%
Absent excusé	12%
Absent non excusé	14%

- Site Sud Est, à Nîmes, Méjannes le Clap,
 Responsable site : Brice Arnaud, CTF CD 30
 Formateurs : Pierre Montagut, Muriel Delsol , Jean François Mandinaud CTF CD 30,
 +Intervenants locaux

15 participants dont 2 reports sur la saison prochaine et 1 arrêt

Comité d'appartenance	Nombre
Gard	13
Lozère	2

Taux d'assiduité

Présent	71%
Absent excusé	21%
Absent non excusé	8%

- Site Sud, à Montpellier,
 Responsable site : Renaud Boulanger CTF CD 34 et Tiphaine Mennesson Salariée club MUC
 Formateurs : Muriel Delsol CTF CD 30, Renaud Boulanger CTF CD 34, Hamid Fathi Ligue
 +Intervenants locaux

18 participants dont 4 reports sur la saison prochaine et 1 arrêt

Comité d'appartenance	Nombre
Hérault	18

Taux d'assiduité

Présent	69%
Absent excusé	22%
Absent non excusé	9%

- Site animateur HB « semaine » Ouest à Toulouse
 Coordonnatrice : Christel Ravassaud CTF CD 31
 Formateurs : Fabrice Hyaumet CTF CD 09, Romain Berro CTF CD 81
 +Intervenants locaux

19 participants :

Comité d'appartenance	Nombre
Ariège	1
Haute-Garonne	12
Lot	1
Hautes-Pyrénées	1
Tarn	4

Taux d'assiduité

Présent	91%
Absent excusé	9%
Absent non excusé	0

- Site animateur HB « semaine » Est Montpellier
 Coordonnateur : Fabien Vedel GE HB
 Formateurs : Grégoire Tourné CTF CD66, Geoffrey Martinez salarié CD 34

15 inscrits dont 2 changements en formule weekend

Comité d'appartenance	Nombre
Gard	8
Hérault	7

Taux d'assiduité

Présent	96%
Absent excusé	11%
Absent non excusé	0

L'encadrement de ces sites de formation s'appuie toujours sur des intervenants ponctuels, issus des clubs locaux, qui

contribuent au bon déroulement des différents modules et à la qualité des contenus dispensés.

La « montée en compétence » de certains entraîneurs de clubs qui vont se former sur le niveau « Interrégional » mais aussi sur le stage national « Formateur de Formateur », permet d'étoffer les équipes d'encadrement et d'assurer de la qualité. La formule est la suivante ; 4 modules de 2 jours sous forme de « présentiel », pour la formule « week-end », auxquels se rajoutent du tutorat et du travail en autonomie en distanciel, via la plateforme CAMPUS et 2 modules de 3 jours, avec utilisation des temps de soirée, pour la formule « semaine »

A l'heure de ce bilan les résultats de la formation ne sont pas encore connus.

Formation « Entraîneur Régional »

38 participants à la formation Entraîneur Régional

· 2 sites en formule « week-end », 3X3 jours

· 1 site en formule « semaine » 2X4 jours

Pour la 1ère fois, nous avons proposé cette saison une formule « semaine » pour la formation Entraîneur Régional. Cette offre a rencontré du succès puisque le site était complet (15 max) Le 2ème module de la formule week-end a été proposé en « internat », en parallèle des stages régionaux des jeunes nées en 2004 filles (Pamiers) et garçons (Rivesaltes). Cette formule reste au final très appréciée par l'ensemble des entraîneurs. Dans l'organisation, nous avons fait en sorte de voir tout le monde en situation pédagogique sur chaque module ce qui a nécessité des besoins en support pédagogique.

Petite ombre au tableau, il y a eu trop d'absences sur cette formation. C'est assez regrettable au vu du nombre d'inscrits, l'engagement doit être sérieux et motivé, notamment au regard des personnes que l'on refuse.

Un grand nombre de comités du territoire Occitanie sont représentés sur cette formation.

Formule weekend - 27 inscrits

- Site Sud-Ouest Toulouse, Pamiers

Coordonnateur : Gaël Robert, CTF CD 12

Formateurs : Alexandre Torruella CTF CD 65, Didier Bor CTF LIGUE

+Intervenants locaux

13 participants :

Comité d'appartenance	Nombre
Aude	1
Haute-Garonne	9
Tarn	2
Tarn et Garonne	1

Taux d'assiduité

Présent	72%
Absent excusé	28%
Absent non excusé	0

- Site Sud Est, Montpellier, Rivesaltes

Coordonnateur : Gaël Robert, CTF CD 12, Patrick Teyssier CTS

Formateurs : Delphine CENDRE salariée Club Bouillargues,

Jean-Luc PAGES,

+Intervenants locaux

14 participants :

Comité d'appartenance	Nombre
Aude	1
Gard	5
Hérault	8

Taux d'assiduité

Présent	81%
Absent excusé	16%
Absent non excusé	3%

Formule semaine - 11 participants :

- 2 sites, Toulouse et Montpellier

Coordonnateur : Gaël Robert, CTF CD 12, Patrick Teyssier CTS

Formateurs : Didier Bor CTF LIGUE, Daniela Petkovic CTF LIGUE

+Intervenants locaux

11 participants :

Comité d'appartenance	Nombre
Ariège	2
Aveyron	4
Haute-Garonne	2
Gers	1
Hérault	1
Hautes-Pyrénées	1

Taux d'assiduité

Présent	86%
Absent excusé	14%
Absent non excusé	0

Formation « Interrégional »

Niveau Interrégional	Inscrits 17-18	CD d'origine
Enfants	0	
Jeunes	7	34, 81, 65
Adultes	4	31, 34, 30

Ces formations se déroulent au niveau de « ex zones », Sud Ouest ou Sud Est pour ce qui a concerné les entraîneurs de l'Occitanie.

Elles se déroulent en 2 ou 3 modules de 4 ou 5 jours, en semaine.

Formation « Intervenir en milieu scolaire »

Cette formation continue a été destinée aux personnes intervenant ou souhaitant intervenir en milieu scolaire.

Les compétences visées :

· Intégrer les aspects réglementaires dans le cadre d'intervention en milieu scolaire

· Concevoir un projet pédagogique pour interventions en milieu scolaire (temps scolaires et temps périscolaires)

· S'approprier et utiliser les kits pédagogiques proposés par la FFHB

6 participants :

Coordonnateur : Philippe Colson, CTF CD 31

Formateurs : Sébastien Drevet, Chargé de développement Ligue

Comité d'appartenance	Nombre
Aude	2
Haute-Garonne	1
Hérault	3

Taux d'assiduité

Présent	100%
Absent excusé	0
Absent non excusé	0

Gardien de but : de la découverte à l'expertise

- 2 sessions, Toulouse, Narbonne

Coordonnatrice : Daniela Petkovic CTF LIGUE

Formateur : Frédéric PEREZ

25 participants

Comité d'appartenance	Nombre
Ariège	1
Aude	3
Gard	4
Haute-Garonne	12
Hérault	2
Hautes-Pyrénées	1
Pyrénées-Orientales	1
Tarn	1

Taux d'assiduité

Présent	93%
Absent excusé	7%
Absent non excusé	0

Animateur Babyhand

- 2 sites prévus, Toulouse, Montpellier : 1 réalisé (Toulouse) au regard du nombre d'inscrits et de leur provenance

Coordonnateur : Philippe Colson, CTF CD 31

Formateurs : Sébastien Drevet, Chargé de développement Ligue, Romy Simon, Brice Arnaud CTF CD 30

12 participants dont 4 qui doivent finaliser la saison prochaine

Comité d'appartenance	Nombre
Aude	1
Haute-Garonne	5
Hérault	2
Lot	1
Pyrénées-Orientales	1
Tarn	2

Taux d'assiduité

Présent	78%
Absent excusé	22%
Absent non excusé	0

Suite à l'attribution de l'Institut Fédéral de Formation et de l'Emploi, de l'habilitation à la formation « Animateur Babyhand », la Ligue s'en ai saisi dès la saison 2017-2018.

L'habilitation a été délivrée suite au dépôt d'une ingénierie de formation construite lors de la saison 2016-2017, en lien avec le cahier des charges et le référentiel métier.

Ce cahier des charges stipule notamment les pré-requis d'entrée en formation : être titulaire du diplôme « animateur handball » ou faire état d'une expérience significative dans l'animation avec un public 3-5 ans. Après cette première saison expérimentale, cette contrainte paraît totalement justifiée dans la mesure où ce public répond à des caractéristiques bien particulières et que l'animation de séances doit être parfaitement maîtrisée.

Douze personnes se sont inscrites sur la formation en début de saison. Huit sont allées au terme de la formation qui été organisée en 3 modules.

Recyclages

54 animateurs et 15 Entraîneurs Régionaux ont participé aux sessions de recyclage

Les Comités Départementaux sont toujours en charge de l'organisation du recyclage du niveau « Animateur HB », sous couvert de la validation préalable de l'ITFE. Plusieurs circonstances ont été organisées dans les différents départements.

- « Technihand 34 »
- « Dialectique attaque défense »
- « Gardien de but »
- Participation à un module Animateur HB

Un document, « photo d'équipe » (diagnostic) était également demandé, pour finaliser le recyclage.

Pour le niveau « Entraîneur Régional », 3 possibilités ont été présentées ;

- Etre tuteur « actif » d'un stagiaire en formation Animateur validé par le Coordonnateur de formation*
- Participer à « Technihand 34 »
- Participer à « Dialectique attaque défense »
- Participer à la formation « Gardien de but »
- Participer au dernier module de la formation Entraîneur Régional

*Pour rappel, les personnes qui s'investissent dans la fonction de « tuteur » sur la formation « Animateur HB » recyclent leur niveau de formation « Entraîneur Régional ».

Pour cela, les Coordonnateurs de sites de formation font remonter à la ligue, la liste des tuteurs qu'ils « valident » au recyclage.

Un document, « projet de jeu » était également demandé, pour finaliser le recyclage.

Un grand merci à l'ensemble des clubs, des comités, qui

ont mis à disposition leurs publics pour la bonne tenue de l'ensemble de ces formations et plus particulièrement pour l'évaluation de la partie pédagogique des entraîneurs.

Sans cela nous ne pourrions proposer la même qualité de supports.

FORMATION ARBITRAGE

Animateur École d'Arbitrage

Une toute nouvelle formation pour un tout nouveau public. Un public qui fut dans un premier temps difficile à convaincre du bienfondé de cette formation ; tant sur le format proposé, avec notamment cette notion d'alternance dans la formation (présentiel, tutorat, e-learning, expérimentation) que sur le nombre d'heures allouées (40 heures). (Sachant que par le passé une formation avec la même thématique était proposée pour valider le même statut).

Au delà donc des connaissances et compétences transmises lors des 3 présentiels, ce temps de formation a surtout permis d'expliquer les attendus, dans un contexte où l'arbitrage évolue vers une vraie démarche qualitative avec au cœur du dispositif le club, son école d'arbitrage et son Animateur d'école d'arbitrage.

C'est donc une toute nouvelle approche de la formation du jeune-arbitre (sur le modèle du jeune joueur) qui a été proposée avec plus ou moins d'intérêt par les stagiaires.

Participants :

· 6 sites prévus. Mise en place de 5 sites et annulation du site Nord Est par manque d'inscrits

- Site Centre à Thuir

Coordonnateur : Hervé Rigal Charge mission arbitrage ligue
Formateurs : Grégoire Tourné CTF CD 66, Julien Casaramona salarié club Thuir

12 participants :

Comité d'appartenance	Nombre
Aude	5
Hérault	2
Pyrénées-Orientales	3

Taux d'assiduité

Présent	90%
Absent excusé	7%
Absent non excusé	3%

- Site Nord à Cahors et Montauban

Responsable site : Arnaud Bouteiller Chargé mission arbitrage ligue

Formateurs : David Bennet, Belarbi Bouziane Membres CTA

12 participants

Comité d'appartenance	Nombre
Haute-Garonne	2
Lot	3
Tarn et Garonne	7

Taux d'assiduité

Présent	70%
Absent excusé	30%
Absent non excusé	0

Site Ouest, à Toulouse ;

Coordonnatrice : Christel Ravassaud CTF CD 31

Formateur : Fabrice Hyaumet CTF CD 09

13 participants :

Comité d'appartenance	Nombre
Haute-Garonne	13

Taux d'assiduité

Présent	82%
Absent excusé	15%
Absent non excusé	3%

- Site Sud-Ouest à Saint Gaudens et Auch

Responsable site : Arnaud Bouteiller Chargé mission arbitrage ligue

Formateurs : Mohamed Ousseni, Raymond Larroque
Membres CTA

9 participants :

Comité d'appartenance	Nombre
Ariège	1
Haute-Garonne	2
Gers	3
Hautes-Pyrénées	3

Taux d'assiduité

Présent	75%
Absent excusé	17%
Absent non excusé	8%

-Site Sud Est à Nîmes

Coordonnateur : Jacky Brun CTS

Formateurs : Jean François Mandinaud CTF CD 30, Medhi Hadji Salarié club

13 participants

Comité d'appartenance	Nombre
Gard	13

Taux d'assiduité

Présent	79%
Absent excusé	13%
Absent non excusé	8%

- Site Sud, à Montpellier, Agde

Coordonnateur : Jacky Brun CTS

Formateurs : Thomas Bizot et Aurélien Calazel Salariés clubs

12 participants

Comité d'appartenance	Nombre
-----------------------	--------

Hérault	12
---------	----

Taux d'assiduité

Présent	75%
Absent excusé	8%
Absent non excusé	17%

Finalisation de la formation des stagiaires ex Midi-Pyrénées lors du 1er module de la formation animateur École d'Arbitrage soit 23 participants.

Accompagnateur École d'Arbitrage

Participants :

· 7 sites prévus pour 8 dates. 2 sites annulés pour manque de participant (Nîmes et Auch)

- Site Thuir

Responsable site : Benjamin Beaufort Chargé de mission arbitrage ligue

Formateur : Clément Guillot MEMBRE CTA

12 participants :

Comité d'appartenance	Nombre
Aude	1
Pyrénées-Orientales	11

Taux d'assiduité

Présent	83%
Absent excusé	17%
Absent non excusé	0

- Site Barbaïra

Responsable site : Arnaud Bouteiller Chargé mission arbitrage ligue

7 participants

Comité d'appartenance	Nombre
Aude	6
Haute-Garonne	1

Taux d'assiduité

Présent	86%
Absent excusé	14%
Absent non excusé	0

- Site Montpellier 1

Coordonnateur : Hervé Rigal Chargé mission arbitrage ligue

8 participants :

Comité d'appartenance	Nombre
Gard	1
Hérault	7

Taux d'assiduité

Présent	7
Absent excusé	1
Absent non excusé	0

- Site Rodez

Responsable site : Michel Lartigue, membre CTA

7 participants :

Comité d'appartenance	Nombre
Aveyron	5

Taux d'assiduité

Présent	4
Absent excusé	1
Absent non excusé	0

- Site Toulouse

Responsable site : Benjamin Beaufort, chargé de mission arbitrage ligue et Arnaud Bouteiller, chargé de mission arbitrage ligue

20 participants :

Comité d'appartenance	Nombre
Ariège	2
Haute-Garonne	16
Tarn-Garonne	2

Taux d'assiduité

Présent	16
Absent excusé	1
Absent non excusé	3

- Site Montpellier 2

Coordonnateur : Hervé Rigal Chargé mission arbitrage ligue

14 Participants :

Comité d'appartenance	Nombre
Gard	3
Hérault	11

Recyclage :

Pour les accompagnateurs site Est ayant effectué au 31 mars 2 accompagnements, un recyclage a été effectué via un questionnaire en ligne.

15 personnes ont été recyclées en priorité sur la partie Est de la région

FORMATION DEVELOPPEMENT

Service civique

Dans le cadre du dispositif Service Civique, les volontaires ont l'obligation de participer à 2 formations :

- Civisme et citoyenne
- PSC1 gestes 1er secours

L'Institut Territorial de Formation et de l'Emploi en relation avec la commission Développement a proposé dans son guide des formations des sessions pour les jeunes volontaires avec des thématiques différentes :

Formation civisme et citoyenneté

· Gestion des conflits - 2 dates
24 participants

Comité d'appartenance	Nombre
Gard	3
Hérault	18
Aude	2
Pyrénées-Orientales	1

Taux d'assiduité

Présent	96%
Absent excusé	0
Absent non excusé	4%

· Engagement associatif et solidarité internationale - 3 dates

4 participants

Comité d'appartenance	Nombre
Haute-Garonne	4

Taux d'assiduité

Présent	100%
Absent excusé	0
Absent non excusé	0

· Sport santé prévention - 3 dates

15 participants

Comité d'appartenance	Nombre
Haute-Garonne	6
Pyrénées Orientales	2
Tarn	2
Hérault	3
Aude	2

Taux d'assiduité

Présent	100%
Absent excusé	0
Absent non excusé	0

Formation PSC1 (gestes 1er secours) - 5 dates

Comité d'appartenance	Nombre
Pyrénées Orientales	3
Hérault	14
Aude	3
Gard	4

Taux d'assiduité

Présent	100%
Absent excusé	0
Absent non excusé	0

FORMATION DIRIGEANTS

Officiel table de marque

Responsable formation : Jean-Philippe Dubedout
Formateurs : Hervé Rigal, Chargé de mission arbitrage ligue, Céline Allègre Déléguée, Jean-Pierre Mounier Président Comité 30, Grégoire Tourné CTF CD66, Gérard Escobar Membre CTA, Christopher Landeau Arbitre National, Jean-Luc Boué

· 18 sites de formation		
395 participants		
· 26/08 Saint Affrique	=>	21
· 05/09 Balma	=>	17
· 12/09 Tarbes	=>	35
· 13/09 Béziers	=>	24
· 16/09 Montpellier	=>	28
· 16/09 Balma	=>	25
· 19/09 Carcassonne	=>	22
· 19/09 Montpellier	=>	30
· 26/09 Bagnols/Cèze	=>	8
· 30/09 Nîmes	=>	23
· 02/10 Perpignan	=>	19
· 20/10 Bagnols/Cèze	=>	21
· 28/10 Clermont l'Hérault	=>	34
· 06/11 Remoulins	=>	18
· 18/11 Bagnols/Cèze	=>	4
· 29/11 Montpellier	=>	12
· 17/12 Albi	=>	26
· 09/02 La Cadoule	=>	31

Certaines formations ont été initiées sur demande de club avec un minimum de 10 personnes.

Malgré un nombre important de personnes assistant à cette formation, nous constatons via la COC régionale, un manque d'officiels aux tables de marques formés.

Nous rappelons que pour le niveau national, les personnes qui officient sur les tables de marque doivent participer à ce temps de formation pour être ensuite saisies sur Gest'hand.

ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rappel Réglementaire :

5.2 Autres membres du conseil d'administration

- Cinq (5) membres, dont au moins deux (2) de chaque sexe sont élus au titre des représentants des départements, au scrutin plurinominal majoritaire à un tour, par l'assemblée générale composée selon les dispositions de l'article 8 des statuts.
- Deux (2) membres, dont un de chaque sexe, sont élus au titre d'un collège des présidents de clubs au scrutin binominal majoritaire à un tour, par l'assemblée générale composée selon les dispositions de l'article 8 des statuts.
- Deux (2) membres, dont un de chaque sexe, sont élus au titre du collège des jeunes dirigeants âgés de 16 à 25 ans au scrutin binominal majoritaire à un tour, par l'assemblée générale composée selon les dispositions de l'article 8 des statuts. 5.2.1 Collège des comités départementaux

Deux postes sont vacants au niveau du CA de la ligue Occitanie à savoir les postes masculins des présidents de club et des jeunes dirigeants

Candidats pour le collège des présidents de club :

Samuel DUFES - CLUB SPORTIF CHEMINOT NIMES HANDBALL

Jean-Marc HERMET - HANDBALL CLUB DE TEYRAN

Denis LHOMME - RIEUX HANDBALL VOLVESTRE

Michel MAIRAL - SOUES BARBAZAN BIGORRE HB

Candidats pour le collège des jeunes dirigeants :

Damien BONDON - HANDBALL TERRASSES ET VALLEE 82

Jean-Philippe MENDES DA SILVA - ASSOCIATION SPORTIVE PUICHERIC HB

PERSPECTIVES

DIAGNOSTIC DES CLUBS EN MARCHANT

ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

ACCOMPAGNEMENT DES JUGES ARBITRES
JEUNES DÉBUTANTS EN CLUB

CMCD : AJUSTEMENTS

BUDGET ET TARIFS 2018

DIAGNOSTIC DES CLUBS EN MARCHANT

Le club de demain en Occitanie

La Ligue Occitanie de Handball souhaite mettre au centre de ses préoccupations le premier maillon de notre activité Sportive : « LE CLUB ». Le manque de bénévoles, la baisse des subventions, la concurrence de nouvelles activités, l'évolution sociétale, la disparition des contrats aidés, nous obligent à revisiter le modèle associatif de nos clubs de handball, sans perdre nos valeurs, pour être ou devenir des acteurs forts au sein de sa commune, de son bassin de pratique.

Suite à ce premier constat, la Ligue lance son plan d'accompagnement des clubs en proposant à ceux qui les font vivre au quotidien deux temps d'information et d'échanges, au plus proche d'eux, sur les thématiques suivantes : le projet associatif et les sources de financement en mobilisant un Dispositif Local d'Accompagnement.

Qu'est-ce qu'un DLA ?

Le DLA est un dispositif public qui permet aux associations employeuses, structures d'insertion par l'activité économique et autres entreprises d'utilité sociale de bénéficier d'accompagnements sur mesure afin de développer leurs activités, de les aider à se consolider et à créer ou pérenniser des emplois. Les intervenants extérieurs sont des spécialistes du monde associatif.

Dans le même temps, le service développement de la ligue a créé une « fiche club » qui doit permettre à chaque club de l'Occitanie d'avoir une lecture claire et synthétique sur l'ensemble de ses propres activités. Agréger, ces fiches clubs offrent l'opportunité à la ligue de mettre en place des indicateurs de suivi de l'activité nous permettant de déclencher des accompagnements, des offres de services au regard d'une connaissance précise du club identifié.

Demain : un réseau d'accompagnateurs

Un accompagnateur est un dirigeant associatif issu de la Ligue ou des Comités, ou un professionnel de l'activité. Ce réseau doit permettre un maillage fin du territoire afin de prendre en considération les spécificités de chaque club et l'accompagner au mieux dans son projet grâce à des outils : conduite de réunion, méthodologie de projet, communication interne/externe, gestion des conflits, dynamique de réseau.

Enfin une démarche de diagnostic, dit en marchant qui reprend une méthodologie utilisée en politique de la ville dans les quartiers en politique de la ville qui associe largement les acteurs, doit permettre de poser un éclairage commun, à partager, qui servira également à mieux orienter les services de la ligue, de les évaluer. L'Assemblée Générale 2018 écrira les premières feuilles de notre histoire commune en Occitanie.

Méthodologie et étapes du travail



ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

Vote 1 : Dénomination des niveaux de jeu

Pour gagner en lisibilité tant pour les clubs, que pour les joueurs, nous proposons d'abandonner, pour les catégories de jeunes, les terminologies de « Excellence » « Honneur Ligue » « Honneur » et tous les niveaux seront déclinés en partant de la 1ère division, à la 2ème division, puis 3ème... La 1ère division étant le niveau le plus haut.

Vote 2 : Consolidation championnat - 17

Après avoir lancé le championnat -17 ans Occitanie, la CTOC a contacté l'ensemble des clubs qui y ont participé afin de connaître le ressenti de chacun des participants et nous permettre ainsi d'apporter les améliorations nécessaires. Les réponses nous ont permis de constater que pour la majorité des clubs, le championnat -17 Occitanie devrait être proposé en un championnat linéaire avec 1 poule (si le nombre d'équipe se limite à 12). Ce qui constituerait un championnat à 22 dates.

Des clubs qui ont obtenu leur maintien en Championnat de France -18F ne souhaitent pas présenter un collectif la saison prochaine à ce niveau de jeu, mais envisagent de basculer en -17 Occitanie. Ce qui va engendrer une augmentation du nombre d'équipes filles inscrites. Les critères de sélection pour intégrer ce championnat seront les suivants :

- Le classement au terme de la saison précédente dans la poule haute ou les 2 premiers de la poule basse du championnat moins de 17.
- Présence d'une équipe en championnat de France -18 la saison précédente ou actuelle
- Les résultats des équipes -18 et -15 la saison précédente
- L'obligation d'avoir au moins un autre collectif (-15 et/ou -18) participant à un championnat sur la saison en cours
- Avoir dans son collectif des joueuses du Pôle devant obligatoirement évoluer à ce niveau de jeu.

Vote 3 : Nombre de niveau de jeu en -15M

De même, un questionnaire a été envoyé à tous les clubs ayant participé au championnat -15G Excellence, où la Commission a pris l'initiative de mixer les équipes sur tout le territoire. Ceci ne dérange pas forcément les clubs mais à la condition que soit créée une poule « Elite », terme qui ne plaît pas à la CTOC et qui sera remplacé par la « 1ère division ». De plus, le niveau

nous a semblé encore très hétéroclite, dans le championnat Honneur. Par conséquent, compte tenu du nombre d'équipes important, la Commission propose de constituer 5 niveaux de jeu en -15G. La répartition pourrait être :

- 1ère division : 8 équipes (8)
- 2ème division : 4 poules de 8 équipes (32)
- 3ème division : 4 poules de 8 équipes (32)
- 4ème division : 6 poules de 8 équipes (48)
- 5ème division : x poules de 6 ou 8 équipes (le reste)

Cette répartition permettrait à chaque club d'évoluer à son niveau de jeu.

Un travail important de rédaction de l'ensemble des règlements généraux et particuliers des compétitions sera conduit pour communication au lancement des championnats.

Vote 4 : création d'un 4^{ème} niveau de jeu

Cette saison, en -18G, nous avons eu un nombre conséquent de poules en deuxième phase :

- 2 en Excellence
- 4 en Honneur Ligue
- 16 en Honneur

Compte tenu des écarts de niveau constatés au niveau Honneur, il peut sembler intéressant de créer un 4^{ème} niveau de jeu, sans pour autant engendrer d'importants déplacements dans les niveaux les plus bas.

La CTOC demande que l'AG lui donne pouvoir, afin d'organiser la deuxième phase du championnat -18G en 3 ou 4 niveaux, en fonction de plusieurs paramètres :

- l'origine géographique des équipes du plus bas niveau
- la cohérence d'une organisation à 4 niveaux de jeu

Les clubs seront informés à l'issue de la première phase (fin décembre)

Fabrice ARCAS
Président de la Commission Territoriale
d'Organisation des Compétitions
Ligue Occitanie Handball

LIGUE OCCITANIE : CHAMPIONNATS RÉGIONAUX + 16 ANS FÉMININS FIN SAISON 2018-2019

N3 FÉMININE À 16 CLUBS 1ÈRE PHASE 2018 - 2019

0 RELEGATION	1 RELEGATION	2 RELEGATIONS	3 RELEGATIONS	4 RELEGATIONS
--------------	--------------	---------------	---------------	---------------

1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8

1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8

1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8

1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8

1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8

1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8

1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8

1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8

1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8

1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8

1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8

1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8

1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8

1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8

1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8

1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8

1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8

1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8

1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8

1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8

1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8

1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8

1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8

1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8

1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8

1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8

1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8

1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8

1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8

1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8

1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8

1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8

1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8

1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8

1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8

1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8

1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8

1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8

1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8

1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8

1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8

1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8

1	2	3	4	5	6	7	8
1	2						

Âges et Pratiques (18-19)

Âges	-8	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	-35	+35
Né(e) en		10	09	08	07	06	05	04	03	02	01	00	99	98	97		
							Juge Arbitre Jeune ↔					Juge Arbitre ↔					
							Mutations 13-16 ans ↔					Mutation + 16 ans ↔					
											+ 16 ans M/F ↔						
Pratique Compétitive																	
Pratique non Compétitive	Licences « Loisir » / « HandEnsemble » ↓																

ACCOMPAGNEMENT DES JUGES ARBITRES JEUNES DÉBUTANTS EN CLUB

Avant de présenter le projet à proprement parler, nous allons présenter des données qui nous ont amenés à la mise en place de ce projet.

Taux de couverture en Occitanie par les observateurs

NB : Un observateur est une personne présentant les aptitudes et les capacités voire les formations lui permettant de se positionner comme Accompagnateur de Juge-Arbitre ou Superviseur de Juge-Arbitre. La base de données Gest'Hand et son extraction ne permettent pas de différencier les deux « grades » qui sont bien différents dans les fonctions et la gestion.

NB 2 : Il est très difficile d'affiner encore plus l'étude car les noms des équipes engagées sont différentes d'un championnat à l'autre. Le nom du championnat est lui-aussi différent en fonction de sa position géographique au sein de la nouvelle organisation géographique régionale.

Total des rencontres jouées en Occitanie

La Ligue Occitanie présente, à ce jour, 10 277 rencontres jouées dans les catégories -11, -13, -15, -17, -18 et +16.

6 158 rencontres ont été arbitrées par un arbitre sous désignation Club.

1 954 en -11 / 2 182 en -13 / 2 022 en -15

2 730 rencontres ont été arbitrées par un arbitre sous désignation Territoriale (secteurs)

1 366 en -18 / 1 364 en +16

1 389 rencontres ont été arbitrées par un arbitre sous désignation CTA (Niveau régional)

159 en -17 / 415 en -18 / 815 en +16

Total des rencontres jouées sans « observateur »

La Ligue Occitanie présente, à ce jour, 4 402 rencontres jouées dans les catégories jeunes sans « observateur de Juge-Arbitre (Jeune) ».

2 833 rencontres ont été jouées sans observateur sous désignation Club (46% des rencontres).

798 en -11 (41%) / 986 en -13 (45%) / 1 049 en -15 (52%)

1 146 rencontres de catégories jeunes ont été jouées sans observateur sous désignation Territoriale (84% des rencontres).

423 rencontres ont été jouées sans observateur sous désignation CTA (75% des rencontres)

122 en -17 (77%) / 301 en -18 (73%)

Total des rencontres par catégories jouées sans « observateur »

Au niveau des catégories, le total des rencontres jouées sans observateur est le suivant :

798 en -11 ce qui représente 41% des rencontres de -11 sur l'Occitanie.

986 en -13 (45%) / 1 049 en -15 (52%) / 122 en -17 (77%) /

1 447 en -18 (81%)

Total des rencontres jouées sans « observateur » par secteur

Au niveau du découpage par secteur, nous rendons compte

des résultats suivants :

Total des désignations par secteur et catégorie :

	Nb	-11	-13	-15	-17	-18
Nord	889	129	234	262	8	256
Nîmes	1 379	390	421	313	21	234
Montpellier	1 553	371	359	412	34	377
Toulouse	1 403	342	369	346	38	308
Sud-Ouest	966	172	292	233	27	242
Albi-Rodez	910	226	263	201	7	213
Narbonne	998	324	244	255	24	151
TOTAL	8 098	1 954	2 182	2 022	159	1 781

Total de l'absence d'« observateur » par secteur et catégorie :

	Nb	-11	-13	-15	-17	-18
Nord	64%	48%	55%	68%	50%	79%
Nîmes	21%	11%	9%	12%	62%	68%
Montpellier	55%	38%	42%	52%	82%	85%
Toulouse	54%	36%	44%	53%	76%	84%
Sud-Ouest	57%	43%	53%	55%	81%	73%
Albi-Rodez	79%	73%	77%	72%	100%	94%
Narbonne	65%	58%	62%	64%	79%	87%
TOTAL	54%	41%	45%	52%	77%	81%

Le total d'absence sur le secteur Albi-Rodez, tous niveaux confondus, est de 79%, taux le plus important. A l'inverse, sur le secteur Nîmes, il est de 21%, qui est le taux le plus bas. Mais le tableau précédent prend en compte les désignations réalisées par la CTA. Nous avons fait le choix d'exclure ces désignations des statistiques dans le tableau suivant :

Le niveau -17 a disparu car aucune rencontre dans cette catégorie ne se joue avec un désignation club ou territoriale (le -17 Occitanie étant désigné par la CTA).

Désignations	Niv	Nb	-11	-13	-15	-18
Nord	Club	59%	48%	55%	68%	
	Ter	79%				79%
Nîmes	Club	11%	11%	9%	12%	
	Ter	72%				72%
Montpellier	Club	44%	38%	42%	52%	
	Ter	87%				87%
Toulouse	Club	45%	36%	44%	53%	
	Ter	93%				93%
Sud-Ouest	Club	51%	43%	53%	55%	
	Ter	71%				71%
Albi-Rodez	Club	74%	73%	77%	72%	
	Ter	97%				97%
Narbonne	Club	61%	58%	62%	64%	
	Ter	95%				95%
TOTAL Club		46%	41%	45%	52%	
TOTAL Ter		84%				84%
TOTAL		53%	41%	45%	52%	84%

Au niveau des désignations club, le secteur le moins performant est Albi-Rodez avec 74% des matchs de club non couverts par un observateur (73% en -11, 77% en -13 et 72% en -15). Le plus performant est Nîmes avec seulement 11% d'absence d'observateur sur les désignations d'arbitres club (11% en -11, 9% en -13 et 12% en -15).

Au niveau des désignations territoriales jeunes, le secteur le plus performant est le Secteur Sud-Ouest avec 71% suivi du Secteur Nîmes avec 72% d'absence. Le moins performant est Albi-Rodez avec 97% d'absence.

Le taux de non-couverture sur le niveau club est de 46% (41% en -11, 45% en -13 et 52% en -15) sur l'ensemble de l'Occitanie. Le taux de non-couverture sur le niveau de désignation territoriale jeune est de 84% (84% en -18).

Constat

Force est de constater que saison après saison un très grand nombre de juges arbitres jeunes mineurs, formés difficilement par les clubs, arrêtent l'arbitrage suite à un environnement de match délétère (public, officiels d'équipe, ...).

L'accompagnateur d'école d'arbitrage, par sa formation reconnue et validée par l'ITFE, permet de limiter ce climat parfois hostile et offre une véritable aide et protection au juge arbitre jeune en apprentissage.

C'est pourquoi, il est nécessaire d'agir urgemment pour protéger nos juges arbitres jeunes et garantir un minimum, le renouvellement de nos arbitres dans le Territoire.

Les modifications de la CMCD et les aménagements apportés dans le cadre de l'École d'Arbitrage des clubs impulsent déjà une évolution dans l'accompagnement de nos JAJ.

Dispositions déjà mises en place par l'ITFE et la CTA :

Formations Accompagnateurs EA, nouvelle formule sur l'ensemble du Territoire. (Formations gratuites)

Recyclage des Accompagnateurs EA (Recyclage gratuit)

Ces dispositions de formation et de validation de personnes ressources doit permettre à tout club recevant un match ou un tournoi de catégorie jeune (-11* à -18) de proposer un accompagnateur de son École d'Arbitrage afin d'aider le juge arbitre jeune (ou binôme) mineur dans ses missions, et ce quel que soit le niveau de jeu proposé et quel que soit la structure de désignation du ou des JAJ (Club ou CTA).

Cet accompagnateur EA devra :

- Être validé par l'ITFE - CTA
- Être inscrit sur la FDME (Accompagnateur)
- Remplir les missions liées à sa qualité

Sur les plateaux -11, possibilité pour le Responsable de Salle et d'Espace de Compétition de cumuler la fonction d'accompagnateur, à condition qu'il soit reconnu comme accompagnateur et validé par la CTA. Si le Responsable de Salle et d'Espace de Compétition n'est pas validé accompagnateur, la pénalité « défaut accompagnateur » sera appliquée.

Planning :

Date de mise en application du dispositif : A compter du 1^{er} janvier 2019

Aménagements complémentaires :

La désignation par la CTA d'un Juge-superviseur sur une compétition jeune, ne retire en rien la présence d'un accompagnateur missionné par le club recevant. Chacun a des prérogatives et missions spécifiques mais complémentaires (de sécurité et accompagnement pour l'Accompagnateur, de formation et évaluation pour le juge-superviseur)

A noter que dans le cas de la désignation d'un juge-superviseur, ce dernier devra évaluer, en plus du binôme de JAJ, le travail de l'accompagnateur EA présent, via une fiche d'évaluation spécifique et pourra si besoin échanger sur certains points à la fin de la rencontre avec l'accompagnateur.

En cas de réel manquement constaté dans le travail de l'accompagnateur (ex : non protection du JAJ, ...), ce dernier sera prévenu et des mesures pourront être prises à son encontre (tutorat supplémentaire, formation complémentaire, module de formation à repasser, etc.).

Un tableau d'équivalence sera mis en place concernant un grade d'arbitre et/ou technicien et/ou officiel afin de permettre l'accès aux responsabilités de l'accompagnateur d'école d'arbitrage à ces personnes, si elles le souhaitent. Ils devront en faire la demande afin d'attribuer le grade dans Gest'Hand.

Proposition de tableau

Juge-Superviseur	Accompagnateur EA
Juge Arbitre T1 et T2	Accompagnateur EA
Entraîneur régional ?	Accompagnateur EA
Juge-Délégué	Accompagnateur EA

Rôle de l'accompagnateur Ecole d'Arbitrage

L'accompagnateur EA est un licencié de la Fédération en charge de l'accompagnement des arbitres débutants au sein de son club dans leur mission d'arbitrage lors des compétitions. Son action s'inscrit dans une Ecole d'Arbitrage animée par une équipe structurée au sein du club avec un Animateur Ecole d'Arbitrage.

Il est donc en capacité de fidéliser l'arbitre débutant en lui donnant des conseils et en le motivant, il l'assiste dans les exigences réglementaires et administratives de la compétition et il soutient l'arbitre en maintenant un climat favorable au bon déroulement de la compétition et en étant garant des valeurs du handball.

Fiche de missions de l'Accompagnateur Ecole d'Arbitrage

IDENTIFICATION DE LA MISSION

Intitulé de la mission
Accompagnateur École d'Arbitrage

Lieu(x)

Au sein de son club d'appartenance. Peut être amené à évoluer au sein d'un Bassin de Pratique et/ou d'un Secteur (club d'appartenance au sein du Bassin et du Secteur).

Période

Saison sportive en cours (Début Septembre à fin Juin)

Entité référente

Club d'appartenance / Ligue Occitanie de Handball (CTA)

TÂCHES ET PRÉROGATIVES LIÉES À LA MISSION

Tâches principales

- Participe à la formation des JA et JA Débutants au sein de l'École d'Arbitrage
- Gère, fédère et forme le groupe d'arbitres débutants (JA et JA)
- Etablit une synthèse individuelle des résultats (notes et appréciations) des arbitres débutants club (JA et JA)

Prérogatives à mettre en œuvre

- Est l'interlocuteur privilégié des arbitres débutants au sein du club lors des rencontres
- Fidélise l'arbitre débutant en le motivant et le conseillant
- Situe son action au sein de l'École d'Arbitrage du club d'appartenance
- Aide à la formation des JA Club
- Est en relation constante avec l'Animateur Ecole d'Arbitrage
- Suit attentivement les prestations sur les rencontres au

sein de son club afin de soutenir l'arbitre en maintenant un climat favorable au déroulement de la compétition et en étant garant des valeurs du handball.

- Communique avec les responsables de groupes du secteur
- Remonte à la CTA d'éventuels problèmes, questions ou anomalies qui ont pu se dérouler lors d'une rencontre au sein du club

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Relations hiérarchiques

- En amont : Le responsable de Bassin de Pratique et le Responsable Secteur.
- En aval : Les arbitres débutants club (JA et JA) et d'éventuelles JA et JA T3 présents au sein du club

Relations fonctionnelles

La CTA et la COC, le club d'appartenance.

Compétences requises

Coordination, coopération, réactivité, esprit d'équipe, formation à l'arbitrage et aux règles de jeu et capacité d'évaluation

Outils pédagogiques

Messagerie, lhand, Word, Excel, fiche de suivi et documents CTA

AJUSTEMENTS CMCD

Des ajustements sont nécessaires au vu, d'une part de la refonte fédérale des championnats féminins 2018-2019, et d'autre part au regard du report des dispositions arbitrales fédérales votées en assemblée générale de la FFHB en avril 2018 à La Réunion.

Domaine Techniciens

1 EIR + 1 AN. N3F accédant en N2F en 2019-2020.

1 ER + 1 AN. N3F n'accédant pas en N2F en 2019-2020.

2 AN. PNF

Domaine arbitrage

Les dispositions fédérales ayant été reportées d'une saison, il semble (rait) inopportun de changer des mesures qui pourraient ne plus être effectives l'année suivante.

La circulaire territoriale annuelle sera élaborée en ce sens.

BUDGET ET TARIFS 2018

Le budget vous est présenté sous une forme analytique, pour plus de lisibilité.

Pour 2018, les produits et charges budgétés s'élèvent à 2.308 K€.

Le budget 2018 est fondé sur un effectif de 32.500 licenciés (licences compétitives).

PRODUITS

La Ligue Occitanie de Handball maintiendra la part du coût des licences qui lui revient, ne répercutant sur le tarif des licences que les 2,00€ d'augmentation de la part fédérale.

Le budget 2018 anticipe une baisse sensible des subventions.

Il n'est pas prévu pour l'année civile en cours de manifestation exceptionnelle, alors que nous avons bénéficié sur 2017 du Mondial Masculins et de rencontres préparatoires au Mondial France / Slovénie.

Notre Ligue bénéficiera en 2018 de 35 K€ de produit de sponsoring, affecté à des équipements sportifs.

CHARGES

Les prélèvements sur les licences affectés aux emplois de comités (5.5€ par licence) permettront le financement des emplois sans prélèvement sur le fonds de réserve (qui s'élève, rappelons-le, à 273K€ à fin 2017).

Les charges d'animation et de fonctionnement de notre Ligue sont programmées en baisse globale de -5.6%. Le fait

que nous avons organisé 4 assemblées générales l'année de la fusion contre 1 seule en 2018, et le recours accru à la visioconférence contribueront à ces économies. Des charges et investissements seront engagés à hauteur de 25 K€ dans le cadre d'un plan numérique orienté vers la rationalisation de nos process et l'amélioration de notre communication interne. Deux véhicules seront pris en location afin de limiter le coût des déplacements d'intervenants entre, notamment, les bases de Toulouse et de Montpellier, et de faciliter les opérations de promotion.

L'effectif salarié permanent de notre Ligue sera porté à 18 personnes, intégrant une démission, 3 emplois stables de techniciens équivalent à 2.2 équivalent temps plein, sur des missions du Pôle Féminin, et de formation, et l'embauche d'un développeur de réseau territorial sur des missions de développement de la fonction arbitrale et d'animation de projets de territoires.

L'effort sera maintenu sur les actions de formation d'animateurs, d'entraîneurs, d'arbitres.

Le budget de nos pôles et sélections sera majoré de dotations en équipements sportifs.

Les actions de développement seront orientées vers l'EURO Féminin 2018, le Beach Hand, la Féminisation, les Quartiers Prioritaires de la Ville, le Sport Santé, la féminisation.

Une aide de 6 K€ sera répartie entre les clubs ayant engagé une équipe dans le championnat moins de 15 Excellence Garçons sur la saison 2017-2018, dont la formule ne prévoyait pas à l'origine une organisation sur notre grande région.

Jean-Pierre CLOT
Chargé de la prospective
Ligue Occitanie Handball

(K€)	REEL 2017	BUDGET 2018
PRODUITS		
PRODUITS STATUTAIRES	1 680	1 700
Licences	1 365	1 405
Affiliations	49	46
Mutations	150	120
Engagements	72	84
Amendes	45	45
SUBVENTIONS	470	409
FFHB	206	211
Conseil Régional	106	80
DRDJS	126	100
Autres	32	18
FORMATIONS	109	107
Encadrement sportif	82	82
Arbitrage (formation, stages)	15	15
Autres	12	10
PERFORMANCE	37	41
Pôles	20	21
Stages sélections	17	20
DEVELOPPEMENT	220	1
Manifestations exceptionnelles	214	0
Autres actions	6	1
SPONSORING MECENAT et DONS	6	42
AUTRES PRODUITS	46	8
Ressource sur ex. antérieur	17	
Produits exceptionnels (net)	17	
Produits financiers (net)	1	2
Produits divers	12	6
	2 568	2 308

(K€)	REEL 2017	BUDGET 2018
CHARGES		
CHARGES STATUTAIRES	714	754
Licences	586	650
Affiliations	39	39
Mutations	89	65
ANIMATION REGIONALE	108	90
BD-CD-CA-AG	54	36
ETR	11	12
Commissions	42	42
SUBVENTIONS TERRITORIALES	204	265
FADTE Comités	78	93
Plan emploi comités	127	172
FORMATIONS	116	130
Encadrement sportif	40	42
Arbitrage (stage, suivis)	49	54
Autres	27	34
PERFORMANCE	133	151
Pôles	70	78
Selections / Inter-pôles / IL / IC	63	73
DEVELOPPEMENT	33	40
Manifestations exceptionnelles		
Autres actions	33	40
FONCTIONNEMENT	911	872
Loyers et charges	24	20
Charges de personnel	741	700
Autres charges de fonctionnement	113	114
Dotations aux amortissements	32	38
AUTRES CHARGES	207	7
Dotations nettes provisions	103	
Dotation plan emploi	104	7
	2 427	2 308
EXCEDENT	141	0

TARIFS 2018-2019

1 - TARIFS ADMINISTRATIFS

1.1. AFFILIATION - REAFFILIATION - ABONNEMENTS - AIDE

	FFHB 2017-2018	FFHB 2018-2019	Occitanie 2017-2018	Occitanie 2018-2019
	AFFILIATION			
Affiliation nouveaux clubs gratuits	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
REAFFILIATION				
Réaffiliation clubs nationaux	150 €	65 €	51 €	136 €
Réaffiliation clubs régionaux	100 €	65 €	51 €	86 €
Réaffiliation clubs départementaux	50 €	65 €	51 €	36 €
Réaffiliation Sport entreprise	40 €	65 €	51 €	26 €
ABONNEMENTS				
Abonnement Hand Mag (1 exemplaire par club affilié)			65 €	65 €
Abonnement Approches du Handball (1 exemplaire par club affilié)			45 €	45 €
AIDE				
Aide à la création nouveau club 1ère saison (versée par la FFHB au Comité d'appartenance) Si le club ne se réaffilie pas la 2è saison, remboursement de l'aide par le Comité Cette aide sera octroyée si et seulement si le club peut se prévaloir de 7 licences compétitives pouvant former une équipe				500 €

PARTICIPATION ASSEMBLEE GENERALE

CLUBS CORPORATIF/DEPARTEMENTAUX/REGIONAUX/NATIONAUX (HORS NOUVEAUX CLUBS)	15 €
--	-------------

RECAPITULATIF DES TARIFS D'ADHESION (AFFILIATION / ABONNEMENTS / PARTICIPATION AG 2018-2019)

	Occitanie 2017-2018	Occitanie 2018-2019
	Nouveaux clubs civils et corporatifs (prise en charge par la ligue des abonnements "Approches du hand & HandMag : 110,00 €)	110 €
Sport entreprise	201 €	216 €
Clubs Nationaux	311 €	326 €
Clubs Régionaux	261 €	276 €
Clubs Départementaux	211 €	226 €

1.2. LICENCES

LICENCE PRATIQUANT

	Maison du Handball	part fédérale	assurance RC	assurance IA	total FFHB	part Ligue 17-18	part Ligue 18-19	Occitanie 2017-2018	Occitanie 2018-2019	
compétitive	+ 18 ans / + 18 ans & dirigeant	5,00 €	23,15 €	1,17 €	2,08 €	31,40 €	35,00 €	35,00 €	64,40 €	66,40 €
	17 - 18 ans / 17 - 18 ans & dirigeant	5,00 €	23,15 €	1,17 €	2,08 €	31,40 €	29,75 €	29,75 €	59,15 €	61,15 €
	15 - 16 ans	5,00 €	13,55 €	0,45 €	0,80 €	19,80 €	26,20 €	26,20 €	44,00 €	46,00 €
	13 - 14 ans	5,00 €	13,55 €	0,45 €	0,80 €	19,80 €	23,70 €	23,70 €	41,50 €	43,50 €
	12 ans	5,00 €	13,55 €	0,45 €	0,80 €	19,80 €	19,35 €	19,35 €	37,15 €	39,15 €
	11 ans	5,00 €	9,55 €	0,17 €	0,23 €	14,95 €	19,85 €	19,85 €	32,80 €	34,80 €
	9 - 10 ans	5,00 €	9,55 €	0,17 €	0,23 €	14,95 €	18,40 €	18,40 €	31,35 €	33,35 €
	Ecole de Hand / Baby Hand	5,00 €	9,55 €	0,17 €	0,23 €	14,95 €	14,60 €	14,60 €	27,55 €	29,55 €
	Blanche + 18 ans	5,00 €	23,15 €	1,17 €	2,08 €	31,40 €	35,00 €	35,00 €	64,40 €	66,40 €
	Blanche 17/18 ans	5,00 €	23,15 €	1,17 €	2,08 €	31,40 €	29,75 €	29,75 €	59,15 €	61,15 €
LICENCE Corporative	5,00 €	17,15 €	1,17 €	2,08 €	25,40 €	32,42 €	32,42 €	55,82 €	57,82 €	
non compétitive	LICENCE Loisirs	5,00 €	17,15 €	1,14 €	1,86 €	25,15 €	32,45 €	32,45 €	55,60 €	57,60 €
	Handfit	5,00 €	17,15 €	1,14 €	1,86 €	25,15 €	10,15 €	10,15 €	33,30 €	35,30 €
	Handensemble	5,00 €	5,55 €	0,40 €	0,70 €	11,65 €	10,00 €	10,00 €	19,65 €	21,65 €

LICENCE DIRIGEANT

	Maison du Handball	part fédérale	assurance RC	assurance IA	total FFHB	part Ligue 17-18	part Ligue 17-18	Occitanie 2017-2018	Occitanie 2018-2019
dirigeants + 18 ans / jeune dirig. / blanche dirig.	5,00 €	11,05 €	0,42 €	0,78 €	17,25 €	11,00 €	11,00 €	26,25 €	28,25 €

PRATIQUE EVENEMENTIELLE

	Maison du Handball	part fédérale	assurance RC	assurance IA	total FFHB	part Ligue 17-18	part Ligue 17-18	Occitanie 2017-2018	Occitanie 2018-2019
	0,00 €	0,00 €	0,05 € à la charge de la FFHB	0,10 € à la charge de la FFHB	0,15 €			0,00 €	0,00 €

Le licencié qui souhaite améliorer sa couverture peut souscrire séparément et individuellement une des options complémentaires proposées par MMA, comprenant notamment la garantie du versement d'une indemnité journalière en cas d'incapacité de travail, garantie non comprise dans la formule de base, suivant plusieurs formules (coût annuel) :

- ⇒ Option 1 59 €
- ⇒ Option 2 99 €
- ⇒ Option 3 159 €
- ⇒ Option centre de formation (accessible uniquement aux joueurs des centres de formation agréés) : 150 € (option 1), 240 € (option 2)

FONDS EMPLOI REGIONAL	5,50 €
-----------------------	--------

DISPOSITION NOUVEAUX CLUBS

Les 20 premières licences 1ère saison *	GRATUITES
Les 20 premières licences 2ème saison *	remise 50%

* les parts assurance, maison du Handball et fonds emploi restent dus

1.3. IMPRIMÉS ET PUBLICATIONS

Livret Arbitrage	15,00 €
Mémento arbitrage pour les Jeunes Arbitres	6,00 €
Cartons verts "Temps mort équipe"	8,00 €

1.4. DROITS

		Occitanie	Occitanie
		2017-2018	2018-2019
Droits de mutation	Performance	1 200,00 €	1 200,00 €
	+ 16 ans	150,00 €	150,00 €
	12/16 ans	85,00 €	85,00 €
gratuité dirigeant, jeune dirigeant et jeunes né(e) en 2005 et après			

Droits de transfert international pour la FFHB		JOUEUR AMATEUR	JOUEUR PROFESSIONNEL
Entrée en France joueur étranger (articles 45 et 59 R.G.)		(=qui était sans contrat et qui reste sans contrat)	(+ qui était sous contrat et/ou qui devient sous contrat)
D2M / LFH / D1M	1 200,00 €	EHF : 138,00 €	EHF : 1380,00 €
Niveau national	600,00 €	fédération quittée : 138,00 €	fédération quittée : 1380,00 €
Niveau régional	370,00 €	IHF : 150 CHF	IHF : 1500,00 CHF
Niveau départemental	50,00 €	fédération quittée : 150 CHF	fédération quittée : 1500,00 CHF

le droit d'entrée ne concerne pas :

le transfert international d'un joueur étranger d'un moins de 18 ans dans les conditions suivantes : déménagement de la famille ; études en France ;

le transfert international d'un joueur ressortissant communautaire dans le cadre d'un programme d'échanges étudiants (ERASMUS, SOCRATES).

		Occitanie	Occitanie
		2017-2018	2018-2019
Droits d'engagement	+ 16 masculin - Prénationale	205,00 €	205,00 €
	+ 16 masculin - Excellence Régionale	205,00 €	205,00 €
	+ 16 ans féminin - Nationale 3		355,00 €
	+ 16 féminin - Prénationale	205,00 €	205,00 €
	- 18 ans masculin & féminin	120,00 €	120,00 €
	- 15 ans masculin et féminin	85,00 €	85,00 €
	+ 16 masculin & féminin - challenge Autan / challenge corporatif	130,00 €	130,00 €

Droits de formation	droits de formation joueur (article 64,1 RG) - Valeur du point		17,00 €
	indemnités de formation joueur (article 64.2 RG et textes relatifs aux centres de formation par saison et sous convention de formation entamée) - Part fixe forfaitaire	jusqu'en 2012-2013	7 622,00 €
		à partir de 2013-2014	12 000,00 €
		à partir de 2018-2019	15 000,00 €
indemnités de formation jeune arbitre (article 64,3 RG) par année de formation entamée		100,00 €	

Droits de consignation	(article 150 RG et 6,1 et 8, du règlement d'examen des réclamations et litiges)			
		département.	régional	national
	Première instance	100,00 €	200,00 €	400,00 €
	Appel au Jury d'Appel ou à la commission d'appel CNCG	400,00 €	400,00 €	750,00 €
Demande de sursis à exécution provisoire d'une décision de première instance		150,00 €	300,00 €	600,00 €

Droits d'inscription			bénévole	bénévole
Droits d'inscription	Animateur	(frais pédagogique et administratif)	180,00 €	180,00 €
	Entraîneur régional	(frais pédagogique et administratif)	230,00 €	230,00 €
	Animateur Ecole Arbitrage	(frais pédagogique et administratif)	80,00 €	80,00 €
	Intervenir en Milieu Scolaire	(frais pédagogique et administratif)	60,00 €	60,00 €
l'ensemble des tarifs des formations 2018-2019 sera communiqué via le Guide des Formations				

2 - FRAIS ARBITRAGE

2.1. INDEMNITES ARBITRAGE

		Occitanie 2017-2018	Occitanie 2018-2019
FRAIS DE SEJOUR	+ 16 ANS PRENATIONAL	70,00 €	70,00 €
	+ 16 ANS REGIONAL EXCELLENCE / HONNEUR	50,00 €	50,00 €
	+ 16 ANS TERRITORIAL	35,00 €	35,00 €
	- 18 ANS REGIONAL EXCELLENCE / HONNEUR	32,00 €	32,00 €
	- 18 ANS TERRITORIAL	30,00 €	30,00 €
	- 17 ANS OCCITANIE	32,00 €	32,00 €
	- 15 ANS RENCONTRE FINALITE	25,00 €	25,00 €
	- 13 ANS RENCONTRE FINALITE	20,00 €	20,00 €
	- 11 ANS RENCONTRE FINALITE	15,00 €	15,00 €
	+ 16 ANS - CHALLENGE AUTAN	25,00 €	25,00 €
	TOURNOI 4-5 RENCONTRES	80,00 €	80,00 €
	TOURNOI 2-3 RENCONTRES	60,00 €	60,00 €

FRAIS DE SEJOUR PAR JUGE SUPERVISEUR REGIONAL	par rencontre	50,00 €	50,00 €
FRAIS DE SEJOUR PAR SUPERVISEUR TERRITORIAL	par rencontre	35,00 €	35,00 €

FRAIS DE SEJOUR PAR ACCOMPAGNATEUR REGIONAL	accompagnement	35,00 €	35,00 €
		20,00 €	20,00 €
	accompagnement tournoi (ID-IC) - 3 RENCONTRES		45,00 €
FRAIS DE SEJOUR PAR ACCOMPAGNATEUR TERRITORIAL	accompagnement	30,00 €	30,00 €
		20,00 €	20,00 €
	accompagnement tournoi (ID-IC) - 3 RENCONTRES		45,00 €

FRAIS DE SEJOUR PAR DELEGUE COC	par match	35,00 €	35,00 €
FRAIS DE SEJOUR PAR DELEGUE COC	par tournoi (FINALITES)		65,00 €
FRAIS DE SEJOUR PAR DELEGUE CTA			

2.1. INDEMNITES KILOMETRIQUES ARBITRAGE

		Occitanie 2017-2018	Occitanie 2018-2019	
INDEMNITE KILOMETRIQUE ARBITRAGE frais d'autoroute	(sans	+ 16 ANS PRENATIONAL (déplacement réel) / km	0,35 €/km réel	0,35 €/km réel
		+ 16 ANS REGIONAL EXCELLENCE / HONNEUR (déplacement réel) / km	0,35 €/km réel	0,35 €/km réel
		+ 16 ANS TERRITORIAL (déplacement réel) / km	0,35 €	0,35 €
		- 18 ANS REGIONAL EXCELLENCE / HONNEUR (2 déplacements)	0,35 €	0,35 €
		- 18 ANS TERRITORIAL (2 déplacements)	0,35 €	0,35 €
		-17 ANS OCCITANIE (2 déplacements)	0,35 €	0,35 €
		- 15 ANS RENCONTRE FINALITE REGIONALE (2 déplacements)	0,35 €	0,35 €
		- 13 ANS RENCONTRE FINALITE REGIONALE (2 déplacements)	0,35 €	0,35 €
		- 11 ANS RENCONTRE FINALITE REGIONALE (2 déplacements)	0,35 €	0,35 €
		+ 16 ANS - CHALLENGE AUTAN	0,35 €	0,35 €
		Juge Superviseur régional / accompagnateur régional		0,35 €
	Superviseur territorial / accompagnateur territorial		0,35 €	
	Délégué COC		0,30 €	
	Autres (Elus CA / membre commission / salariés...)		0,30 €	
	indemnité kilométrique équipe		0,53 €	

2.2 PENALITE FINANCIERE LIEES A L'ARBITRAGE

Amende au club d'appartenance de l'arbitre qui s'auto désigne sur un match sans validation de la CTA	50,00 €
--	---------

3. PENALITES FINANCIERES

3.1. PENALITES FINANCIERES LIEES A L'ORGANISATION DES COMPETITIONS

CADRE GENERAL (Article 152 des règlements généraux)

ARTICLE REF.	OBJET	NIVEAU	SANCTION ET MONTANT
30.1.2	Non respect de l'obligation de licence	tous	de 100 € à 5000 € max

83	Absence de maillots différents	N		320 €
		R		130 €
		D		64 €
88.2	Manquement réglementation colle et résine	N		590 €
		R		210 €
		D		110 €
91.2.2 a)	Non respect des obligations pour la table de marque	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €
93	Conclusion de rencontre non parvenue dans les délais	N		110 €
		R		50 €
		D		20 €
94	Droits pour modification de date de rencontre et/ou d'horaire et/ou de lieu	N	> 16 ans : 160 €	autres : 80 €
		R	> 16 ans : 50 €	autres : 20 €
		D	> 16 ans : 20 €	autres : 10 €
98.2.1	Non utilisation de la feuille de match électronique (hors panne informatique)	N		590 €
		R		210 €
		D		110 €
98.2.2	Non respect de la mise à jour de la base de données	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €
98.2.3.1 98.2.3.2	Manquement à l'obligation de vérification de la feuille de match (par club et par mention manquante)	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €
98.2.3.2 88.1	Manquement à l'obligation d'inscription du secrétaire / chronométrateur / responsable salle et terrain	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €
98.2.3.2	Manquement au relevé des buts par le secrétaire	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €
98.2.3.3	Manquement à l'obligation de vérification de la feuille de match (par club de l'arbitre et par mention manquante)	N		20 €
		R		10 €
		D		10 €
98.4	Absence de carton de licence avec justificatif d'identité	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €
98.6.1	Officiel de table non licencié	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €
98.7	Non respect des délais de transmission de la feuille de match	N	Après 20 H ou minuit selon l'heure du match	40 €
		R		20 €
		D		10 €
		N	Au-delà du 3è jour ouvrable	190 €
		R		130 €
		D		60 €
104.2	Forfait isolé > 16 ans *	N		590 €
		R		210 €
		D		110 €
	Forfait isolé jeunes et < 18 ans *	N		250 €
		R		110 €
		D		60 €
104.3	Forfait général > 16 ans	N		1 770 €
		R		630 €
		D		330 €
	Forfait général < 18 ans	N		750 €
		R		330 €
		D		180 €
105	Non communication de résultat	N		90 €
		N	si récidive	160 €
		R		30 €
		D		10 €
109	Match perdu par pénalité > 16 ans	N		100 €
		R		50 €
		D		20 €
	Match perdu par pénalité < 18 ans	N		80 €
		R		20 €
		D		10 €

* + pénalité kilométrique (cf article 104.2.4 des règlements généraux fédéraux)

139	Absence de déclaration d'organisation	N		320 €
		R		110 €
		D		50 €

3.2. PENALITES FINANCIERES LIEES AUX SANCTIONS DISCIPLINAIRES OU ADMINISTRATIVES**PENALITES ATTACHEES AUX SANCTIONS DISCIPLINAIRES**

ARTICLE REF.	SANCTION	NIVEAU	MONTANT
19.1 RD	avertissement et / ou blâme	R et D	30 €
	date de suspension ferme	R et D	60 €
	suspension d'un an ou de 2 ans	R et D	1 000 €
	suspension de 3 ans ou plus	R et D	1 400 €
	radiation	R et D	1 600 €
101 RG	par date de rencontre à huis clos	R	150 €
		D	75 €
22 annexe 5 RD	par date de suspension de salle	R	190 €
		D	95 €

PENALITES LIEES A LA PENETRATION SUR L'AIRE DE JEU, PENDANT ET APRES LE MATCH DE LICENCIES DU BANC

(annexe 5 du règlement disciplinaire)

LIGUE	TYPE DE FAUTE	CLUB	MONTANT MAXIMUM
E	Avec contestation, dénigrement, propos excessifs	1ère faute	300 €
		si 1ère récidive	500 €
		si 2ème récidive	750 €
F	Avec insultes, injectives, bousculade, tentatives de coup, menaces, attitude agressive, propos racistes, xénophobes, discriminations	1ère faute	750 €
		si 1ère récidive	1 500 €
		si 2ème récidive	3 000 €
G	Avec coups, crachats, agression	1ère faute	1 500 €
		si 1ère récidive	3 000 €
		si 2ème récidive	6 000 €



ANNEXES

STATISTIQUES LICENCES

RÉPONSES AUX VOEUX

LABELS ÉCOLE DE HAND

LABELS ÉCOLE D'ARBITRAGE

STATISTIQUES LICENCES

Le point par comité :

Chiffres 2017/2018 au 25/05/2018

Evolution du nombre total de licences

(compétitives + non-compétitives + évènementielles)

COMITES	Saison 16/17	Saison 17/18	Evolution	
			Nombre	%
ARIEGE	866	894	28	3,23
AUDE	2460	2090	-370	-15,04
AVEYRON	1708	1972	264	15,46
GARD	11304	7673	-3631	-32,12
HAUTE-GARONNE	7607	7939	332	4,36
GERS	1979	2108	129	6,52
HERAULT	15688	9485	-6203	-39,54
LOT	1014	1054	40	3,94
LOZERE	1081	1314	233	21,55
HAUTES-PYRENEES	1707	1654	-53	-3,10
PYRENEES ORIENTALES	2851	1727	-1124	-39,42
TARN	3663	1964	-1699	-46,38
TARN & GARONNE	1270	1101	-169	-13,31

Evolution du nombre de licences compétitives

COMITES	Saison 16/17	Saison 17/18	Evolution	
			Nombre	%
ARIEGE	828	809	-19	-2,29
AUDE	1440	1818	378	26,25
AVEYRON	1626	1824	198	12,18
GARD	4316	4672	356	8,25
HAUTE-GARONNE	7023	7379	356	5,07
GERS	1223	1154	-69	-5,64
HERAULT	5070	5672	602	11,87
LOT	969	973	4	0,41
LOZERE	280	436	156	55,71
HAUTES-PYRENEES	1621	1568	-53	-3,27
PYRENEES ORIENTALES	1236	1510	274	22,17
TARN	1411	1572	161	11,41
TARN & GARONNE	1047	1025	-22	-2,10

Evolution du nombre de licences loisirs + autres formes de pratique

COMITES	Saison 16/17	Saison 17/18	Evolution	
			Nombre	%
ARIEGE	38	46	8	21,05
AUDE	170	125	-45	-26,47
AVEYRON	71	78	7	9,86
GARD	565	450	-115	-20,35
HAUTE-GARONNE	107	212	105	98,13
GERS	52	64	12	23,08
HERAULT	599	542	-57	-9,52
LOT	45	80	35	77,78
LOZERE	17	26	9	52,94
HAUTES-PYRENEES	86	86	0	0,00
PYRENEES ORIENTALES	154	114	-40	-25,97
TARN	109	99	-10	-9,17
TARN & GARONNE	56	76	20	35,71

Evolution du nombre de licences masculines compétitives

COMITES	Saison 16/17	Saison 17/18	Evolution	
			Nombre	%
ARIEGE	505	498	-7	-1,39
AUDE	961	1205	244	25,39
AVEYRON	949	1049	100	10,54
GARD	2978	3196	218	7,32
HAUTE-GARONNE	4605	4825	220	4,78
GERS	731	673	-58	-7,93
HERAULT	3739	4175	436	11,66
LOT	515	547	32	6,21
LOZERE	153	227	74	48,37
HAUTES-PYRENEES	907	870	-37	-4,08
PYRENEES ORIENTALES	847	1069	222	26,21
TARN	1000	1118	118	11,80
TARN & GARONNE	671	650	-21	-3,13

Evolution du nombre de licences féminines compétitives

COMITES	Saison 16/17	Saison 17/18	Evolution	
			Nombre	%
ARIEGE	323	311	-12	-3,72
AUDE	479	613	134	27,97
AVEYRON	677	775	98	14,48
GARD	1338	1476	138	10,31
HAUTE-GARONNE	2418	2554	136	5,62
GERS	492	481	-11	-2,24
HERAULT	1331	1497	166	12,47
LOT	454	426	-28	-6,17
LOZERE	127	209	82	64,57
HAUTES-PYRENEES	714	698	-16	-2,24
PYRENEES ORIENTALES	389	441	52	13,37
TARN	411	454	43	10,46
TARN & GARONNE	376	375	-1	-0,27

Le point par catégorie :

Evolution du nombre de licences masculines compétitives

CAT. D'AGE	Saison 16/17	Saison 17/18	Evolution	
			Nombre	%
+ 18 ans	3709	3546	-163	-4,39
18/17 ans	904	1056	152	16,81
16/15 ans	1882	1738	-144	-7,65
14/13 ans	2566	2629	63	2,46
12/11 ans	2660	2874	214	8,05
10/9 ans	2614	2827	213	8,15
- 9 ans	3034	3065	31	1,02

Evolution du nombre de licences féminines compétitives

CAT. D'AGE	Saison 16/17	Saison 17/18	Evolution	
			Nombre	%
+ 18 ans	2013	1972	-41	-2,04
18/17 ans	504	551	47	9,33
16/15 ans	971	939	-32	-3,30
14/13 ans	1429	1469	40	2,80
12/11 ans	1290	1512	222	17,21
10/9 ans	1380	1238	-142	-10,29
- 9 ans	1217	1213	-4	-0,33

Evolution du nombre de licences compétitives

CAT. D'AGE	Saison 16/17	Saison 17/18	Evolution	
			Nombre	%
+ 18 ans	5722	5518	-204	-3,57
18/17 ans	1408	1607	199	14,13
16/15 ans	2853	2677	-176	-6,17
14/13 ans	3995	4098	103	2,58
12/11 ans	3950	4386	436	11,04
10/9 ans	3994	4065	71	1,78
- 9 ans	4251	4278	27	0,64

SAISON 2017/2018 AU 25/05/2018	PRATIQUE COMPETITIVE																		TOTAL COMP.			
	FEMMES									HOMMES												
	Dirigeants	Corpo	* de 18 ans	17 / 18 ans	15 / 16 ans	13 / 14 ans	11 / 12 ans	09 / 10 ans	- de 9 ans	TOTAL F	Corpo	* de 18 ans	17 / 18 ans	15 / 16 ans	13 / 14 ans	11 / 12 ans	09 / 10 ans	- de 9 ans		TOTAL H		
Ligue Occitane de Handball	10	0	9	0	0	0	0	0	19	0	21	0	47	0	0	0	0	0	68	87		
Comité de l'ariège	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1		
HANDBALL CLUB LAVELANET PAYS D'OLIMES	2	0	0	0	1	0	0	2	6	3	14	7	0	8	8	13	8	14	64	78		
HBC PAMIERS	19	0	19	13	12	16	19	15	6	119	30	0	36	10	17	20	21	11	160	279		
SAINTE GIRONNE HANDBALL COUSERANS	8	0	14	6	13	15	11	6	1	74	4	0	35	9	6	12	16	11	111	185		
HBC DES VALLEES D'AX	0	0	17	0	0	14	10	1	8	50	8	0	15	2	0	7	8	5	8	103		
HANDBALL DES VALLEES ARIZE-LEZE	1	0	0	0	1	0	2	11	2	17	3	0	0	1	0	4	11	28	5	52	69	
CHB MAZERIEN BASSE-ARIEGE	5	0	1	0	1	1	5	1	7	21	1	0	0	0	1	19	7	6	21	55	76	
MONTGAUHAND HANDBALL 09	2	0	14	0	0	0	0	0	16	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2	18	18	
ARIEGE	37	0	65	20	27	46	49	40	27	311	55	0	87	28	30	67	75	86	70	498	809	
HANDBALL CLUB CARCASSONNAIS	2	0	9	0	0	0	3	0	2	16	15	0	32	12	19	33	14	12	21	158	174	
ENTENTE FOYERS TREBES BADENS HANDBALL	13	0	7	3	0	5	2	2	5	37	15	0	20	23	11	12	11	7	14	113	150	
AS FABREZANSAISE	13	0	7	4	1	0	17	9	2	53	15	0	0	0	0	17	16	18	13	79	132	
ASSOCIATION SPORTIVE PUICHERIC HB	3	0	5	0	11	8	1	4	1	33	4	0	10	0	1	12	12	5	1	45	78	
MARBONNE HANDBALL	12	0	30	8	14	12	20	10	20	126	20	0	49	11	18	28	27	33	46	232	358	
FIEP CASTELNAUDARY SECTION HANDBALL	5	0	19	4	8	12	12	2	15	77	7	0	17	1	0	16	8	12	31	92	169	
HBC LIMOUXIN	2	0	19	0	2	10	2	1	6	42	3	0	21	1	5	19	15	3	15	82	124	
MINERVOIS HANDBALL CLUB	3	0	0	0	0	0	0	0	1	4	4	0	18	7	9	0	5	1	5	49	53	
AS BRAM HANDBALL	6	0	12	2	2	13	3	6	10	54	5	0	18	1	0	19	12	17	12	84	138	
HANDBALL AVENIR COUZANAIS	3	0	0	0	0	3	4	3	1	14	2	0	0	0	0	0	5	5	0	12	26	
HANDBALL CLUB BARBAIRA-ALARIC	3	0	0	0	0	0	9	4	2	18	5	0	15	5	0	17	6	10	3	61	79	
MIC COURSAN HANDBALL	3	0	15	0	0	0	10	4	0	32	7	0	0	0	1	10	0	7	1	37	69	
PALAJA PASSION HANDBALL	1	0	0	0	10	2	1	10	7	40	11	0	29	2	4	18	5	27	7	103	143	
HANDBALL CLUB LOSIR PENNAUTIER	2	0	0	0	1	10	15	2	0	30	3	0	0	0	0	0	0	2	0	5	35	
HANDBALL CLUB SIGEANNAIS	5	0	4	0	0	12	4	2	10	37	7	0	2	0	0	14	14	7	9	53	90	
Comité de l'Aveyron	85	0	127	21	49	87	103	59	82	613	123	0	231	64	77	205	161	166	178	1205	1818	
ROC AVEYRON HANDBALL	10	0	15	3	19	16	23	12	11	109	25	0	56	12	21	29	29	29	35	236	345	
ENTENTE SOM HBC MILLAU	10	0	18	2	9	11	11	9	8	78	12	0	22	5	10	15	19	19	7	109	187	
HANDBALL CLUB VILLERANÇHE ROUEGUE	5	0	18	10	5	3	8	4	1	54	2	0	19	11	11	9	11	18	6	83	137	
SAINT AFFRIQUE HANDBALL	9	0	31	7	11	11	12	19	27	127	21	0	34	9	15	16	20	17	21	153	280	
HANDBALL CLUB ESPALON	10	0	18	3	12	13	10	11	11	88	21	0	33	8	8	12	17	19	13	131	219	
HBC BARAQUEVILLE-COLOMBIES	0	0	12	1	0	2	9	4	6	34	6	0	15	5	18	1	11	14	9	79	113	
RIGNAC DOURDOU VALLON AVEYRON HB	7	0	28	0	0	12	17	23	14	1	102	10	0	28	8	13	17	15	12	15	118	220
HAND 2000	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3	
HAND LEVEZOU	10	0	8	6	13	12	11	15	10	85	10	0	3	5	7	12	10	7	8	62	147	
BELMONT OLYMPIQUE HANDBALL CLUB	3	0	14	4	0	0	0	7	8	36	0	0	0	4	1	0	0	2	2	17	53	
CLUB HANDBALL SEVERAGAIS	2	0	12	2	3	9	7	1	0	36	1	0	11	1	3	0	15	1	0	32	68	
DRUELLE HANDBALL CLUB	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	16	0	0	0	0	0	0	17	17	
SPORTS LOISIRS EN ARGENCE - HANDBALL	4	0	0	0	3	0	0	10	5	0	3	0	0	0	0	1	7	0	0	11	33	
AVEYRON	73	0	175	38	87	94	124	101	83	775	113	0	245	64	107	112	154	138	116	1049	1824	
LUSAM NIMES GARD	34	0	0	4	25	41	40	14	11	169	98	0	30	20	33	45	71	84	75	456	625	
ASSOCIATION SPORTIVE SAINT AMBROISIENNE	13	0	7	3	6	12	6	9	5	61	20	0	13	6	9	15	16	9	11	99	160	
ALES MINES HB	5	0	0	0	0	1	2	1	2	11	6	0	1	0	14	11	8	14	12	66	77	
CERCLE OLYMPIQUE SPIRIPONTAIN	7	0	11	1	1	5	18	8	7	58	15	0	2	13	19	20	15	23	107	165		
S.U.N. A.L BOUILLARGUES	11	0	47	16	14	19	28	14	16	165	22	0	0	0	0	0	0	0	9	31	196	
CLUB SPORTIF MARGUERITTOIS	5	0	17	2	0	11	14	19	12	80	17	0	45	14	18	19	18	14	29	174	254	
UNION HANDBALL TARASCON BEAUCAIRE	12	0	0	0	0	14	19	18	20	83	18	0	12	1	2	30	25	23	28	139	222	
HANDBALL VILLE DE VERGEZE	11	0	15	12	11	14	2	9	6	80	9	0	0	0	0	0	0	0	0	9	89	
HANDBALL CLUB SAINT GILLES	2	0	14	2	0	0	0	1	21	3	0	0	19	0	15	14	12	11	10	84	105	
HANDBALL CLUB ROQUEMAUROIS	10	0	0	0	0	0	0	0	2	5	17	0	15	2	5	11	25	8	11	86	103	
HANDBALL EN PAYS VIGANAIS	13	0	0	10	4	8	5	9	8	57	13	0	10	8	4	13	6	5	13	72	129	
CLUB HANDBALL VAUVERDOIS	4	0	0	0	0	1	10	5	4	24	6	0	12	1	2	8	17	7	9	62	86	
SPORTING CLUB DE LA VAUNAGE	17	0	0	1	14	17	13	8	5	75	23	0	19	7	20	22	21	16	24	152	227	

ASSO OMNI DE LA GARDONNENQUE	8	0	0	0	4	12	9	13	4	2	52	17	0	0	9	21	29	25	11	112	164	
HBC SOMMIEROIS	15	0	19	4	4	10	15	6	6	9	84	20	0	19	5	18	19	34	22	20	157	241
C.O. BELLEGARDE Section HB	8	0	0	0	0	1	14	7	11	4	45	11	0	14	8	13	19	13	26	113	158	
CIGALOIS HANDBALL CLUB	3	0	0	0	0	0	2	0	5	1	11	3	0	1	2	9	10	6	5	39	50	
HBC ARAMON	12	0	20	13	15	15	1	13	7	15	96	12	0	18	4	8	9	19	29	30	129	225
H B AGNOIS GARD RHODANIEN	21	0	0	0	0	0	0	8	15	14	58	49	0	32	23	29	28	42	49	265	323	
CLUB SPORTIF CHEMINOT NIMES HANDBALL	9	0	0	0	0	0	0	2	4	2	17	19	0	35	4	28	36	20	18	6	166	183
COSTIERE HANDBALL	11	0	0	0	0	0	0	7	6	12	36	25	0	6	8	16	28	28	22	27	160	196
HANDBALL CLUB GRAULEN	5	0	0	0	0	0	0	1	1	0	7	6	0	2	5	4	9	2	5	33	40	
VERGEZE HANDBALL MASCLIN	4	0	0	0	0	0	0	0	0	4	4	15	0	29	8	3	16	24	36	33	164	168
LICHAUD SPORTING CLUB HANDBALL	6	0	0	0	0	0	0	4	4	1	15	11	0	0	0	12	12	18	17	70	85	
ANDUZE HANDBALL CLUB	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
GENERATIONS FUTURES HANDBALL NIMES	2	0	0	0	0	12	2	2	1	0	17	4	0	0	0	6	4	4	0	18	35	0
REMOULINS SPORT HANDBALL	9	0	0	0	0	0	0	9	13	14	45	3	0	0	0	0	19	19	11	52	97	
HANDBALL 30	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	8	0	0	0	0	0	0	0	0	8	10
HBC LES HANDBIABLES	3	0	12	1	1	0	1	3	3	3	26	7	0	0	0	0	7	6	3	23	49	
HANDBALL ALASC LEDIGNAN	6	0	0	0	0	0	0	5	6	2	19	6	0	0	0	15	8	12	10	51	70	
ALES CEVENNES HANDBALL	0	0	6	1	3	0	0	0	0	0	13	8	0	18	4	6	12	5	5	71	84	
UNION HANDBALL BAGNOAISE	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	1	1	0	0	0	0	13	15	
UNION HANDBALL LAUDUN-L'ARDOISE	3	0	1	5	4	8	5	5	0	0	26	2	0	13	0	0	0	0	0	15	41	
Comité de Haute Garonne	273	0	169	79	120	205	245	204	181	1476	487	0	370	267	130	424	521	485	512	3196	4672	1
FENIX TOULOUSE HANDBALL	18	0	0	0	0	0	0	0	5	4	27	58	0	71	29	51	77	73	67	115	541	568
ENTENTE TUC BALMA HANDBALL	12	0	16	1	1	0	0	1	3	33	3	23	0	51	22	31	28	55	36	25	271	304
BEAUZELLE HANDBALL	9	0	16	9	11	16	9	2	8	80	27	0	25	13	16	25	16	27	20	169	249	
AS L'UNION HANDBALL	9	0	15	0	0	0	0	1	0	25	29	0	41	15	29	34	19	22	35	224	249	
TOULOUSE ELECTROGAZ CLUB	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28	0	0	0	0	0	0	0	0	28	28	0
SUD TOULOUSAIN HANDBALL	8	0	18	0	1	10	10	3	12	11	63	6	0	30	4	2	21	23	19	105	168	
US AUCAMVILLE HB	6	0	43	4	4	14	14	12	17	4	104	18	0	61	12	7	15	38	26	9	186	290
HBC VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	10	0	20	0	10	15	14	15	14	6	94	21	0	40	6	18	20	22	25	22	174	268
HANDBALL CLUB SAINT JEAN	5	0	18	8	12	14	15	11	10	93	10	13	0	34	9	10	26	25	10	26	153	246
CASTANET RAMONVILLE AUZEVILLE HANDBALL	23	0	30	7	10	17	15	12	13	127	22	0	84	12	24	18	30	17	36	243	370	
HANDBALL CLUB MURET	14	0	33	8	13	17	10	20	15	130	14	0	42	13	16	26	26	26	26	42	205	335
HBC PINS JUSTARET VILLATE	4	0	20	5	8	12	11	3	8	71	4	0	40	4	11	32	13	19	22	145	216	
BLAGNACS SPORTING CLUB	10	0	59	1	1	23	25	14	6	4	159	30	0	92	6	11	19	16	11	14	191	313
BRUGUIERES OCCITAN CLUB 31 HANDBALL	30	0	46	11	11	11	9	9	21	10	11	22	0	19	13	18	16	25	22	8	151	310
HANDBALL CLUB QUINT-FONSEGRAVES	16	0	24	13	5	17	20	10	10	15	120	10	0	16	1	0	12	17	19	22	97	217
CLUB INTER COMMUNAL ESCALOUENS LABEGE 31	11	0	19	3	1	19	0	5	4	62	4	62	13	0	66	10	12	19	17	10	169	231
PECHBONNIEU COTEAUX HANDBALL	8	0	29	6	8	8	18	17	9	7	102	28	0	34	10	11	13	5	17	17	135	237
TOURNEFEUILLE HANDBALL	28	0	25	12	18	26	16	16	17	38	180	52	0	37	20	29	40	31	36	46	291	471
SAINTE-JORY OLYMPIQUE HANDBALL	8	0	41	0	1	9	10	8	14	91	8	0	52	7	18	8	28	19	27	166	257	
HANDBALL CLUB ROQUES SUR GARONNE	2	0	12	1	1	19	5	10	24	74	8	0	22	0	0	21	18	5	36	110	184	
MERVILLE HANDBALL CLUB	2	0	19	0	0	3	14	6	8	52	5	0	34	6	13	12	14	15	33	132	184	
HANDBALL CLUB LA SALVETAT	12	0	7	0	0	0	0	0	3	2	24	19	0	33	9	13	25	21	28	22	170	194
UNION SPORTIVE COLOMIERS HANDBALL	10	0	28	6	6	15	28	13	6	112	22	0	25	6	15	16	13	19	11	127	239	
TOULOUSE FEMMIN HANDBALL	18	0	45	19	28	36	36	26	23	231	32	0	2	0	0	0	0	0	0	34	265	
ALTEN HANDBALL	0	15	0	0	0	0	0	0	0	15	0	17	0	0	0	0	0	0	0	0	17	32
BESSIERES HANDBALL	0	0	0	0	0	0	0	2	14	3	19	7	0	0	0	0	17	7	10	48	67	
HBC REVEL	12	0	0	7	4	4	6	2	2	4	37	17	0	0	5	11	18	15	8	5	79	116
SAINTE GAUDENS HANDBALL	10	0	20	7	13	8	11	14	14	2	85	14	0	19	3	11	13	3	12	14	89	174
RIEUX HANDBALL VOLVESTRE	9	0	19	2	1	13	12	16	24	96	7	0	38	8	18	23	16	22	142	238	238	
FRONTON HBC	2	0	14	1	0	0	0	0	0	17	0	2	0	16	8	4	0	0	0	30	47	0
HANDBALL PAYS DE LUCHON	3	0	0	2	11	7	6	7	0	36	2	0	0	13	2	5	10	13	45	81	81	0
AS1 BP HANDBALL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	23	0	0	0	0	0	0	0	24	24
AIRBUS STAFF ASSOCIATION	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13	1	21	0	0	0	0	0	0	0	22	35
ASC ONES-CST (Centre Sportif de Toulouse) sect HB	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	14	0	0	0	0	0	0	0	0	14	15
FONTENILLES HANDBALL CLUB	0	0	0	0	0	6	2	6	11	25	8	0	0	0	0	10	7	10	30	65	90	0
FLOURENS HANDBALL CLUB	3	0	0	0	1	1	8	7	8	7	34	9	0	1	9	1	0	4	8	32	66	66
HAUTE-GARONNE	313	28	636	133	191	359	312	293	289	2554	552	103	1024	254	411	584	605	573	719	4825	7379	7379

SAISON 2017/2018
AU 25/05/2018

	PRATIQUE COMPETITIVE													TOTAL COMP.									
	FEMMES						HOMMES						TOTAL H										
	Dirigeants	Corpo	+ de 18 ans	17 / 18 ans	15 / 16 ans	13 / 14 ans	11 / 12 ans	09 / 10 ans	de 9 ans	TOTAL F	Dirigeants	Corpo			+ de 18 ans	17 / 18 ans	15 / 16 ans	13 / 14 ans	11 / 12 ans	09 / 10 ans	de 9 ans	TOTAL H	
Comité du Gers	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
HANDBALL CLUB L'ISLE JOURDAIN	9	0	14	1	2	18	15	6	3	68	6	43	0	43	4	20	17	10	12	18	130	198	
CONDOM HANDBALL CLUB	0	0	6	7	10	12	7	4	4	50	10	18	0	18	3	1	7	7	6	8	66	116	
HANDBALL CLUB LOMBEZ SAMIATAN	12	0	22	10	17	13	15	13	11	113	10	20	0	20	6	10	1	11	9	13	80	193	
LIONS AUCH HANDBALL	10	0	13	6	12	25	18	11	2	97	10	17	0	17	17	14	24	21	16	10	129	226	
LOMAGNE HANDBALL	4	0	1	2	1	11	5	4	3	30	5	0	0	5	1	4	8	6	6	10	50	80	
COTEAUX DE GASCOGNE HANDBALL	10	0	17	1	1	0	8	2	0	49	7	0	16	6	8	13	8	4	4	4	66	115	
HBC MASSILVAIN	6	0	7	2	2	10	0	0	0	26	1	0	16	1	3	3	1	10	2	0	34	60	
UNION ATHLETIQUE VICQOISE HANDBALL	1	0	0	3	0	0	3	1	1	9	3	0	16	5	4	2	2	9	10	2	51	60	
BASTIDES HANDBALL	2	0	0	0	0	1	2	8	8	21	2	0	0	0	0	0	13	15	7	10	47	68	
ARMAGNAC HANDBALL CLUB	3	0	0	0	0	0	7	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	1	6	17	
MIRANDE MELAN ASTARAC HANDBALL	5	0	0	0	0	0	0	0	1	0	6	0	0	0	0	0	0	0	4	7	14	20	
CLUB GERS	63	0	80	32	43	90	80	51	42	481	56	156	43	43	64	86	104	81	83	673	1154		
MONTEPELLIER UNIVERSITE CLUB HANDBALL	12	0	41	16	17	19	28	21	8	162	20	43	0	43	7	1	11	17	20	27	146	308	
ATHLETIC CLUB LODEVOS HANDBALL	3	0	1	8	9	12	16	12	2	63	13	0	0	0	3	4	14	5	10	59	122	222	
LATTES HANDBALL	4	0	16	0	1	11	8	11	1	40	12	38	5	38	5	16	20	11	31	12	145	185	
MONTEPELLIER HANDBALL	31	0	0	0	0	0	0	0	0	31	104	0	44	41	68	116	124	114	100	711	742	1499	
RACING CLUB MONTAGNACOIS HANDBALL	16	0	0	0	0	11	16	16	2	61	13	0	19	5	11	25	26	18	21	138	199	322	
HANDBALL BALARUC	3	0	14	1	0	0	0	0	0	18	2	0	12	0	0	0	0	0	0	0	14	32	
JACOU CLAPIERS LE CRES HANDBALL	11	0	31	13	20	32	15	10	10	142	23	0	25	8	21	24	27	24	16	168	310	420	
ASC BEZIERS HB	10	0	17	10	16	12	30	23	21	139	17	0	38	14	27	42	33	48	41	260	399	519	
FRONTIGNAN THAU HANDBALL	8	0	25	4	15	14	14	14	11	19	110	32	47	9	43	39	54	45	69	338	448	586	
HBC CLERMONT SALAGOU	10	0	15	4	9	22	10	16	16	102	28	0	28	14	19	27	25	12	32	185	287	387	
HANDBALL CLUB LUNEL-MARSILLARGUES	13	0	10	6	10	12	16	4	3	73	12	0	20	5	14	32	19	27	20	149	222	371	
AGDE HANDBALL	10	0	9	2	3	13	6	5	5	53	15	0	29	10	16	17	15	23	18	143	196	292	
HANDBALL CLUB DE TEYRAN	3	0	0	0	0	0	0	0	2	5	9	0	63	5	1	3	16	26	16	139	144	203	
HBC CAPESTANG	2	0	0	0	2	15	5	0	3	27	5	0	2	9	2	9	2	4	4	3	29	56	85
PRADES LE LEZ HANDBALL	13	0	0	0	0	0	8	7	5	33	18	0	42	20	16	21	24	19	18	178	211	300	
HANDBALL CLUB GRABELLOS	1	0	16	1	1	0	0	0	0	19	4	0	29	0	0	0	0	17	2	0	52	71	101
JUVIGNAC HANDBALL	6	0	17	6	11	4	19	8	4	75	12	0	40	1	10	12	19	17	20	131	206	307	
MONTEPELLIER C'HAMBERTE HANDBALL	4	0	0	0	0	13	4	1	1	23	6	0	18	9	7	17	7	7	15	1	80	103	153
PIGNAN HANDBALL	4	0	0	0	0	0	0	2	4	10	11	0	15	6	27	18	18	14	14	37	146	156	
A.S. ET CORPO. UNIVERSITE MONTEPELLIER HAND	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SAINTE-MATHIEU DE TREVERS HANDBALL	3	0	0	0	0	16	19	4	7	50	12	0	4	4	13	24	20	28	17	122	172	264	
GIGNAC HANDBALL	4	0	0	0	0	0	2	1	11	11	4	0	2	1	1	17	14	18	35	92	103	156	
CAZOUIS HANDBALL	2	0	0	0	0	0	1	2	13	18	5	0	0	0	0	0	1	16	13	37	72	90	122
BEDARIEUX HANDBALL	4	0	4	0	4	12	1	4	9	6	40	7	18	1	7	7	12	16	11	32	104	144	216
LA CADOLE HANDBALL	0	0	22	0	0	0	0	0	3	1	9	0	16	8	4	12	3	18	20	90	116	166	
PAULHAN HANDBALL CLUB	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VILLENEUVE HANDBALL	2	0	0	0	0	0	14	0	16	16	4	0	10	6	11	3	8	15	15	72	88	130	
MONTARNAUD HANDBALL CLUB	6	0	4	9	17	5	5	3	7	51	12	0	0	1	9	19	15	31	107	158	216	324	
GIGEAN THAU HANDBALL	2	0	0	0	0	0	3	1	3	0	6	14	0	1	3	17	14	18	22	4	93	99	142
HANDBALL OR LANSARGUES	11	0	0	10	7	2	18	13	6	67	25	0	13	9	15	19	16	36	19	152	219	338	
GANGES HANDBALL EN PAYS DE LA SOIE	4	0	0	0	0	11	1	1	10	26	8	0	1	0	0	11	18	15	7	60	86	126	
HERAULT	202	0	234	89	141	226	248	200	157	1497	456	615	213	386	562	614	651	678	4175	5672	8847	14519	
Comité du Lot	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SPORTING CLUB GOURDON HANDBALL	7	0	11	5	8	0	1	3	3	38	8	17	4	4	8	13	6	6	6	68	106	174	
STADE CADURCIEN HANDBALL	9	0	19	6	15	9	14	5	16	93	15	0	19	9	10	22	12	15	32	134	227	361	
HANDBALL FIGEAC	8	0	0	1	12	13	0	13	0	47	8	0	12	12	6	5	15	9	12	79	126	185	
JEUNESSE SPORTIVE GRAMATOISE HANDBALL	8	0	15	2	13	9	14	5	8	74	12	0	2	3	13	11	10	17	24	92	166	258	
UNION SPORTIVE SOULIAC HANDBALL	1	0	6	1	0	0	0	0	0	8	3	0	3	3	3	0	1	1	0	11	19	30	
HANDBALL CLUB MARTEL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
HANDBALL CLUB SAINT-CEREN	11	0	15	8	13	11	28	18	13	117	5	0	29	14	6	18	12	11	24	119	236	355	
HANDBALL CLUB PRAYSSAC PUY L'VEQUEUE	4	0	17	1	1	0	1	6	5	34	4	1	1	0	0	10	12	5	4	36	70	106	

RÉPONSES AUX VOEUX DES CLUBS

VOEU DE GAËLLE BRIQUET -CHB MAZÉRIEN BASSE ARIÈGE

Toutes les initiatives des clubs et surtout celles des plus petits devraient être soutenues. La pratique loisirs attirent des personnes qui n'ont pas la possibilité de faire de championnat et qui ont envie de jouer au hand pour l'amusement. Ce vivier de licenciés permet aux clubs de trouver des bénévoles qui peuvent s'impliquer. Un outil spécifique (plateforme ou annuaire de recensement que les clubs pourraient amender eux-mêmes) permettrait de faciliter les échanges entre clubs et contribuerait au développement de la pratique."

Réponse de la commission :

La commission de Développement a bien conscience du rayonnement et l'importance de ces offres alternatives de pratiques à l'ensemble des clubs quelque soient sa taille. L'offre alternative Loisir permet de fidéliser l'environnement essentiel dans un club : les bénévoles.

Il se trouve que l'offre est sous la gestion de chaque comité mais la commission, en collaboration avec les comités, peut néanmoins centraliser toutes les équipes dans un annuaire régional pour vous permettre d'échanger et organiser des rencontres.

En plus de l'organisation des Challenges de l'Autan (pratique compétitive de semaine), il serait possible de créer un événement dédié au Loisir avec l'aide des comités.

Réponse aux voeux des clubs Arbitrage :

Villefranche de Lauragais – Pascal Martin

Arbitrage : nous demandons que pour les matches -17 et -18, le règlement, lors d'absence d'arbitres désignés, soit modifié afin de permettre aux 2 clubs de trouver la meilleure solution. Imposer l'arbitrage à 1 jeune joueur (pendant que l'autre joueur regagne les tribunes) est une absurdité sans nom. Nous demandons que soit également laissé la possibilité aux 2 équipes de se mettre d'accord pour faire arbitrer un adulte licencié joueur majeur si aucun arbitre n'est présent dans la salle. Cette solution supplémentaire permettrait aussi de ne pas mettre un jeune joueur en grande difficulté si aucun arbitre ne pouvait suppléer l'absence d'arbitres désignés. Nous ne pouvons plus accepter qu'un mineur est la responsabilité d'un arbitrage sans y être préparé

Arbitrage : si les obligations d'arbitrage perdurent en -13/-15, c'est à dire que ce sont des jeunes issus de l'Ecole d'arbitrage du club qui doivent officier, c'est la fin des «petits clubs». Pour l'instant, beaucoup de clubs continuent à faire arbitrer des adultes fautes d'équipes de -17 par exemple. Comment gérer cette situation ? Il nous semble préférable qu'un adulte arbitre lorsque aucun jeune du club ne peut être présent (par exemple match à l'extérieur et à domicile incompatibles). Nous demandons donc que le responsable de l'Ecole d'arbitrage puisse désigner un arbitre adulte sur des matches de jeunes lorsque l'incompatibilité est de fait.

Ecole d'arbitrage : Nous émettons le vœu pour que la formation du jeune arbitre, à charge des clubs, soit exclusivement à la charge du club. Aucune convocation ne pourra être émise par la CTA à l'attention des JAJ du club, mineur, sans que l'accompagnateur des clubs ne soient au préalable consulté

Réponse CTA :

La CTA vous informe que vos vœux concernant l'arbitrage ne sont pas recevables pour les motifs suivants :

- Votre premier vœu concernant la carence d'arbitre fait partie du règlement fédéral. Nous n'avons pas de possibilité d'action sur ce processus formalisé qui permet, à terme, d'avoir une personne qui officie sur toutes les rencontres. La CTA peut simplement vous conseiller de continuer à former des JAJ et JA dans toutes les catégories présentent au sein de votre club pour toujours avoir une personne en capacité d'officier dans le cas d'une absence d'arbitre désigné.

- Votre second vœu présente une problématique complexe pour la CTA. Votre position est totalement entendable mais l'objectif est au maximum de couvrir les rencontres de jeunes par des JAJ. Le rapprochement avec un autre club afin de solliciter un de ces JAJ est possible mais doit rester exceptionnel et sous certaines conditions comme la présence d'un Accompagnateur. Cette problématique doit effectivement être traitée avec le référent de Bassin de Pratique afin de chercher des solutions adaptées pour mutualiser les compétences et connaissances de chacun. De plus, un JAJ a la possibilité d'être considéré comme tel jusqu'à ses 21 ans. Enfin, un club peut faire en sorte, dans la mesure du possible, que les équipes jeunes du club jouent systématiquement ensemble à domicile pour faciliter les désignations.

- Enfin, le troisième vœu est difficilement compréhensible. En effet, le Secteur ou la CTA peut solliciter les JAJ Club dans le cadre de désignations hors de leurs clubs d'appartenances s'ils jugent qu'ils sont aptes. L'accompagnateur et le club sont informés de cette convocation par mail. La nouvelle organisation en bassin de pratique et secteur évite la perte d'information par la proximité des acteurs. Le référent de bassin doit informer les responsables de l'arbitrage au sein du club et le club de la réalisation d'une formation.

Cependant, la CTA vous remercie d'avoir pris le temps de faire des propositions qui ont permis d'ouvrir des débats.

Michel LE GUERN 6109005

VOEU N° 1 CHAPITRE ARBITRAGE :

Organisation de la désignation des arbitres : Les arbitres ne sont pas désignés par les mêmes personnes en fonction du niveau de jeu. Il arrive donc que nous ayons pour 4 matchs, 4 arbitres (ou binômes) différents. Ceci engendre des frais importants sur la partie déplacement de l'arbitrage. Serait-il envisageable que les arbitres soient désignés par la même personne ou que les deux personnes en charge des désignations se concertent ?

Réponse CTA :

La CTA vous informe que votre vœu concernant l'arbitrage n'est pas recevable pour les motifs suivants :

Il est possible de désigner un arbitre sur 2 matches consécutifs lorsqu'il s'agit de la même division territoriale ou régionale, sous-entendu 2 matches REG ou 2 matches TER. Un arbitre peut donc officier sur 2 rencontres d'un niveau régional (exemple : Excellence et PNM ou PNF et PNM) mais pas de match territorial suivi d'un match régional pour plusieurs raisons :

Si les arbitres régionaux (T1 et T2) couvrent les matches Territoriaux sous prétexte qu'ils sont juste avant, les arbitres territoriaux (T3) n'auront plus de rencontres pour apprendre, progresser et se former. Du côté des arbitres, cela rendrait illogique une organisation en groupes de travail (T3, T2, T1, G4, G3 etc.) et une cohérence de niveau est aussi à respecter d'un

point de vue ascendant et descendant.

Si les arbitres régionaux couvrent les rencontres territoriales, on va se retrouver dans des problèmes de formation car les clubs se diront qu'ils n'ont plus besoin de former et fournir des juges arbitres T3 car le niveau supérieur supplée à ce manque. Il existe une hiérarchie des désignations car il existe une hiérarchie des niveaux de rencontres. La priorité est donnée aux matches nationaux puis pré-nationaux puis division régionale et enfin division territoriale. Les rencontres territoriales se déroulent plus souvent avant les rencontres régionales. Par conséquent, le JA se blesse sur un match territorial, l'organisation régionale se retrouve compromise. Le risque est donc présent. Les personnes en charge des désignations des différentes divisions sont cependant en relation constante pour éventuellement couvrir un besoin.

Enfin, les JA et JAJ ne sont pas dans le cursus arbitrage pour réaliser le plus d'arbitrages possibles mais plutôt des matches de qualité. Le niveau de fatigue lorsqu'un binôme de JA ou JAJ officie sur deux rencontres consécutives est donc très présent. Les niveaux de lucidité, de réactivité et de qualité sont donc liés.

Cependant, la CTA vous remercie d'avoir pris le temps de faire des propositions qui ont permis d'ouvrir des débats.

Pascal CHARDON 6182008

-Les frais d'arbitrages sur les -18 si les arbitres sont majeurs ne mettre les frais de déplacements qu'à un seul arbitre s'il y a covoiturage et laisser comme c'est sur les arbitres mineurs.

-Sur des rencontres territoriales voir honneur ligue faire en sorte que les arbitres ne traversent pas la région pour venir siffler (exemple : de St-Girons à St-Céré) ça coûte cher au club.

Réponse CTA :

La CTA vous informe que votre vœu concernant l'arbitrage n'est pas recevable pour les motifs suivants :

· Votre questionnement concernant les frais d'arbitrage a déjà été évoquée lors de l'Assemblée Générale de Narbonne. Les tarifs ne sont pas définis en fonction de qui arbitre (grade, âge ; etc.) mais en fonction de la catégorie arbitrée. Si la catégorie mentionne 2 déplacements ou covoiturage, le responsable Désignation et Note de Frais respecte les obligations.

· Concernant les distances, la CTA réalise les désignations en fonction des ressources humaines en présence en restant dans un secteur géographique de désignation cohérent et réaliste. Il va de soit que plus l'ensemble des clubs fourniront des arbitres, plus la désignation de proximité sera possible et de fait les coûts moins élevés.

Cependant, la CTA vous remercie d'avoir pris le temps de faire des propositions qui ont permis d'ouvrir des débats.

Denis Lhomme 6131073

- Amélioration du niveau de l'arbitrage au niveau territorial

Réponse CTA :

La CTA vous informe que votre vœu concernant l'arbitrage n'est pas recevable pour les motifs suivants :

· Vœu ni fondé ni constructif

Cependant, la CTA vous remercie d'avoir pris le temps de faire des propositions qui ont permis d'ouvrir des débats.

ABDELHAFID KOUBAA 6130013

Premier vœu

Que chaque responsable de l'arbitrage et qui suit les jeunes arbitres au sein de son club, puisse suivre les jeunes arbitres des autres clubs pour avoir une meilleure neutralité, cela peut se faire par territoire pour éviter qu'il se déplace trop loin dans le département ou la région.

Réponse CTA :

La CTA vous informe que votre vœu concernant l'arbitrage n'est pas recevable pour les motifs suivants :

· Votre vœu n'est pas une demande recevable dans le cadre de la nouvelle organisation du territoire de la Ligue Occitanie. Cependant, la CTA vous remercie d'avoir pris le temps de faire des propositions qui ont permis d'ouvrir des débats.

VŒUX DESTINÉS A LA COMMISSION TERRITORIALE D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

HBC LOISIR PENAUTIER (Jelade Bernard) 6111047

Que plusieurs fois dans l'année les deux équipes filles (-13 -15) reçoivent le même jour.

Commentaire CTOC : Concernant les moins de 15, la Commission s'efforce de mixer les poules entre la première et la seconde phase. La volonté de limiter les déplacements dans les zones non denses peut amener, sur le plus bas niveau, à rencontrer plus d'une équipe plusieurs fois par saison.

Le souhait concernant les moins de 13 concerne le Comité gestionnaire de la compétition.

Les calendriers ne sont pas forcément basés sur les mêmes dates

COSTIERE HANDBALL (Benoit Vée) 6130057

Après concertation avec notre nouveau responsable sportif:

Pas de matchs les week-ends de vacances pour les -13 et -15 car stages départementaux et départs en vacances. (Toussaint et Pâques).

Difficulté pour les clubs avec peu d'effectif d'avoir un collectif au complet.

Commentaire CTOC : le championnat moins de 15 est organisé en 2 phases, dont la première, courte, de 5 dates. L'objectif de cette première phase est de permettre un brassage général sur l'ensemble de notre Ligue, afin que chaque équipe joue, de novembre à fin de saison, à son niveau de jeu.

La refonte du championnat moins de 15, à l'appui de l'expérience de cette année, accentue cet objectif avec la création de niveaux de jeu supplémentaires.

Pour les équipes susceptibles de jouer sur les 3 meilleurs niveaux, des tournois sont organisés à la fin des vacances de Toussaint.

Dans la formule de championnat en place (première phase courte / deuxième phase de niveau), aucune autre date ne peut être envisagée, car :

- entre la dernière date de la première phase et les tournois, 2 semaines sont nécessaires pour l'organisation

- entre les tournois et la première date de la deuxième phase, 2 semaines sont nécessaires pour l'organisation, la réservation des gymnases et le lancement des conclusions de match.

- Organiser le tournoi en dehors des vacances scolaires conduirait, en 6 semaines, à ne disputer qu'un tournoi, et ce, pour une partie seulement des équipes engagées.

Concernant les vacances de Pâques, le maximum est fait tous les ans pour éviter le jeu dans cette période. Remarquons toutefois que la succession Pâques / Premier Mai / Huit Mai / Ascension / Pentecôte complique la mission d'établissement des calendriers.

Le calendrier les moins de 13 concerne le Comité Gestionnaire. Après sur les championnats -11 faire du brassage et noter le score dans les commentaires pour voir la différence de niveau entre les équipes, pour que les équipes jouent au bon niveau. Commentaire CTOC : La catégorie moins de 11 concerne le Comité Gestionnaire

HBC MONTECH (Pascal CHARDON) 6182008

Que les championnats -15 commencent à partir de 14h.

Avis CTOC : la Commission Territoriale d'Organisation des Compétitions est favorable à ce que les matches puissent débuter le samedi dès 14 heures, sous réserve de l'avis préalable favorable du club visiteur.

Et revoir le championnat car ils ont très peu de matchs.

Commentaire CTOC : l'objectif, en moins de 15, est d'organiser la deuxième phase sur 14 dates.

Même dans des poules à 7, cela représenterait 12 matches, plus 5 en première phase, plus finalités éventuelles.

Cette organisation, mise en œuvre en Garçons, entraîne en Féminines des déplacements plus importants. La CTOC, à l'appui de la saison en cours et de la prochaine, pourra être amenée à refondre intégralement la formule du championnat moins de 15 féminines.

RIEUX VOLVESTRE (Denis Lhomme) 6131073

Prise en compte par la FDME des 3 tiers temps des matchs jeunes.

Commentaire CTOC : cette disposition dépend de la FFHB auprès de laquelle la demande a déjà été formulée, sans retour positif.

Passer du caractère tout répressif du règlement et de son application au préventif.

Commentaire CTOC : il ne s'agit pas d'un « tout répressif », il s'agit de participer à des compétitions en respectant des règlements fédéraux ou régionaux, qu'une large majorité des équipes respectent.

HBC Villefranche de Lauragais (Pascal Martin) 6131014

Nous émettons le vœu d'un championnat -17 Occitanie plein (12 équipes) en match aller-retour, unique championnat qui permettrait aux clubs de se qualifier aux barrages en -18 France. En effet, trop d'équipes en excellence jouent avec des joueurs en 3ème année ce qui faussent complètement les qualifications. Les équipes «réserve» des clubs déjà en -18 France seraient prioritaires pour participer à ce championnat. Pour les autres clubs, cela pourrait se jouer en fin de saison N-1 avec des barrages pour les -15 excellence/-17.

Avis CTOC : le championnat moins de 17 a été créé sur la saison 2017-2018. La satisfaction des équipes qui y ont participé amène à reconduire ce championnat sur les saisons à venir, avec une organisation en poule unique, tant en Masculins qu'en Féminines.

Il a bien été précisé lors de la création de ce championnat que l'accession aux barrages de qualification pour le championnat de France pouvait se faire, soit depuis les moins de 15, depuis les moins de 18, ou depuis les moins de 17. La participation à tel ou tel championnat dépendant de la stratégie propre de chaque club au sein de la filière.

La CTOC estime ne pas avoir le recul suffisant pour donner un avis favorable au vœu proposé, mais retient la proposition pour une nouvelle analyse à l'appui des constats à l'issue de la prochaine saison.

La Commission Territoriale d'Organisation des Compétitions émet donc un avis défavorable sur le vœu proposé pour la saison à venir.

Les championnats territoriaux -15 doivent être recréés afin que les équipes «les moins fortes» ne jouent pas une première phase de «brassage» pour l'accession à l'excellence ou l'honneur ligue. Un championnat de promotion territoriale limiterait

des déplacements inutiles pour des équipes ne cherchant pas accéder à un championnat plus élevé.

Une demande écrite avec réponse écrite doit être adressée aux clubs pour connaître leur niveau de jeu pour la saison suivant au plus tard le 15 juin

Avis CTOC : suivant le projet de Ligue, les championnats moins de 15 sont et resteront des championnats territoriaux, c'est-à-dire regroupant toutes les équipes de la Ligue, réparties en poules avec de plus en plus de proximité sur les niveaux les plus bas.

Quant à la première phase, les poules de 6 (ou 5) sont bâties de sorte que les déplacements soient restreints. Telle qu'organisée, cette phase de brassage est nécessaire pour caler les niveaux permettant l'organisation de la deuxième phase. De par la création de 5 niveaux de jeu en deuxième phase, la première phase semble primordiale pour que chaque collectif puisse trouver le niveau de jeu approprié. Et, si les équipes se rencontrent au même niveau avec de la proximité dès la première phase, elles se rencontreront plusieurs fois dans la saison, ce qui nuit à l'intérêt sportif. Cette préoccupation n'est peut-être pas celle des territoires denses, mais constitue un souci réel de ceux où la pratique du handball est plus dispersée. La Commission Territoriale d'Organisation des Compétitions émet un avis défavorable sur le vœu proposé.

Les championnats -11 et -13 doivent rester à la charge des comités.

Commentaire CTOC : aucun changement n'est prévu à ce titre

MONTPELLIER HANDBALL (Jérôme Diaz) 6134013

VŒU SPORTIVE / COMMUNICATION

Mettre à disposition de tous (joueurs, parents, bénévoles, entraîneurs...) dès le début de saison, sur le site internet de la Ligue, le règlement et les dates de compétitions.

Commentaire CTOC : la Commission Sportive d'Organisation des Compétitions fera en sorte que l'information soit disponible dès le lancement de chaque championnat. Cependant le calendrier est envoyé à tous les clubs dès le mois de juillet, ce qui permet à chacun de l'avoir dès le début de la saison.

VŒU N° 3 : ORGANISATION DES COMPETITIONS

Harmoniser les calendriers pour qu'il n'y ait pas de coupure supérieure à 2 semaines entre les finalités de saison et les phases de poules.

Commentaire CTOC : sur la saison passée, ce vœu a été respecté en moins de 18 et Excellence moins de 15 Masculins. Sur les autres catégories moins de 15, 3 semaines se sont écoulées entre la dernière date de championnat et la première date de finalités.

La récupération des derniers résultats (en tiers temps) et l'organisation des finalités autour d'une commission élargie est lourde.

Lors de la construction du calendrier des prochaines saisons, la CTOC s'efforcera de limiter cette coupure pour les niveaux les plus élevés (moins de poules).

Je te remercie pour ton écoute, et j'en profite pour vous signaler que je pense que les propositions que vous avez envoyées concernant la refonte des championnats moins de 15 et moins de 17 me semblent aller dans le bon sens pour une proximité des déplacements et une homogénéisation des niveaux.

LABELS ECOLES DE HAND

2017

ARIEGE	
CLUB	LABEL
CHB MAZERIEN BASSE-ARIEGE	BRONZE
HB DES VALLEES ARIZE-LEZE	BRONZE
HBC DES VALLEES D AX	SIMPLE
HBC PAMIERIS	ARGENT
SAINTE GIRONIS HB COUSERANS	SIMPLE
AUDE	
CLUB	LABEL
AS BRAM HB	BRONZE
AS FABREZANAISE	SIMPLE
ASSOCIATION SPORTIVE PUICHERIC HB	BRONZE
FJEP CASTELNAUDARY SECTION HB	ARGENT
HBC BARBAIRA-ALARIC	ARGENT
HBC CARCASSONNAIS	OR
NARBONNE HB	OR
PALAJA PASSION HB	BRONZE
AVEYRON	
CLUB	LABEL
BELMONT OLYMPIQUE HBC	SIMPLE
HAND LEVEZOU	BRONZE
HBC ESPALION	BRONZE
HBC VILLEFRANCHE ROUERGUE	BRONZE
RIGNAC DOURDOU VALLON AVEYRON HB	ARGENT
ROC AVEYRON HB	OR
SAINTE AFFRIQUE HB	OR
GARD	
CLUB	LABEL
ALES MINES HB	BRONZE
ASSOCIATION SPORTIVE SAINT AMBROISIENNE	ARGENT
C.O. BELLEGARDE SECTION HB	ARGENT
CIGALOIS HBC	SIMPLE
CLUB SPORTIF CHEMINOT NIMES HB	BRONZE
CLUB SPORTIF MARGUERITTOIS	ARGENT
H BAGNOLS GARD RHODANIEN	OR
HB EN PAYS VIGANAIS	BRONZE
HB VILLE DE VERGEZE	BRONZE
HBC ARAMON	ARGENT
HBC ROQUEMAUROIS	ARGENT
HBC SOMMIEROIS	ARGENT
S.U.N. A.L BOUILLARGUES	ARGENT
SPORTING CLUB DE LA VAUNAGE	BRONZE
UCHAUD SPORTING CLUB HB	ARGENT
UNION HB TARASCON BEAUCAIRE	OR
USAM NIMES GARD	OR
HAUTE GARONNE	
CLUB	LABEL
AS L UNION HB	ARGENT
BEAUZELLE HB	ARGENT
BESSIERES HB	SIMPLE
BLAGNAC SPORTING CLUB	ARGENT
BRUGUIERES OCCITAN CLUB 31 HB	ARGENT
CASTANET RAMONVILLE AUZEVILLE HB	OR
CLUB INTER COMMUNAL ESCALQUENS LABEGE 31	BRONZE
ENTENTE TUC BALMA HB	ARGENT
FENIX TOULOUSE HB	OR
FONTENILLES HBC	SIMPLE
HBC LA SALVETAT	ARGENT
HBC MURET	OR
HBC QUINT-FONSEGRIVES	ARGENT
HBC ROQUES SUR GARONNE	ARGENT
HBC SAINT JEAN	ARGENT
HBC VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	ARGENT
MERVILLE HBC	ARGENT
RIEUX HB VOLVESTRE	ARGENT
SAINTE-JORY OLYMPIQUE HB	ARGENT
SUD TOULOUSAIN HB	ARGENT
TOULOUSE FEMININ HB	ARGENT
TOURNEFEUILLE HB	OR
UNION SPORTIVE COLOMIERS HB	BRONZE
US AUCAMVILLE HB	ARGENT
GERS	
CLUB	LABEL
BASTIDES HB	BRONZE
CONDOM HBC	BRONZE
COTEAUX DE GASCOGNE HB	ARGENT
HBC L ISLE JOURDAIN	ARGENT
HBC LOMBEZ SAMATAN	OR
LIONS AUCH HB	ARGENT
LOMAGNE HB	BRONZE
UNION ATHLETIQUE VICOISE HB	SIMPLE

HERAULT	
CLUB	LABEL
AGDE HB	ARGENT
ASC BEZIERS HB	OR
ATHLETIC CLUB LODEVOIS HB	ARGENT
BEDARIEUX HB	OR
CAZOULS HB	ARGENT
FRONTIGNAN THAU HB	OR
GIGEAN THAU HB	ARGENT
GIGNAC HB	BRONZE
HB OR LANSARGUES	ARGENT
HBC CLERMONT SALAGOU	ARGENT
HBC DE TEYRAN	ARGENT
HBC LUNEL-MARSILLARGUES	OR
JACOU CLAPIERS LE CRES HB	OR
JUVIGNAC HB	ARGENT
LA CADOULE HB	SIMPLE
LATTES HB	OR
MONTARNAUD HBC	BRONZE
MONTPELLIER CHAMBERTE HB	SIMPLE
MONTPELLIER HB	OR
MONTPELLIER UNIVERSITE CLUB HB	OR
PIGNAN HB	ARGENT
PRADES LE LEZ HB	OR
RACING CLUB MONTAGNAIS HB	ARGENT
SAINTE MATHIEU DE TREVIERIS HB	BRONZE
LOT	
CLUB	LABEL
HB FIGEAC	BRONZE
HBC PRAYSSAC PUY L EVEQUE	BRONZE
HBC SAINT-CEREEN	OR
JEUNESSE SPORTIVE GRAMATOISE HB	ARGENT
SPORTING CLUB GOURDON HB	SIMPLE
STADE CADURCIEN HB	ARGENT
LOZERE	
CLUB	LABEL
MENDE GEVAUDAN CLUB HB	OR
HAUTES PYRENEES	
CLUB	LABEL
HB DU PAYS DE TRIE	BRONZE
HBC LOURDAIS	BRONZE
PAYS DES NESTES HB	ARGENT
SOUES BARBAZAN BIGORRE HB	ARGENT
STADE BAGNERAIS HB	BRONZE
TARBES PYRENEES HB	SIMPLE
TOURNAI HB ARROS ET COTEAUX	BRONZE
PYRENEES ORIENTALES	
CLUB	LABEL
ARGELES HBC	SIMPLE
HBC LAURENTIN	BRONZE
HBC RIVESALTES	ARGENT
HBC SOLERIEEN	SIMPLE
HB THUIR	OR
PERPIGNAN ROUSSILLON HB	ARGENT
TARN	
CLUB	LABEL
CASTRES HB	BRONZE
HBC ALBIGEOIS	ARGENT
HBC DE LAVAU	ARGENT
HBC GRAULHETOIS	ARGENT
HBC SAINT SULPICE 81	BRONZE
UNION SPORTIVE CARMAUX-VERS HB	ARGENT
UNION SPORTIVE CORDAISE HB	BRONZE
VALLEE DU THORE HBC	ARGENT
TARN ET GARONNE	
CLUB	LABEL
AMICALE LAIQUE VALENCE D AGEN HB	ARGENT
CERCLE ATHLETIQUE CASTELSARRASIN HB	BRONZE
HB QUERCY CAUSSADAIS	SIMPLE
HBC MONTECHOIS	ARGENT
US MONTAUBAN HB	ARGENT

Labels école d'arbitrage 2017

6130042	H Bagnols Gard Rhodanien	OR	6131011	Us Aucamville Hb	ARGENT
6146001	Sporting Club Gourdon Handball	OR	6112001	Roc Aveyron Handball	ARGENT
6130009	Club Sportif Marguerittois	OR	6165001	Stade Bagnerais Handball	ARGENT
6146005	Jeunesse Sportive Gramatoise Handball	OR	6131003	Entente Tuc Balma Handball	ARGENT
6131001	Fenix Toulouse Handball	ARGENT	6134064	Saint Mathieu De Treviers Handball	ARGENT
6165006	Us Rabastens De Bigorre	ARGENT	6134059	Montpellier Chamberte Handball	ARGENT
6134025	Jacou Clapiers Le Cres Handball	ARGENT	6131028	Handball Club Quint-Fonsegrives	ARGENT
6130002	Usam Nimes Gard	ARGENT	6131065	Union Sportive Colomiers Handball	ARGENT
6132007	Handball Club Lombez Samatan	ARGENT	6166004	Hbc Rivesaltes	ARGENT
6134001	Montpellier Universite Club Handball	ARGENT	6111008	Fjep Castelnaudary Section Handball	ARGENT
6134050	Prades Le Lez Handball	ARGENT	6165009	Soues Barbazan Bigorre Hb	ARGENT
6181019	Vallee Du Thore Handball Club	ARGENT	6165015	Pyrene Handball Louey Juillan Tarbes	BRONZE
6134030	Hbc Clermont Salagou	ARGENT	6134029	Frontignan Thau Handball	BRONZE
6166003	Handball Club Thuir	ARGENT	6111041	Handball Club Barbaira-Alaric	BRONZE
6134027	Asc Beziers Hb	ARGENT	6112003	Entente Som Hbc Millau	BRONZE
6131018	Castanet Ramonville Auzeville Handball	ARGENT	6111005	Association Sportive Puicheric Hb	BRONZE
6134005	Lattes Handball	ARGENT	6134013	Montpellier Handball	BRONZE
6111006	Narbonne Handball	ARGENT	6146002	Stade Cadurcien Handball	BRONZE
6130003	Association Sportive Saint Ambroisienne	ARGENT	6131043	Handball Club Roques Sur Garonne	BRONZE
6131041	Tournefeuille Handball	ARGENT	6182001	Us Montauban Handball	BRONZE
6130029	Sporting Club De La Vaunage	ARGENT	6130018	Handball Ville De Vergeze	BRONZE
6182005	Amicale Laique Valence D Agen Handball	ARGENT	6132008	Lions Auch Handball	BRONZE
6130032	Hbc Sommierois	ARGENT	6111002	Entente Foyers Trebes Badens Handball	BRONZE
6131066	Toulouse Feminin Handball	ARGENT	6130026	Handball En Pays Viganais	BRONZE
6165016	Pays Des Nestes Handball	ARGENT	6130008	S.U.N. A.L Bouillargues	BRONZE
6181001	Handball Club Albigeois	ARGENT	6130062	Handball Club Graulen	BRONZE
6130027	Club Handball Vauverdois	ARGENT	6109006	Saint Girons Handball Couserans	BRONZE
6131014	Hbc Villefranche De Lauragais	ARGENT	6130044	Club Sportif Cheminot Nimes Handball	BRONZE
6131016	Handball Club Saint Jean	ARGENT	6111016	Hbc Limouxin	BRONZE
6134040	Agde Handball	ARGENT	6111003	As Fabrezanaise	BRONZE
6182008	Hbc Montechois	ARGENT	6134041	Handball Club De Teyran	BRONZE
6131034	Club Inter Communal Escalquens Labege 31	ARGENT	6111001	Handball Club Carcassonnais	BRONZE
6130037	Hbc Aramon	ARGENT	6148007	Handball Nord Lozere	SIMPLE
6131026	Blagnac Sporting Club	ARGENT	6181002	Castres Handball	SIMPLE
6131027	Bruguieres Occitan Club 31 Handball	ARGENT	6131073	Rieux Handball Volvestre	SIMPLE
6132002	Handball Club L Isle Jourdain	ARGENT	6166037	Saleilles Generation Handball	SIMPLE
6112007	Saint Affrique Handball	ARGENT	6111046	Palaja Passion Handball	SIMPLE
6130033	C.O. Bellegarde Section Hb	ARGENT	6112017	Rignac Dourdou Vallon Aveyron Hb	SIMPLE
6131007	As L Union Handball	ARGENT	6130013	Union Handball Tarascon Beaucaire	SIMPLE
6131040	Pechbonnieu Coteaux Handball	ARGENT	6166022	Argeles Handball Club	SIMPLE
6148001	Mende Gevaudan Club Handball	ARGENT	6130065	Uchaud Sporting Club Handball	SIMPLE
6112012	Handball Club Espalion	ARGENT	6131009	Sud Toulousain Handball	SIMPLE
6165005	Handball Club Lourdais	ARGENT	6130082	Handball Alasc Ledignan	SIMPLE
6131022	Handball Club Muret	ARGENT	6131071	Hbc Revel	SIMPLE
			6109010	Chb Mazerien Basse-Ariege	SIMPLE



Antenne Montpellier
Maison Régionale des Sports
1039 Rue Georges Méliès, 34000 Montpellier
Tél. 04 67 82 16 70
Fax : 04 67 82 16 87

Antenne Toulouse
Résidence Le Clos - Immeuble 5
19 chemin des Maraîchers, 31400 Toulouse
Tél. 05 61 25 32 81
Fax : 05 62 17 22 84

6100000@ffhandball.net
www.occitanie-handball.fr

